

Page 19

Bulletin
des doctorants
et jeunes chercheurs
du Centre d'Histoire
du XIX^e siècle

n° 12/Automne-Hiver 2023

DOCTORIALES 2022

Faire l'histoire avec les documents du for privé
Les anonymes ont-ils une histoire ?



Schmitt  531 BROADWAY,
COUNCIL BLUFFS,

Comité d'organisation des doctoriales/Comité de lecture :

Solène Amice
Antoinette Ferrand
Solène Monnier
Marc Taverdet

Secrétariat de rédaction : Sophie Lhermitte

© Centre d'histoire du XIX^e siècle (Université Paris 1-Sorbonne Université)

Page 19

**Bulletin des doctorants et jeunes chercheurs
du Centre d'histoire du XIX^e siècle**

Doctoriales 2022

- . Faire l'histoire avec les documents du for privé
- . Les anonymes ont-ils une histoire ?

Sommaire

Doctoriales 2022

Faire l'histoire avec les documents du for privé

5

- 09** • Introduction : Les chemins du for privé
Clémentine VIDAL-NAQUET
- 15** • « Une personne faite pour être aimée » Un exemple de correspondance qui n'était pas destinée à être conservée : les lettres de Ferdinande Chevret
Vincent HAEGELE
- 31** • Dans l'intimité des maîtres : les écrits du for privé, une fenêtre ouverte sur le quotidien de la domination en contexte (post)esclavagiste ?
Adélaïde MARINE-GOUGEON
- 49** • Écrire les guerres dans les Balkans de 1912-1918 : la galaxie ego-documentaire de Stanislav Krakov
Alexandar ARROYO

Les anonymes ont-ils une histoire ?

- 69** • Introduction : Les anonymes ont-ils une histoire ? Ont-elles une histoire ? Quelques réflexions sur les récits d'esclaves états-uniens comme source d'histoire des humbles
Marie-Jeanne ROSSIGNOL
- 73** • « Après ce monde sodomite venaient les filles publiques dites Goniottes » : une histoire des lesbiennes « anonymes » aux XVIII^e et XIX^e siècles
Anouk DURAND-CAVALLINO
- 87** • Mouvements protestataires et luttes populaires. Une histoire anonyme (Sarthe, 1839)
Karl ZIMMER
- 103** • Sur les traces des sages-femmes égyptiennes, des anonymes de l'Histoire (XIX^e siècle)
Laure PESQUET
- 117** • Présentation des auteurs

Doctoriales

**. Faire de l'histoire avec
les documents du for privé**

Introduction

Les chemins du for privé

Clémentine VIDAL-NAQUET

En intitulant leur journée d'étude « faire de l'histoire avec les documents du for privé », Solène Amice, Antoinette Ferrand, Solène Monnier et Marc Taverdet invitent à examiner un champ de recherche dont le dynamisme ne s'est pas épuisé depuis les travaux pionniers de Georges Duby et Philippe Ariès¹. À leur suite, des centres d'archives se sont ouverts et des bases de données constituées pour rassembler ces sources d'un genre particulier². Au point que l'on pourrait presque aujourd'hui se demander, à titre de provocation : l'histoire sans les documents du for privé est-elle possible³? Doctorantes et doctorants nous convient, également, à réfléchir non seulement aux sources disponibles pour en écrire l'histoire, mais aussi aux interrogations méthodologiques qu'elles soulèvent, aux larges domaines qu'elles permettent de couvrir. Cheminons, en guise d'introduction, à travers ces multiples questionnements.

1. L'histoire de la vie privée ne s'écrit-elle qu'en puisant dans les documents personnels ? Loin s'en faut. Pour preuve, de nombreux ouvrages ayant apporté des connaissances décisives sur les façons de se raconter, de se marier, de vivre chez soi, ou ayant exploré les violences intimes, les espérances et les horizons d'attente individuels qui structurent les trajectoires de chacun, ne reposent pas, ou pas seulement, sur ces sources du for privé. Entre 1985 et 1987, les 5 volumes de l'*Histoire de la vie privée* faisaient certes la part belle aux correspondances et journaux intimes, mais ils recouraient aussi largement aux sources démographiques, notariées, ils analysaient les discours normatifs ou théoriques, et empruntaient aux sources culturelles et artistiques (gravures, peintures, littérature)⁴. Dirigée par Georges Duby et Philippe Ariès, cette

1. ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, 5 volumes, Paris, Seuil, coll. « L'univers Historique », 1985-1987.

2. Pour exemple, l'association pour l'autobiographie d'Ambérieu en Bugey, sous l'impulsion de Philippe Lejeune, a été créée en 1992. En Allemagne, à Emmendingen le *Deutsches Tagebucharchiv* a été créé en 1998. Ces deux associations collectent et conservent des témoignages privés. Voir également la base de données « Les écrits du for privé de la fin du Moyen-Âge à 1914 » : www.ecritsduforprive.huma-num.fr

3. En référence au titre du colloque organisé en 1997 à l'Université de Rouen par Anne-Marie Sohn et Françoise Thelamon et qui a donné lieu à une publication : SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise, *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998.

4. ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, op.cit.

œuvre pionnière donnait là sa légitimité à un champ d'étude encore neuf, invitant à sonder les territoires de l'individu. En 1988, dans *La naissance de l'intime*, Annik Pardailhé-Galabrun examinait 3000 foyers parisiens du XVII^e au XVIII^e siècles, à partir d'archives notariées, constituées essentiellement d'inventaires après-décès⁵. Sa démarche, résolument quantitative, permettait pourtant de nous introduire « dans l'intimité du foyer⁶ », selon les mots de Pierre Chaunu dans sa préface de l'ouvrage. Anne-Marie Sohn, quant à elle, ouvrait en 1996 les archives judiciaires, « les seules à nous entretenir des sentiments de la vie privée dans les milieux populaires⁷ » et levait le voile sur la vie privée des femmes aux XIX^e et XX^e siècles. Plus récemment, Aïcha Salmon, dans sa thèse sur les nuits de noces au XIX^e siècle – moment oh combien privé – a réussi à entrer dans la chambre de certains époux grâce à l'exploitation des procédures matrimoniales canoniques, conservées au Vatican, qui gardent trace des attentes, des déceptions, des souffrances et des violences conjugales⁸. Ces quelques exemples rappellent une évidence qu'il faut néanmoins énoncer : le privé, voire l'intime, se lit aussi dans les archives des grands agrégats ou des administrations les plus froides. Et il se découvre au gré des approches choisies et des questionnements que les historiens et historiennes soumettent à leurs sources.

2. Ce premier constat appelle, on le sent bien, une question évidemment centrale dont la simplicité n'est qu'apparente. Qu'entend-on par « documents du for privé⁹ », selon l'expression de Madeleine Foisil, encore nommés par d'autres « ego-documents¹⁰ », « archives personnelles¹¹ », ou encore « sources de l'écriture de soi »¹² ? Quels en sont les contours qui les caractérisent comme sources particulières ? Si la question mérite d'être posée, la réponse en revanche ne va pas de soi. En 2005, François-Joseph Ruggiu tentait, pour l'époque moderne, de définir les « écrits du for privé » : « Toute forme d'une prise de parole, transcrite sur le papier, mais directe et sans intermédiaire ¹³ ». Pour l'époque contemporaine, cette définition, convaincante pour les siècles qu'il observait alors, devient d'emblée trop restrictive : livre de raison, journal intime, correspondance, album photographique, agenda, livre de compte, appartiennent sans difficulté à ces types de documents. Mais qu'en est-il des témoignages oraux, ou encore des témoignages vidéo ou audio et, aujourd'hui, de l'ensemble des supports numériques (blogs, réseaux sociaux) ? Surtout, la définition insistait sur le contexte de production de ces sources : sans intermédiaire, elles seraient donc exclusivement le fruit d'initiatives individuelles,

5. PARDAILHÉ-GALABRUN Annik, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens XVII^e - XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1988.

6. CHAUNU Pierre, « Introduction », dans *Ibid.*, p. 13.

7. SOHN Anne-Marie, *Chrysalides, femmes dans la vie privée (XIX-XX^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.

8. SALMON Aïcha, *La nuit de noces. Une histoire sociale et culturelle de l'intimité conjugale (France, années 1800-années 1920)*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Kalifa puis de Philippe Boutry, Université Paris 1, Centre d'histoire du XIX^e siècle, soutenue en 2021.

9. FOISIL Madeleine, « L'écriture du for privé », in ARIËS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, t.3 dirigé par Roger CHARTIER : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 1985, rééd. 1999, p. 319-359.

10. Néologisme créé par l'historien de la littérature néerlandais Jacob Presser en 1958. PRESSER Jacob, « Memoires als geschiedbron », *Algemene Winkler Prins Encyclopedie*, vol 7, Bruxelles, Éditions Brepols, 1958, p. 208-210.

11. ARTIÈRES Philippe et LAE Jean-François, *Archives personnelles. Histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011.

12. Il existe d'autres dénominations. Par exemple, en allemand, les Selbstzeugnisse (littéralement, auto-témoignages), constituent une catégorie à part, distinctes des ego-documents. Il s'agit des documents dans lesquels les individus se livrent de façon volontaire.

13. BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, PUPS, 2005, p. 7.

hors de toute injonction émanant d'une tierce personne, voire d'une institution. Les dessins d'enfants de la Grande Guerre étudiés par Manon Pignot, qui témoignent sans conteste de l'univers de perception des plus jeunes confrontés au départ de leur père pour le front, du poids du deuil, du quotidien dans la guerre, sont produits dans le cadre institutionnel de l'école, qui les sollicite et les recueille¹⁴. N'appartiendraient-ils donc pas à la catégorie des « documents du for privé » ? De même, dans un travail récent, Hélène Dumas a analysé les paroles orphelines du génocide des Tutsi au Rwanda¹⁵. Écrits par de jeunes survivants sur des cahiers d'écoliers, ces récits certes rétrospectifs documentent de façon brute le massacre et la cruauté. Ils furent pourtant collectés, en 2006, par une association rwandaise de rescapés donnant des consignes aux orphelins et les invitant à ordonner de façon chronologique leurs expériences avant, pendant et après le génocide. Bien que rédigés à la demande d'un tiers, et non destinés au cercle familial, ces textes autobiographiques relèvent incontestablement du for privé. Les ego-documents, si l'on adopte la définition extensive proposée par l'historien allemand Winfried Schulze, ne seraient donc pas uniquement produits dans un cadre privé¹⁶, et, de fait, conservés dans le seul foyer. Et ce, même lorsqu'ils y furent produits. Encore moins être seulement réduits à des prises de parole gardées par devers soi ou exclusivement adressées au cercle restreint des proches. Selon une pratique courante au sein des familles bourgeoises du XIX^e siècle, les lettres circulent par exemple bien au-delà des destinataires auxquelles elles sont adressées : elles sont lues à d'autres, recopiées, distribuées¹⁷. Parfois même publiées. Quant aux journaux intimes des demoiselles, les travaux de Philippe Lejeune montrent bien que certaines souhaitaient qu'ils fussent lus à leur disparition¹⁸.

3. Ni les lieux de production et de conservation, ni les destinataires ne permettent donc de définir avec satisfaction ces documents du for privé. Explorons une autre variable en réfléchissant au type de prise de parole qui y serait contenu. « Directe », suggère François-Joseph Ruggiu. Qu'est-ce à dire ? Sans contrainte, peut-être ? Mais existe-t-il quelque part des prises de parole qui soient libres, spontanées, c'est-à-dire existant en dehors des cadres qui les structurent et les ordonnent ? Les documents du for privé semblent en réalité ne jamais pouvoir se soustraire à la règle des contraintes qui les bornent. Michelle Perrot écrivait déjà, dans l'introduction au 4^e volume de *l'Histoire de la vie privée* : « Rien de moins spontané qu'une lettre ; rien de moins transparent qu'une autobiographie¹⁹ ». Alain Corbin a souligné, à son tour, combien les correspondances du XIX^e siècle n'étaient « bien souvent que patchworks de textes littéraires ou, tout du moins, se trouvaient soumises à des modèles rhétoriques

14. PIGNOT Manon, *La guerre des crayons. Quand les petits Parisiens dessinaient la Grande Guerre*, Paris, Parigramme, 2004 et *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012.

15. DUMAS Hélène, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte, coll. « À la source », 2020.

16. SCHULZE Winfried, *Ego-Dokumente: Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Berlin, Akademie Verlag, 1996.

17. DAUPHIN Cécile, POUBLAN Danièle et LEBRUN-PEZERAT Pierrette, *Ces bonnes lettres. Une correspondance familiale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1995.

18. LEJEUNE Philippe, *Le moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

19. PERROT Michelle, « Introduction », in ARIES Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. 4 dirigé par Michelle PERROT : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, rééd. 1999, p. 7-12, p. 10.

empruntées à la littérature de fiction²⁰». Rajoutons que pour la période plus contemporaine, elles suivent, bien souvent, des codes appris sur les bancs de l'école. Le caractère supposé autonome de la prise de parole ne permet pas, là encore, de circonscrire un type de sources qui seraient celles du for privé. À bien y regarder, celles-ci échappent à tout effort de catégorisation.

4. Le problème demeure donc entier. Et plus encore : car au-delà de la forme, des conditions de production ou du lieu de conservation de ces documents, savons-nous ce qu'est le « for privé » ? Rien de moins évident et de plus mouvant, en vérité. Tant les contours du privé, eux-mêmes, évoluent à travers le temps, l'espace et l'univers social. Georges Duby, déjà, s'interrogeait sur la légitimité de parler de vie privée au Moyen-Âge alors même que la notion naît dans le XIX^e siècle anglais²¹. Et les différents volumes issus de son projet avec Philippe Ariès ont bien montré la transformation, de l'Antiquité au XX^e siècle, de ce qui constituait le privé. Le sociologue Barrington Moore signalait quant à lui la complexité du concept de « vie privée », arguant qu'il ne signifiait pas la même chose, ne participait pas des mêmes pratiques, ne se situait pas dans les mêmes lieux selon les cultures et les espaces géographiques²².

En retour, la variabilité des contours du privé a des incidences sur les sources à dispositions des historiens et des historiennes. Le temps long permettant de repérer soit l'apparition – et parfois la disparition – des documents du for privé, soit la modification de leurs formes. Ainsi, selon Philippe Lejeune, les autobiographies n'apparaîtraient qu'au XVIII^e siècle, avec la publication des confessions de Jean-Jacques Rousseau²³. Quant à la pratique de la correspondance, qui se déploie au XVIII^e siècle et se démocratise à la faveur de la Première Guerre mondiale²⁴, elle se raréfie aujourd'hui ou adopte de nouvelles formes (mails, sms). L'ère du numérique, de même, modifie les façons de se raconter ou les supports permettant d'exprimer le for privé : la mise en réseau, la diffusion et la publicisation questionnent d'ailleurs à nouveau frais la frontière entre public et privé²⁵. Ces éléments rapidement rappelés montrent bien qu'en tant qu'expérience sociale, le privé doit toujours être contextualisé et situé et qu'il peut être historicisé.

5. L'histoire qui s'écrit à partir de ces ego-documents – dont on a vu s'éclipser toute tentative de définition définitive – s'accompagne de questions méthodologiques spécifiques. L'une d'elle, majeure, s'impose plus que d'autres : on ne peut ni ne doit esquiver le problème de leur représentativité et de leur singularité. Comment faire en effet avec ces sources parfois exceptionnelles, peut-être uniques et souvent lacunaires ? Suivre Paul Veyne lorsqu'il écrit : « Une fois posée l'existence singulière, tout ce qu'on peut énoncer d'un individu possède une sorte de généralité²⁶ » ; admettre, comme

20. CORBIN Alain, « Incertaines certitudes », *Romantisme. Revue du dix-neuvième siècle*, n°68, « Amours et Société », 1990, p. 3-8, p. 4.

21. DUBY Georges, « Avertissement », in ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 2 dirigé par Georges DUBY, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Paris, Seuil, 1985, p. 7.

22. MOORE Barrington, *Privacy : Studies in Social and Cultural History*, New-York, M.E. Sharpe, 1984.

23. LEJEUNE Philippe, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, [rééd 2003].

24. VIDAL-NAQUET Clémentine, *Couples dans la Grande Guerre. Le tragique et l'ordinaire du lien conjugal*, Paris, Belles Lettres, 2014.

25. FOESSEL Michael, « Partager l'intime », *Sensibilités. Histoire, critique & sciences sociales*, n° 6, 2019, Anamosa, p. 12-19.

26. VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1978 [1^{ère} édition 1971], p. 48-49.

Daniel Fabre, que « Si "la société" ne se donne à connaître qu'à travers des individus, les vies écrites par quelques-uns ont entre elles suffisamment d'échos et d'analogies pour que s'impose l'évidence de destins similaires²⁷ » ; ou encore considérer, avec Jacques Revel, que ces « vies minuscules participent elles aussi, à leur place, de la "grande" histoire dont elles livrent une version différente, discrète, complexe²⁸ » ? Mais s'il est vrai que ces sources peuvent donner accès à des éléments non visibles ailleurs, il faut néanmoins se garder de céder au « vertige de l'individuel²⁹ », c'est-à-dire ne jamais penser le privé comme étant à l'abri des rapports sociaux qui organisent notre monde³⁰. Philippe Artières et Dominique Kalifa soulignaient d'ailleurs en 2002 que « l'opposition entre le singulier et le collectif, l'individuel et la société, ne constituait somme toute qu'un trompe l'œil³¹ ». Dans le for privé, n'est-ce pas en effet la société qui se donne à lire, les deux étant indissociables ? Ainsi, ce qui de prime abord semble relever d'une intériorité individuelle se révèle dans sa dimension culturelle, sociale, politique, historique.

Ces sources supposent aussi, peut-être, d'adopter deux postures particulières : prudence redoublée et acceptation du renoncement, les deux allant de pair. Car admettons-le : les documents du for privé exercent chez les chercheurs et chercheuses en sciences sociales qui s'en saisissent un certain pouvoir de séduction. Prudence, donc. La sensation trompeuse d'inédit, le risque d'empathie, l'utopie de vérité ou les projections de celui et de celle qui analyse ces sources « souvent douteuses³² » sont autant d'écueils pouvant en brouiller la lecture raisonnée³³. En effet, tout en constituant un espace possible d'épanchements, ils ne sauraient néanmoins être considérés comme la traduction fidèle d'une vérité intérieure, indépendante de leur contexte d'élaboration. Réfléchir aux modes de conservation de ces documents – à ses motivations comme à ses conditions – reste un rempart précieux contre la conviction, parfois émerveillée, d'être face à une source rare, exceptionnelle. Acceptons de rendre à ces documents leur banalité, et d'expliquer ce qu'ils peuvent en théorie dévoiler, sur quoi ils feront sans doute silence, afin de rétablir leur part de normalité et d'évaluer leur part de singularité. Renoncement, ensuite. Travailler sur des sources du for privé, c'est certes pouvoir accueillir un savoir indiciaire, supposant une attention redoublée aux détails et à la parole des acteurs sociaux. Mais c'est sans doute aussi renoncer à savoir ce que les individus du passé ressentirent pour simplement – et c'est déjà beaucoup – explorer

27. FABRE Daniel, « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés & Représentations*, 2002/1 (n° 13), p. 17-42, p. 23.

28. REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Le Seuil-Gallimard, 1996, p. 12.

29. *Ibid.*, p. 12.

30. D'une certaine façon, Madeleine Foisil, qui est à l'origine de l'expression « documents du for privé » n'échappe pas tout à fait à l'illusion de l'individuel lorsqu'elle écrit, pour les définir : « ce qui relève de soi et ce qui engage personnellement l'individu », FOISIL Madeleine, « L'écriture du for privé », *op.cit.*

31. ARTIERES Philippe et KALIFA Dominique, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, n°13, 2002/1, p. 7-15, p. 13.

32. VINCENT Gérard, « Une histoire du secret ? » in ARIES Philippe et DUBY Georges (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 5 dirigé par Antoine PROST et Gérard VINCENT : *De la Première Guerre mondiale à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1985, rééd 1999, p. 133-350, p. 139.

33. DAUPHIN Cécile, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & Représentations*, n°13, 2002/1, p. 43-50 et PROST Antoine, « Preuves », in DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies, II. Concepts & débats*, Paris, Éditions Gallimard, collection Folio Histoire, 2010, p. 853-861. Ce dernier affirme : « L'intérêt de nos contemporains pour une histoire du sensible, de l'intime, les conduit à recourir de plus en plus aux témoignages individuels. Mais cette histoire culturelle court le risque majeur d'une reconstruction subjective », p. 860.

ce qu'ils purent, à un moment donné, exprimer ou garder en silence.

6. Toujours est-il que la prise en compte historique des documents du for privé aura permis et permet encore, comme le montrent les trois articles qui suivent, d'enrichir nos connaissances de l'espace privé et de la vie quotidienne, de son organisation, de ses rythmes, de ses lieux ; celles des relations à petites échelles, au sein du couple, de la fratrie, de la famille, dans le cercle des amitiés et des sociabilités. Elles auront attiré l'attention sur les expériences vécues par les anonymes et celles et ceux longtemps considérés comme des à-côté de l'histoire : les milieux populaires, les femmes, les marginaux. Elles auront invité à explorer plus avant l'histoire du corps, de la sexualité, du désir, de l'introspection mais aussi des façons d'éprouver le monde, de voyager, de sentir, de ressentir, de s'émouvoir ou de se souvenir. Elles aident, donc, à « lire l'historicité des discours affectifs³⁴», à historiciser l'intime et les sensibilités, à écrire une histoire du privé toujours socialement située.

14

34. MAZUREL Hervé, « Histoire des sensibilités », in DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas (dir.), *Historiographies. I. Concepts et débats*, Paris, Éditions Gallimard, coll. Folio Histoire, 2010, p. 255-261, (p. 260).

« Une personne faite pour être aimée »

Un exemple de correspondance qui n'était pas destinée à être conservée : les lettres de Ferdinande Chevret

Vincent HAEGELE

15

Les écrits du for privé, dont font partie les correspondances intimes, sont plus difficiles à appréhender dans leur totalité, comparés aux correspondances plus officielles¹. Plusieurs raisons l'expliquent : ils concernent des personnes peu connues, voire inconnues ; ils sont rarement étendus sur le temps ; ils peuvent receler des contre-vérités historiques, faute de hauteur de vue ; ils traitent de sujets triviaux. La liste est loin d'être exhaustive. Aussi, leur utilisation dans le champ des recherches historiques reste encore complexe.

Les lettres écrites par Ferdinande Jallot, née Chevret, tout comme celles qu'elle a reçues, n'échappent pas à cette règle : classées dès l'origine par correspondant, au nombre d'environ soixante-quinze, elles ont longtemps été mises de côté, écartées des inventaires, reléguées dans des cartons décrits comme peu intéressants, et, de ce fait, peut-être même menacées de destruction à terme, faute de place².

Cette correspondance apparaît pourtant à la lecture comme un ensemble particulièrement riche sur la vie quotidienne d'une jeune fille de la petite bourgeoisie de la fin du XVIII^e siècle³. Ce quotidien semble simple d'apparence : fille et nièce de libraires parisiens proches du catholicisme révolutionnaire en 1789-1790 (Ferdinand et Jean Chevret), Ferdinande voit son quotidien bouleversé par des événements qui vont déterminer son existence. Tout d'abord, son père obtient une place de fonctionnaire à Riom, ce qui le conduit à quitter le domicile familial, bientôt suivi par sa femme. Ferdinande reste seule à Paris. Pendant quelques mois, elle vit de façon presque indépendante,

1. CHARTIER Roger (dir.), *La correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991. Voir aussi VASSORT Jean, « Les écritures du domestique et de l'intime », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 2010/4, p. 211-217.

2. Ces lettres appartiennent à un ensemble de papiers rejetés par les bibliothécaires de Versailles lors de l'intégration, au courant du XX^e siècle, du fonds Filassier (BMV, Mss F 975). Ce notaire du Maule avait racheté l'étude de Maître Laisné, parent de Ferdinande Chevret et récupéré une grande partie de la correspondance et de la bibliothèque familiale. Le tout a été versé à la bibliothèque de Versailles, probablement entre la moitié et la fin du XIX^e siècle. Une grande partie des papiers a été intégrée tardivement aux manuscrits sous la cote Mss F 975, mais plusieurs cartons ont été jugés inutiles et déplacés en fin de magasin, sans cote, ni inventaire. Les lettres de Ferdinande Chevret étaient comprises dans ce dernier ensemble.

3. BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, MALEMORT Jacques, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, François Maspero, 1975.

gérant une partie des affaires familiales, conseillée à distance par sa mère. Les femmes, dans cette famille, ne sont pas cantonnées aux seules tâches domestiques : Ferdinande et sa mère ont leur mot à dire dans la carrière de leur mari et père, ainsi que nous le démontrerons. Puis, les ayant rejoints à Riom, Ferdinande y fait la connaissance de son futur mari, André Jallot, qu'elle épousera peut-être sous la pression de la famille de ce dernier et des siens. Surtout, comme beaucoup de Françaises de la même époque, elle entretient une correspondance étroite avec les membres de sa famille, en particulier ses cousines, avec qui elle partage les détails de son quotidien⁴.

Cette correspondance se caractérise par l'étroitesse de son arc chronologique : elle ne s'étend que sur un peu plus de deux ans (1800-1802), et il n'a pas été possible de retrouver à cette date d'autres documents, si ce n'est plusieurs textes imprimés de son oncle Chevret et un ensemble de lettres que lui a adressé le même bien plus tard, sous la Restauration⁵. On ne connaît donc rien de la vie de Ferdinande Chevret à partir du moment où elle quitte la région parisienne pour suivre son mari à Ivrée, dans le Piémont, récemment rattaché à la France consulaire. C'est grâce à un poème de ce dernier, écrit pour son anniversaire, que nous savons qu'elle est née un 15 août. Cette concentration de détails privés sur un temps aussi court n'est cependant pas un défaut en soi : elle nous permet, au contraire, de mieux appréhender un environnement à un moment bien donné, dans un contexte historique important, celui de la France du coup d'État de Brumaire (9-10 novembre 1799).

Autre détail d'importance, cette correspondance n'était pas destinée à être conservée : Ferdinande Chevret avait décidé de ne pas l'emmener à Ivrée après son mariage avec André Jallot, devenu fonctionnaire de l'administration des nouveaux départements du Piémont. Elle ne l'a pas pour autant détruite, estimant sans doute qu'elle ne présentait plus d'intérêt immédiat et l'a confiée à une tierce personne de son entourage, qui les a recueillies et scellées, indiquant qu'elles étaient un témoignage important étant donné la qualité des personnes⁶. Elles étaient toujours scellées en 2017, date à laquelle elles ont été retrouvées à la bibliothèque de Versailles.

La famille Chevret et son entourage

À l'origine et centre de cette correspondance, Ferdinande Chevret demeure pour l'essentiel une inconnue. Il n'en existe aucun portrait connu, sa date de naissance est demeurée introuvable, tout comme celle de son décès. Nous disposons cependant d'un

4. DAUPHIN Cécile, « Pour une étude de la correspondance familiale », *Romantisme*, n°90, 1995, p. 89-99.

5. Bibliothèque de Nantes, Rés. Patrimoine 11, « Lettres à une amie sur divers sujets, par Jean Chevret, 1819 ».

6. « Ces lettres m'ont été laissées par la Demoiselle Chevret et par Madame sa mère lors de leur départ de Meulan où elles demeuraient chez M. Laisné, notaire au fort, à Ivrée en Italie avec un grand nombre de papiers inutiles et elles se sont trouvées par hazard mêlées avec, et moi je les ai réunies et attachées ensemble pour qu'elles se conservent plus longtemps et pour conserver la mémoire de cette honnête famille. »

minuscule fragment d'autobiographie de sa main. Nous le citons *in extenso* :

Née de parents peu fortunés, je ne connus jamais l'abondance mais par le travail de mon père et le ménage de maman, nous ne manquâmes jamais de rien. Je fus le premier fruit de leur union. Je reçus leur première caresse. Je me vis donc chérie dès mon enfance de toute ma famille. Mes premières années se passèrent qu'il m'arriva la moindre chose de remarquable. J'eus plusieurs sœurs qui mourut (sic) dès l'âge de deux [ans] et il ne m'est resté qu'un frère que je chéris et qui m'aime. Nos parents partagent leur tendresse entre nous. On prit bien tôt le dessein de se mettre dans le commerce. Je me réjouissais d'avance avec mon frère des plaisirs que nous allions nous procurer dans ce nouvel état. Je ne me trompais pas. L'on me regardait et j'entendais quelques fois que je serais gentille. Je ne sais si cette idée me donna le [...] ⁷.

Le texte, rédigé dans une orthographe très personnelle, mais qui ne nuit pas à la compréhension et encore moins à la pureté de la langue employée, s'interrompt ici, ce qui, d'une certaine manière, symbolise assez bien les nombreuses lacunes auxquelles nous devons faire face. Pour quelle raison, Ferdinande Chevret a-t-elle éprouvé le besoin de résumer le cours de sa vie ? S'agit-il du brouillon d'une lettre destinée à quelqu'un, ou bien a-t-elle écrit pour elle-même, jusqu'à ce qu'elle soit interrompue ? Une constante peut être observée : le fait d'appartenir à une famille unie est considérée comme l'élément le plus important, plus important encore que la fortune matérielle. Le parcours de son frère cadet nous permet d'émettre quelques hypothèses au sujet de l'âge de Ferdinande au moment de cet échange de correspondance. Une lettre de sa mère nous apprend que Frédéric Chevret s'est engagé dans la Marine à l'âge de douze ans et demi et qu'il a été détenu pendant quatre ans sur un ponton anglais après avoir été fait prisonnier⁸. Quatre ans à compter de l'année 1800 nous renvoie à une date d'engagement entre 1794 et 1795, ce qui laisserait entendre qu'il serait né entre 1782 et 1783. Ferdinande explique dans son essai qu'une ou plusieurs sœurs sont décédées après sa propre naissance et qu'elle et son frère sont les seuls survivants. Elle serait donc née entre 1775 et 1780 et serait âgée d'environ 20 ans ou plus en l'an VIII (1799-1800), peut-être même davantage. Elle n'est plus une adolescente, mais même considérée comme une adulte en devenir par sa famille, elle ne peut prétendre à aucune émancipation. Les circonstances en décident pour elle, lorsqu'à la même époque, son père est nommé à Riom. Ce brusque changement dans son quotidien la laisse perplexe, hésitant entre désir d'affirmation et regret de la séparation qui l'oblige, elle et ses parents, à agir hors du cadre sécurisant qu'ils ont jusque-là su préserver. Les Chevret occupent une place assez bien déterminée dans l'ordre social. Tout part de deux frères, Jean et Ferdinand Chevret qui, en 1789, sont employés en qualité de magasiniers à la Bibliothèque royale. Le livre est leur environnement et leur métier.

7. Bibliothèque de Versailles, non coté. Lettres de Ferdinande Chevret, essai autobiographique. Nous avons choisi, pour des questions de commodité, de transcrire les lettres de Ferdinande Chevret dans une version corrigée. Il est important de mentionner qu'elle modifie d'elle-même son prénom pour signer régulièrement « Ferdinante ».

8. Lettre de Mme Chevret à Ferdinande, 24 prairial an VIII (13 juin 1800), Bibliothèque de Versailles, fonds Ferdinande Chevret (sans cote).

Cultivés, intelligents, proches des milieux philosophiques, ils prennent une part active à la Révolution en devenant membres de la Section de la Bibliothèque. Leur traitement n'étant pas suffisant, et devant bientôt quitter leur emploi en raison des bouleversements politiques, ils ouvrent une librairie, *Aux Frères unis*, passage Saint-Germain l'Auxerrois⁹, juste en face de la porte de l'église. Le nom de la librairie, à la consonance maçonnique revendiquée, est révélateur de leur proximité, voire de leur propre appartenance à la franc-maçonnerie¹⁰. Frédéric Chevret est lui-même initié au moment où il écrit à sa sœur. Jean et Ferdinand Chevret s'établissent bientôt dans l'ancien cloître de Saint-Germain, nationalisé, où vivent toujours Ferdinande et sa mère au début de l'année 1799.

18

Des deux frères, Jean est le plus connu : son *Tableau des Sciences et des Arts, et du Système figuré des Connoissances humaines* est mentionné comme « très honorable » dans le procès-verbal de la Convention du 20 novembre 1792. Il y professe des convictions républicaines, mais aussi catholiques, se décrivant comme un disciple de Rousseau, avec qui il partage un grand intérêt pour tout ce qui relève de l'éducation et de la philosophie de cette dernière. Chrétien révolutionnaire, Jean Chevret entretient son frère de ses idées, qui les transmet lui-même à ses enfants. Sans doute gagné par l'idée de la patrie en danger, Ferdinand autorise son fils à s'engager dans la marine, un choix des plus étonnants si l'on considère le peu de relations de la famille dans ce milieu, mais néanmoins compréhensible : contrairement à l'armée de terre où les enfants de troupe n'ont guère de perspective d'avenir, les jeunes pilotes sont plus certains de progresser et de devenir officier s'ils étudient suffisamment, ce que fait Frédéric, qui, sitôt libéré, s'apprête à passer ses examens d'aspirant.

Cette activité de libraire n'est toutefois pas assez rémunératrice pour faire vivre toute une famille, même si le fils est absent. C'est sans enthousiasme que Ferdinand Chevret se résout à demander une place de fonctionnaire dans une administration, comptant pour cela sur le cercle de ses relations. Elle est loin de convenir à un homme lettré, dont l'environnement a été celui des livres et des pensées de progrès : le voilà régisseur du dépôt de mendicité de Riom, à 410 kilomètres de Paris, soit près de trois jours et trois nuits de voyage par le coche. Jean Chevret, quant à lui, reste à Paris, mais ne tarde pas à liquider son fonds de commerce, opération dont Ferdinande rend compte avec beaucoup de détails à son père. La librairie des Frères Unis est à nouveau gérée par deux frères.

Après Jean Chevret, ce sont les cousins d'une autre branche, les Laisné, qui occupent une place significative dans l'ordre familial. Louis Laisné est une figure importante de la ville de Meulan : né en 1744, il occupe les fonctions de notaire public au département de Seine-et-Oise. Son beau-frère, Jean Charles Leblond¹¹, est lui-même notaire, tandis que l'un de ses parents, avec qui les Chevret sont également liés, Amable-Auguste

9. Bibliothèque de Versailles, F 975, dossier Meulan. Brochure décrivant le fond de la librairie *Aux frères unis*.

10. Leur nom ne figure pas dans le fichier Bossu de la Bibliothèque nationale. En revanche, leur parent Amable-Auguste Chuppin (1751-1813) est mentionné comme affilié à la loge des Frères artistes.

11. Quelques livres de la bibliothèque de Jean-Charles Leblond ont été donnés à la Bibliothèque de Versailles. Nous en avons identifié un. Il s'agit du très rare *Les conciles dévoilés par leur ivresse*, Londres, Molini, 1790. L'ex-libris est daté de 1811.

Chuppin, est un fonctionnaire bien en place du ministère de l'Intérieur. Les Laisné ont acquis l'ancien fort médiéval de Meulan, situé sur une île de la Seine¹², renforçant leur statut de notables au sein de la société de la petite cité. Sans faire étalage de ses sentiments politiques, Louis Laisné appartient à la classe bourgeoise qui a accueilli et soutenu la Révolution, au même titre que les Chevret. D'esprit pratique, il a transposé le système républicain au sein même de sa famille, en la dotant d'un règlement écrit aux allures de constitution, censé répondre à l'ensemble des questions qui peuvent faire l'objet de débats¹³. Voilà comment infusent, sans bruit, ni fureur, les nouvelles idées au sein de la société française, du moins dans sa frange la plus éclairée.

L'oncle Laisné a au moins quatre enfants, dont deux garçons. L'aîné est destiné à reprendre l'étude familiale (qu'il mènera à la faillite sous la Restauration), quand le cadet, Fursy, se distingue par sa maîtrise de la langue russe, qu'il perfectionne lors d'un long voyage qui le mène jusqu'à Saint-Pétersbourg. Entre 1802 et 1807, il occupe les fonctions de bibliothécaire du grand-duc Constantin, frère du tsar. Viennent ensuite deux filles, Euphrasie et Perpétue, dont les occupations sont largement décrites dans les lettres qu'elles échangent avec leur cousine Ferdinande, y associant souvent la fille de M. Chuppin, qui répond comme son père au prénom d'Amable.

Amable Chuppin, Euphrasie et Perpétue Laisné constituent le réseau immédiat de correspondantes de Ferdinande Chevret ; leurs lettres n'en passent pas moins, pour une grande majorité d'entre elles, par le canal de la censure parentale. Leurs parents respectifs consentent parfois à ce que leur propre correspondance serve de support aux quelques nouvelles qu'elles souhaitent donner. Toutefois, après 1800, il est possible d'affirmer que certaines lettres ont été écrites de manière directe, respectant un cadre intime plus prononcé. Aux phrases convenues, s'ajoutent donc des éléments plus personnels, qui permettent de distinguer cette correspondance et de lui conférer tout son intérêt.

S'ajoutent enfin toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont des rapports et relations avec les Chevret, les Laisné et leurs parents. La plupart d'entre eux ne sont souvent désignés que par leurs prénoms (M. Auguste, M. Isidore...), ce qui empêche toute identification rétrospective, d'autres sont des relations d'affaires de la famille (M. Brédif). Certains, comme M. Brédif, sont la cible des critiques, voire des plaisanteries du cercle des demoiselles. Ils participent, parfois malgré eux, à l'affirmation de leur personnalité, dont celle de Ferdinande, qui n'est pas en mal de propos peu flatteurs à leur égard, faisant souvent preuve d'une grande maturité dans ses réflexions sur les rapports entre hommes et femmes. Sa liberté d'expression lui est par ailleurs reprochée par sa propre mère, lorsqu'un projet de billet amoureux est intercepté par cette dernière, affaire sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Le tableau ne serait pas complet sans les protecteurs de la famille Chevret¹⁴. Bien que

12. BORIES Edmond, *Histoire du canton de Meulan*, Paris, Honoré Champion, 1906, vol. 2, p. 405-406.

13. Bibliothèque de Versailles, documents non classés. Papiers de la famille Laisné.

14. Nous pouvons inscrire cette réflexion dans celle ouverte par LEUWERS Hervé, « Pratiques, réseaux et espaces de sociabilité au temps de la Révolution française », in MARTIN Jean-Clément (dir.), *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Rennes, PUR, 2005, p. 41-55. Voir aussi : FRANÇOIS Etienne, REICHARDT Rolf, « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 34, 1987, p. 453-472.

la société ait évolué vers un modèle plus égalitaire, elle ne saurait fonctionner sans des réseaux, à la tête desquels se trouvent des personnages influents et plus ou moins fortunés. Les Chevret étant libraires, leurs protecteurs sont à rechercher dans le monde du livre et de la presse. Entre 1799 et 1801, c'est un certain M. de Lacombe (désigné sous ses initiales « M. de L. », voire « M. de » dans les lettres) qui s'occupe des intérêts de la famille. Jusqu'alors absent des échanges épistolaires entre Ferdinande et ses parents, il fait son entrée dans leur correspondance à l'occasion du départ de Mme Chevret pour Riom ; il a intrigué en faveur de Ferdinand Chevret pour que ce dernier obtienne la place de régisseur du dépôt de mendicité. Pour un poste aussi modeste, l'intervention d'une seule personne n'était cependant pas suffisante. Il a été nécessaire de solliciter un cousin éloigné de la famille, en l'occurrence M. Hautier, employé dans l'administration des nouveaux départements du Piémont, pour lever les derniers obstacles. Quant à son identité, malgré les faibles informations dont nous disposons, elle ne fait aucun doute : il s'agit de l'imprimeur Lacombe, titulaire du marché des publications des ministères de l'Intérieur et de la Police. C'est lui qui, notamment, imprime les comptes-rendus des grands procès du consulat, à commencer par ceux de Moreau et Cadoudal. Ses relations dans les mêmes ministères lui permettent de placer des personnes qui, à l'instar de Ferdinand Chevret, lui seront redevables. Les informations échangées entre Ferdinande et sa mère, ainsi que les résumés des entretiens de Ferdinande avec M. de Lacombe, permettent de comprendre que M. Chevret n'a pas eu d'autre choix que d'accepter cette place, bien qu'elle ne lui convienne pas et qu'elle le force à imposer à sa famille des désagréments nombreux. Le protecteur en est conscient, et il montre de l'humeur, lorsqu'on le lui fait remarquer.

Ferdinande le rencontre à plusieurs reprises : c'est lui qui se déplace dans leur logement de Saint-Germain l'Auxerrois. Apprenant que la jeune fille a des difficultés pour payer les factures en souffrance de la famille, il lui remet sans discuter de l'argent et, un peu plus tard, la somme de cinq louis, qu'elle juge trop importante. Elle écrit, à l'issue de leur premier rendez-vous : « il me pria d'avoir plus de confiance en lui que vous n'en aviez, et je lui promis¹⁵ ». Recevant les cinq louis, elle confesse s'être sentie mal à l'aise¹⁶. Lacombe le répète de nombreuses fois : il tient à faire le bonheur des Chevret, et à « ramener » ce bonheur enfui. Il promet d'user de son entregent pour venir au secours de Frédéric, resté à Brest sans ressources, mais il montre aussi beaucoup de susceptibilité, s'emportant à plusieurs reprises, lorsque Ferdinande lui demande d'agir pour sortir son père de la situation dans laquelle il l'a mis. Il peut même se faire menaçant.

Au cours d'une autre entrevue, elle lui tend l'une des lettres de sa mère, dans laquelle cette dernière décrit les mille tracas qu'elle et son mari subissent au même moment. Il répond : « Je vous assure qu'il n'en est rien. Pour vous le prouver, s'il se présente une

15. Ferdinande Chevret à sa mère, 13 avril 1800.

16. Ferdinande Chevret à sa mère, 9 floréal an VIII (29 avril 1800).

place à 20 lieues, votre papa sous 8 jours peut l'occuper, mais en voici les désagréments : il sera tourmenté comme il l'est maintenant et peut-être davantage. Pourquoi ? Parce que lorsque l'on envoie un nouveau régisseur, le concierge en devient jaloux¹⁷. »

Les menaces sont des plus claires, d'autant que les Chevret doivent justement composer avec le harcèlement quotidien dont les accable le concierge du dépôt de Riom. Lors d'une autre visite, M. de Lacombe s'estime mal remercié de ses efforts et se déclare prêt à tout laisser tomber. Ces rapports tendus montrent qu'un rapport de force est solidement établi entre le protecteur et ses protégés, mais leur interdépendance est établie de manière à ce qu'elle ne puisse être rompue. Il est notable que les relations entre les Chevret et leur protecteur passent par les femmes : c'est Mme Chevret qui écrit le plus souvent à Lacombe, afin de récriminer contre les conditions de leur résidence à Riom, et c'est Ferdinande qui est chargée d'émouvoir le puissant imprimeur sur leur sort. Ferdinand Chevret, lui, se tient en retrait, même s'il est informé, préférant laisser le soin de la guerre psychologique à sa femme et à sa fille, avec un certain succès.

Marqueurs spatio-temporels : géographie de l'intime

Le départ de Ferdinand Chevret pour Riom¹⁸, d'abord seul, puis rejoint par son épouse, et enfin par Ferdinande, est l'élément perturbateur dans cet environnement précaire. Il contraint une famille décrite comme unie à envisager une vie marquée par les distances et les séparations. Pour la première fois de sa vie, Ferdinande se retrouve seule à gérer l'ensemble des corvées d'ordre domestique, à commencer par les comptes de la maison, alors que les finances des Chevret sont au plus mal. Il convient toutefois de la relativiser à l'aune de la morale du siècle : elle est surveillée par une certaine Mme Tille, qui fait office de gouvernante et de chaperon, tandis que M. Tille est une sorte d'homme à tout faire pour la famille Chevret. À cela s'ajoutent des complications qui mettent à mal la sérénité des personnages : Frédéric Chevret revient en France après avoir été échangé avec d'autres prisonniers et se retrouve sans aucune ressource à Brest.

La place de Ferdinande Chevret au sein de sa famille est bien reconnue : elle occupe une position dominante, sachant écrire (même si sa façon d'écrire est très personnelle) et gérant une partie de la librairie familiale, peu de temps avant que Jean Chevret ne se décide à la liquider. Alors que son frère Frédéric se retrouve démuné de tout à Brest et que son père se débat dans des problèmes insolubles à l'autre bout de la France, Ferdinande trouve un peu de stabilité entre Paris et Meulan. Il est possible d'ébaucher une sorte de « géographie de l'intime » à travers ses déplacements et les lettres qu'elle reçoit. C'est en partant à Riom retrouver ses parents qu'elle fait la connaissance de celui qui sera son futur époux, mais c'est à Meulan que se trouve la plupart de ses

17. Ferdinande Chevret à sa mère, 5 messidor an VIII (24 juin 1800).

18. Il n'existe pas d'étude générale sur l'histoire du dépôt de mendicité de Riom. Il est cité par PENY Christine, « Les dépôts de mendicité sous l'Ancien régime et les débuts de l'assistance publique aux malades mentaux (1764-1790) », *Revue d'Histoire de la protection sociale*, n° 4, 2011/1, p. 9-23.

correspondantes, ses cousines et amies. Paris est la place des affaires : c'est là où les Chevret tentent de faire vivre leur petit commerce, avant d'y renoncer pour solliciter un emploi public. Ils apparaissent peu concernés par les affaires politiques : il n'en est jamais question dans leurs échanges épistolaires, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils ne s'y intéressent pas. À un seul moment, Ferdinande fait allusion aux tractations diplomatiques en cours, qui, d'une manière très lointaine, pourraient interférer sur la sécurité matérielle de la famille. Elle écrit à sa mère que leur cousin Hautier, qui avait été si important pour le retour de M. Chevret dans la fonction publique, craint pour sa place au Piémont : des rumeurs font état d'une possible restitution de ces territoires conquis¹⁹, ce qui signifierait la perte immédiate de l'emploi de leur cousin et, par extension, la perte d'un protecteur. Les Chevret ont appris à se méfier de l'écrit après dix ans de Révolution : la politique doit en être exclue.

Le monde extérieur ne se manifeste que par intermittence : l'insécurité des routes, la présence de soldats logés dans les maisons, les difficultés de la vie quotidienne comme l'absence d'argent sous forme numéraire, la violence des hommes viennent troubler un monde à la tranquillité précaire. Les Chevret, comme leurs parents Laisné, n'aspirent qu'à deux choses : la paix et la santé, qui leur permettront de vivre dans un confort relatif et sans inquiétude exagérée. Même la route qui mène de Paris à Meulan n'est pas sûre en ce début de XIX^e siècle. Ferdinande préfère prendre le bac qui remonte la Seine pour se rendre chez ses cousins et ce dernier mode de locomotion n'est pas sans danger. En thermidor an VII (juillet-août 1799), elle essuie une tempête et assiste à une scène de chaos impressionnant sur le bateau, décrite avec beaucoup d'enthousiasme rétrospectif :

Je crus que la prédiction de mon papa allait avoir lieu à l'instant où nos conducteurs abandonnèrent la terre. Je me crus perdue car ils voulurent se battre et tout le monde qui était de ce côté courut à l'autre bout de l'équipage et je ne fus pas des dernières. Nous eûmes une tempête horrible et les flots qui venaient se briser contre la poupe inondait tout l'équipage. L'on fut obligé pour éviter l'eau de fermer toutes les croisées. N'est-ce pas là, maman, un long détail d'un fort petit voyage ? Mais je compte sur votre indulgence. J'espère même que vous voudrez bien rire de mes folies²⁰.

Sans exagération, Meulan reste l'endroit le plus paisible et le plus apprécié : un monde où le temps n'est pas commandé par l'activité humaine, mais par les saisons et, en particulier, deux événements que Ferdinande apprécie par-dessus tout, le temps des cerises et celui des vendanges. Ses cousins vont jusqu'à retarder le moment de la récolte des premières, afin qu'elle puisse admirer les arbres chargés de fruit, attention qui se renouvelle d'année en année, au moins jusqu'en l'an VIII. Quelle signification les cerisiers de Meulan revêtent-ils ? Aucune fête n'est mentionnée ailleurs, à l'exception des anniversaires des membres de la famille, qui donnent lieu le plus souvent à des compositions poétiques de circonstance. Dans une France révolutionnaire qui a aboli

19. Boyer Ferdinand, « Turin sous Napoléon », in *Urbanisme et architecture, études écrites et publiées en l'honneur de Pierre Lavedan*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1954, p. 51-60.

20. Ferdinande Chevret à sa mère, Meulan, 2 thermidor an VII (20 juillet 1799).

les fêtes religieuses et institué un calendrier républicain influencé par le rythme des saisons²¹, le temps des cerises revêt une certaine importance, en l'occurrence ici la réunion de familles séparées le reste de l'année. De même, Ferdinande est elle-même souvent associée aux marqueurs naturels dans les lettres de ses correspondantes : son arrivée prochaine chez ses cousines coïncide avec un événement naturel particulier. Dans sa correspondance avec ses cousines, la nature, quelle que soit la perception dont elles en ont, n'est jamais stable ; elle est à l'épreuve des éléments, mais plus encore des hommes et de leurs appétits. Euphrasie Laisné s'exprime avec une grande colère sur les destructions qui affectent les arbres composant son paysage quotidien autour du fort de Meulan :

Hé ! bien l'île chérie, l'île que déjà les effroyables glaces, effets de la jalousie du barbare hiver n'avaient point épargnée, vient (à peine sauvée de ces farouches atteintes) de tomber sous celles plus terribles plus meurtrières encore, de l'intérêt, oui cousine, l'intérêt, le vil intérêt, le seul dominateur dans ce siècle de fer a causé sa ruine. Des hommes audacieux qu'on appelle du nom de propriétaires l'ont dépouillée pour faire des échalas. Renferme chère cousine, renferme dans ton sein d'aussi triste nouvelle que cent fois ma plume refusait de tracer, tant la tranquillité est chère à mon cœur ; je ne te parle pas des maux que ton silence sur de pareils fléaux épargnera à celui qui savait si bien en plier les rameaux et qui en conserve sans doute l'agréable souvenir loin de l'idée de telles horreurs²².

Plus que jamais, le paysage naturel est associé autant à la paix des âmes qu'à la permanence des sentiments heureux et du bonheur. En coupant les arbres, les « propriétaires » de l'île (les Laisné eux-mêmes²³?) ont porté atteinte à quelque chose d'immatériel, mais de sensible : des souvenirs associés au temps de l'insouciance. En quittant à son tour Paris pour Riom, quelque temps après, Ferdinande laisse donc derrière elle un monde qui a changé, et pas pour le meilleur.

Elle sait que ses parents sont en conflit ouvert avec le concierge du dépôt de mendicité. Mme Chevret a livré les détails de ce duel dans plusieurs lettres précédentes, brossant un portrait particulièrement noir de cet homme qui prétend déposséder Ferdinand Chevret de son autorité de régisseur. Il est assisté dans ses basses œuvres par sa cuisinière et bonne à tout faire, décrite comme une « coquine ». Mme Chevret refuse de traiter avec lui, décrivant sa rencontre avec lui en ces termes :

« Croirais-tu que cet effronté me trouvant au dépôt avec ton papa vient demander à faire ma connaissance avec moi. Je l'ai honoré d'un regard méprisant sans répondre à son salut, et je crois que je leur en ai imposé, depuis il ne nous parle plus que par nécessité... Il me faudrait une main de papier pour te faire voir toutes les exécutions qu'il a commises²⁴. »

21. BACZKO Bronislaw, « Le calendrier républicain : décréter l'éternité », *Les lieux de mémoire*, vol. 1, Paris, Gallimard, 1984, p. 37-83.

22. Euphrasie Laisné à Ferdinande Chevret, 17 germinal an VII (6 avril 1799).

23. Euphrasie ne précise pas de quelle île il s'agit, le fort se trouvant lui-même sur une. En ce cas, les propriétaires fustigés pourraient bien être les Laisné eux-mêmes.

24. Mme Chevret à Ferdinande Chevret, Riom, 18 floréal an VIII (8 mai 1800).

Le conflit entre le régisseur et le concierge du dépôt de mendicité de Riom, chacun assisté d'une femme, offre une perspective peu commune des rapports entre détenus et surveillants. Il apparaît que les deux parties disposent d'alliés parmi les pensionnaires du dépôt. Le concierge fait notamment enchaîner et mettre à l'isolement deux femmes qui auraient été proches des Chevret et aurait même tenté de créer un début de mutinerie parmi les détenus pour provoquer le renvoi du régisseur par la municipalité. C'est l'inverse qui se produit : ses méfaits dévoilés, il doit quitter la partie, ainsi que Mme Chevret l'annonce triomphalement. Ferdinande peut donc se rendre à son tour à Riom dans un contexte apaisé.

Réurrences

24

Comme dans toute correspondance suivie, même sur un temps assez court, il est possible d'identifier des récurrences. La plus importante concerne la santé des protagonistes : il n'est de lettre où l'on se félicite d'abord d'être en bonne santé. C'est un événement considérable, qui témoigne aussi de la fragilité insigne de l'existence en ce début du XIX^e siècle. Les parents de Ferdinande sont régulièrement souffrants. Mme Chevret s'attarde en détails sur les maux qui l'accablent et sur les différents régimes qu'elle suit. Son passage à Riom lui permet d'envisager des séjours dans les villes thermales des environs. Il est manifeste que son voyage a donné lieu à toutes les inquiétudes : en supporterait-elle les désagréments ?

Manifestement de très bonne humeur, Ferdinande écrit à ses parents cette phrase surprenante : « Chère maman, cher papa, les dames qui ont eu la bonté de me donner de vos nouvelles m'ont assuré que étiez méconnaissables, c'est-à-dire en parfaite santé ». Elle ne fait que sous-entendre que la « parfaite santé²⁵ » est un état inhabituel de ses parents ; elle s'est habituée à les voir souffrir d'affections bénignes, dont la fréquence suffit à créer une insécurité permanente. Cette insécurité physique est à mettre au même plan que celle, financière, vécue par la famille.

Elle explique tout autant l'angoisse suscitée par une séparation trop longue, et celle par le manque de nouvelles. C'est une constante : les correspondants de Ferdinande Chevret lui reprochent tous, sans exception, ses trop longs silences. Il y a une raison à cela : elle n'aime pas écrire et le reconnaît. Ce trait particulier nous donne quelques informations précieuses sur le rôle de l'écrit dans le cadre privé²⁶ : mis à part les mots écrits en urgence juste avant le départ du porteur du courrier (et dans ce cas, ce fait est expressément mentionné pour excuser la minceur de la lettre), écrire représente un effort et prend du temps. Ferdinande en parle dans ces termes : « Je te dirai qu'il y a quelques jours que ma lettre est commencée, tu vas me traiter de paresseuse²⁷ », reconnaissant soit que l'écriture lui coûte beaucoup, soit que le temps dont elle dispose

25. Ferdinande Chevret à ses parents, 14 prairial an VIII (3 juin 1800).

26. SERVAIS Pierre, VAN YPERSELE Laurence, MIRGUET Françoise (dir.), *La lettre et l'intime : l'émergence d'une expression du for intérieur dans les correspondances privées (XVII^e-XIX^e siècles)*, Louvain-la-Neuve, Académia éditions, 2007.

27. Ferdinande Chevret, lettre à une « bonne amie », c'est-à-dire Euphrasie Laisné, sans date.

ne lui permet pas une rédaction suivie. Cette dernière hypothèse semble cependant impropre : sa mère lui demande d'être régulière dans sa correspondance et se fâche même lorsqu'elle ne reçoit plus de nouvelles de Paris. Sa colère tombe au moment où elle apprend que la santé de sa fille est bonne : un silence prolongé s'apparente à un épisode de maladie.

Mère attentive, Mme Chevret tient aussi à connaître les sentiments de sa fille. C'est pour cette raison qu'elle l'incite à lui donner des nouvelles régulièrement et à ne ménager ni les détails, ni les impressions les plus intimes. L'importance d'écrire, même si l'on a peu de choses à dire, apparaît ici en pleine lumière : écrire équivaut à une conversation, ce qui justifie l'emploi de formules propres à l'oral, le défaut fréquent de ponctuation et la juxtaposition de pensées et de relations d'événements. Une séparation physique signifie l'arrêt d'une relation directe qui passe par l'oral. Les écrits privés compensent autant qu'ils peuvent la disparition de cette parole.

Les écrits privés prolongent aussi les conflits familiaux, qu'ils soient de peu d'importance, ou plus graves. Ils tentent de répondre à une question tacite : pourquoi et comment se fâche-t-on avec les siens ? Si les Chevret n'ont pas de sujet régulier de dispute, les motifs de frictions existent. Outre les reproches récurrents de garder le silence, qui procèdent presque de la rhétorique (ce type de remarque figure dans la plupart des lettres des Européens de l'époque) on relève au moins un incident entre Ferdinande et sa mère. Là aussi, l'écrit joue un rôle important. Un simple billet découvert suffit à Mme Chevret pour exprimer ses doutes sur les relations que Ferdinande entretiendrait avec un ami de la famille. Cette dernière s'en défend avec la dernière énergie :

[Votre lettre] m'apprend que ma mère a des craintes pour sa fille. Soyez sans inquiétude, je suis innocente. Je n'ai jamais écrit à personne et n'ai nulle envie d'écrire jamais sans votre permission. Voici le fait : j'avais lu une lettre le matin d'une jeune personne qui donnait un rendez-vous. Ayant trouvé ce billet mal tourné, je formais le projet sitôt que je serais seule j'essaierai de faire la comparaison de son style avec le mien. Un peu d'enfantillage me cause bien des peines. Ce sont les plus grandes peines que j'ai éprouvées depuis que j'ai l'âge de raison. La lettre d'Euphrasie m'ayant donné un sujet plus vraisemblable je fis le griffonnage que vous avez trouvé pour en rire avec mon amie. Voilà mon intention en écrivant ce billet. Vous voyez qu'elle était bien simple et j'espère bien pardonnable²⁸.

L'incident est sans lendemain, Mme Chevret jugeant qu'il était possible de laisser sa fille seule à Paris. Il nous donne néanmoins une vue précise de la place de l'écrit au sein de la famille, des jeux auxquels se livrent les cousines et la surveillance attentive dont elles font l'objet. Ferdinande a beau se récrier, plusieurs lettres montrent bien qu'elle et ses cousines se livrent à des plaisanteries à l'égard de messieurs liés à leurs familles respectives. Leur regard sur les hommes est du reste assez éloigné des clichés véhiculés par la littérature de l'époque. Il y a une méfiance instinctive envers tout ce

28. Ferdinande Chevret à sa mère, sans date.

qui touche à de possibles intrigues amoureuses et encore plus pour ce qui concerne les projets matrimoniaux²⁹. Perpétue Laisné exprime des sentiments peu amènes envers les filles de Meulan qui se décident, faute de candidats appropriés, à épouser des militaires de la garnison :

Je te dirai seulement que les chasseurs qui sont ici profitent de la rareté des hommes ; ils épousent toutes nos demoiselles. Il y en a deux qui se marient le jour de la décade prochaine, cela nous amusera un peu ; je crois qu'elles font un sot marché, car il me semble qu'il est bien triste de suivre son mari à l'armée et de le voir sans cesse exposé à mourir, ou bien si elles restent chez elles, il faudra qu'elles s'en séparent peut-être pour toujours. Quelle triste perspective³⁰ !

Quant aux mariés mal assortis, ils constituent un sujet de plaisanterie permanent.

Tu m'as bien fait rire avec ta vieille mariée. Quelle folie de vouloir prendre un jeune époux ; elle doit bien penser qu'il aime mieux ses écus que sa personne, mais puisque c'est un fat [rayé : elle sera bientôt punie] qu'elle prend, la perte n'est pas grande pour les jeunes demoiselles qui pensent bien, car quel bonheur pourrait-on attendre d'un homme qui vraisemblablement n'aime que lui ? Va, je suis bien de ton avis là-dessus, ma bonne amie, il n'y a que les femmes à la mode qui puissent les aimer.

Cette indépendance de ton et d'esprit ne doit pas masquer que les jeunes filles de l'an VIII dépendent de la volonté paternelle. Euphrasie Laisné en fait l'amère expérience : entrée en conflit domestique avec son père pour une sombre et banale histoire d'argenterie, elle doit, de tracasseries en tracasseries et même après avoir été placée dans une autre famille, faire un mariage de convenance avec un charcutier de Versailles. Sa sœur constate par elle-même l'échec futur de cette union, avant même qu'elle n'ait été conclue : « Je ne sais comment cela va tourner. Je voudrais déjà que ce soit fini, qu'il n'en soit plus question³¹ ».

Aussi, lorsque vient le tour de Ferdinande de se marier avec André Jallot, rencontré à Riom, elle ne peut s'empêcher de la questionner :

Dis-moi je t'en prie si tu es toujours disposée à te marier, ou si tu as changé ta façon de penser. J'aurai peut-être quelque chose de nouveau à t'apprendre la première fois que je t'écrirai touchant Euphrasie, car mon père lui a écrit ces jours passés de manière qu'elle puisse espérer de rentrer à la maison.

Là encore, des hésitations : Ferdinande a-t-elle cédé par convenance ou par inclination ? Sitôt revenue à Paris, elle s'empresse de cesser toute correspondance avec André Jallot, lequel s'étonne de ce subit silence. Les familles, par leurs pressions, leurs lettres et la force des relations, vont parvenir à la conclusion de ce projet matrimonial qui, de toute évidence, ne plaisait pas à Ferdinande. André Jallot, sans le vouloir, rapporte lui-même

29. VERJUS Anne, DAVIDSON Denise, *Le roman conjugal : chroniques de la vie familiale à l'époque de la Révolution et de l'Empire*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

30. Perpétue Laisné à Ferdinande Chevret, 6 vendémiaire an VIII (28 septembre 1799).

31. Perpétue Laisné à Ferdinande Chevret, 23 messidor [an IX] (12 juillet 1801).

les arguments qu'elle lui avait opposés pendant la cour qu'il lui avait faite à Riom :

Nous nous aimons, dites-vous alors, mais cette réciprocité de constance ne saurait tendre à une union ; il est un grand obstacle. Surpris d'un pareil langage, dont je pressai l'explication, vous ajoutâtes d'un ton plus charmant encore : je n'ai pas de fortune, et je ne puis devenir votre épouse³².

André Jallot devait cependant être tombé amoureux : il se décide à quitter Riom pour Paris et sollicite bientôt un emploi dans la nouvelle administration des départements Piémont. On devine, là encore, la main du cousin Hautier dans cette promotion. C'est peu de temps avant leur mariage que la correspondance s'interrompt et que l'on comprend qu'un temps vient de s'achever.

27

Il est un dernier mystère que les lettres de Ferdinande Chevret recèlent : à plusieurs reprises, elle mentionne une sœur, surnommée Gaye ou Gayan, sans donner plus de détails. Ferdinande prétend même lui laisser la plume pour qu'elle puisse écrire quelques mots dans une lettre destinée à ses parents. C'est elle, en fait, qui écrit et le fait n'échappe pas à la personne inconnue qui a conservé les papiers et qui le mentionne en note marginale. Nous savons que Ferdinande a perdu toutes ses sœurs en bas-âge, et « Gayan » n'apparaît dans aucune lettre. Même si Perpétue Laisné mentionne une certaine demoiselle Gayet dans une de ses lettres, il n'est pas certain qu'il s'agisse de la même personne. Sa proximité avec Ferdinande semble néanmoins indiscutable. Se serait-elle donc inventé un double, autorisé à parler en son nom en quelques occasions³³? Sa capacité à se dédoubler est réelle : à Riom, elle endosse sans hésiter le surnom que porte celle qui sera sa future belle-sœur, « Miette ». Cette dernière s'amuse de cette particularité, mais, compte tenu de la distance que Ferdinande souhaite mettre entre elle et les projets de mariage, ne s'agirait-il pas plutôt d'une tentative de se faire passer pour une autre, de laisser entendre que ce double aurait accepté l'idée d'une union, mais pas elle ?

Ferdinande Chevret laisse à la plupart de ses interlocuteurs un souvenir fort, ainsi que le montre la plupart des lettres de ses cousines, mais aussi celles de particuliers qui l'ont connue. Une certaine Mme Jamet, rencontrée à Riom, s'en exprime sans détour : « Vous avez emportée avec vous la satisfaction de bien des cœurs qui se trouvoient heureux d'être auprès d'une personne faite pour être aimée. Bien souvent, je parle sous les croisées que vous habitiez et je me dis à moi-même "c'est là où je vous ai embrassée"³⁴ ».

32. André Jallot à Ferdinande Chevret, Paris, 14 pluviôse an X (3 février 1802).

33. Il serait dangereux et vain d'évoquer ici un trouble dissociatif de l'identité (TDI), psychopathologie complexe, compte tenu du peu d'informations dont nous disposons. Toutefois, si nous considérons la perte d'une ou de deux sœurs comme ayant été un trauma d'enfance pour Ferdinande Chevret, la construction d'un double, chargé du reste de la rappeler à ses devoirs épistolaires, aurait pu l'aider à surmonter notamment un sentiment de solitude. « Gayan » écrit ainsi : « Je profite de l'heureux instant où j'ai le bonheur de me trouver avec votre petite vilaine Ferdinande pour me joindre à elle et vous souhaiter une bonne fête et une bonne santé... Oui ma bonne maman je m'ennuie fort de ne pas vous revoir... » Il semblerait que la famille ait accepté ce double littéraire, s'il a existé.

34. Mme Jamet à Ferdinande Chevret, 8 mai [1802].

Ces aveux, mais aussi tous les autres faits détaillés plus haut montrent que cette correspondance d'apparence anodine possède un fond littéraire réel³⁵ : les aventures naissent du quotidien. Une simple traversée de la Seine devient un voyage périlleux, les tribulations d'un petit fonctionnaire à Riom revêtent le caractère d'un roman de chevalerie, dans lequel le héros doit affronter un méchant implacable, l'île du fort de Meulan possède une magie qui lui est propre et que l'avidité des hommes du siècle vient corrompre... Tous ces faits deviennent matière fictionnelle, parce que celle qui les décrit ou qui reçoit ses descriptions a suscité l'envie d'une conversation épistolaire qui, peu à peu, s'est muée en scènes littéraires. Celles-ci n'apparaissent pas dans la poésie pâle et convenue d'André Jallot, mais bel et bien dans de simples détails anodins du quotidien. Ferdinande est une « personne faite pour être aimée » de toutes les manières et de toute évidence, les lettres qu'elle a laissées derrière elle, sans les détruire, devaient perpétuer ce souvenir.

35. CHARTIER Roger, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2001/4-5, p. 783-802.

Bibliographie

AULARD Alphonse, (éd.) *L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX*, Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1897, 157 p.

CHARTIER Roger (dir.) *La correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991, 462 p.

29

CHARTIER Roger, BOURDIEU Pierre, « Gens à histoires, gens sans histoires, dialogue entre Pierre Bourdieu et Roger Chartier », *Politix*, printemps 1989, n°6, p. 53-60.

MARTIN Jean-Clément, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, 272 p.

STENGER Gilbert, *La société française pendant le Consulat*, Paris, Perrin, 1903, 447 p.

Dans l'intimité des maîtres : les écrits du for privé, une fenêtre ouverte sur le quotidien de la domination en contexte (post)esclavagiste ?

Adélaïde MARINE-GOUGEON

31

Bien que, sans aucun doute, quelques rares personnes étrangères, intéressées par la généalogie en général ou par l'Histoire de la Martinique, puissent entrer en possession de cet ouvrage, celui-ci a été conçu et rédigé dans un esprit essentiellement familial [...] Je souhaite à tous mes cousins (et aux autres) de prendre à sa lecture autant de plaisir que j'en ai trouvé à l'écrire¹.

Ainsi écrit Henri de Frémont en avant-propos de la généalogie qu'il consacre à la famille dont il est un des descendants, la famille Dessalles. Elle possédait plusieurs propriétés sur la côte atlantique de la Martinique du XVII^e siècle jusqu'au mitan du XIX^e siècle. Dans l'ouvrage publié par Henri de Frémont au début des années 1970, on ne trouve pas uniquement la généalogie détaillée des Dessalles, mais aussi une véritable histoire de cette lignée, rédigée à partir des notes d'Adrien Dessalles, l'historien de la famille, décédé en 1870, et mentionné plus haut par Henri de Frémont. Cette note laisse ouvertement entendre la nature de cette publication, que l'on pourrait classer parmi les sources du for privé, dans la mesure où les destinataires sont clairement identifiés parmi les membres de la famille de Frémont, et plus largement, pour l'ensemble des descendants des Dessalles. Ce document se distingue du très célèbre journal de Pierre Dessalles², véritable journal intime du père d'Adrien Dessalles et ancêtre également d'Henri de Frémont. Cet ouvrage, publié avec l'accord des descendants et édité par l'historien pionnier Gabriel Debien, est devenu une source majeure pour les historiens spécialistes des Antilles françaises, tant il permet une étude « au ras du sol » des relations entre individus en contexte esclavagiste et post-esclavagiste. Désormais incontournables, ces textes ne sont cependant pas des cas isolés.

1. DESSALLES Adrien et FREMONT Henri de, *Histoire et généalogie de la famille Dessalles ou des Salles (Martinique et France)*, Paris, Éditions Prev, 1974.

2. DESSALLES Pierre, *La Vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle : 1848-1856*, chez l'auteur, 1986.

Ils entrent ainsi dans la catégorie des documents issus des familles de propriétaires et destinés à un usage strictement interne et familial. On peut également classer dans ce genre les textes rassemblés dans le recueil *Mémoires de Békées*³, publiés par les éditions L'Harmattan dans les années 2000, ou encore les Mémoires de Charles-Georges Cacqueray de Valménier, publiés en 2006. À la faveur de ces publications, notamment pour le recueil *Mémoires de Békées*, ces textes ont été amenés à toucher un public plus vaste, dont celui des historiens. L'existence de ces écrits est précieuse dans la mesure où ils permettent d'offrir un regard subjectif sur les sociétés esclavagistes, certes centré sur celui des maîtres. Cependant, ils permettent d'ouvrir une fenêtre sur les relations qui se nouent au sein des habitations⁵ post-esclavagistes, alors que nous ne disposons d'aucun récit d'esclave pour le cas français, et que les sources judiciaires⁶, les écrits abolitionnistes ou la presse sont les seules autres sources qui peuvent servir à approcher la parole des esclavisés. Au contraire, il n'y a pas d'entraves à la parole des maîtres. Pendant longtemps, ils furent même les seuls à écrire l'histoire des Antilles françaises, notamment au XIX^e siècle, avec les publications d'Étienne Ruzf de Lavison, de Sydney Daney, ou d'Adrien Dessalles.

La prise de parole publique a ainsi été doublée d'une écriture privée à usage intime ou familial, que l'on peut sans doute classer parmi les écrits du for privé. Les derniers historiens à avoir abordé la question définissent ces documents comme une « prise de parole écrite directe et sans intermédiaire⁷ ». Cette catégorie s'étend bien au-delà des seuls journaux intimes, et comprend tout type d'« ego-document » qui était susceptible de circuler et de se transmettre au sein d'un cadre familial, et où se « mêlaient souvent annales historiques et considérations privées⁸ ». D'une manière générale, ces documents du for privé sont considérés comme une possibilité d'accéder aux individus dans leur singularité, et non plus seulement de rechercher un élément représentatif d'un groupe plus large. Dans leurs enquêtes et publications successives sur ce sujet, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu⁹, entre autres, suggèrent d'utiliser ces sources pour aborder l'histoire sociale bien sûr, mais aussi politique, culturelle, ou pour des travaux d'anthropologie historique.

De son côté, André Burguière¹⁰ met en avant la prégnance des récits généalogiques pour les familles de la noblesse dès la fin du XVI^e siècle et pendant toute l'époque

3. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LEGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées : textes inédits*, I, Paris/Torino/Budapest, L'Harmattan, coll. « Autrement mêmes », 2002.

4. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées : textes inédits*, II, Paris/Hongrie/Congo, L'Harmattan, coll. « Autrement mêmes » 2006.

5. L'emploi du terme « habitation » renvoie à l'usage qui en est fait traditionnellement dans les Antilles françaises, où il désigne l'unité économique et familiale d'une propriété comprenant la maison du maître (la grand'case), les cases des esclaves puis des travailleurs libres, aussi appelés cultivateurs après 1848, et l'ensemble des terres cultivées, le plus souvent en canne à sucre.

6. ROGERS Dominique (dir.), *Voix d'esclaves : Antilles, Guyane et Louisiane françaises, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, 2015.

7. BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland-Mousnier », 2005.

8. *Ibid.*

9. BARDET Jean-Pierre, ARNOUL Elisabeth et RUGGIU François-Joseph, *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen-Âge à l'époque contemporaine) : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Mémoires vives », 2010.

10. Voir sa contribution intitulée « La généalogie » dans NORA Pierre, AGULHON Maurice, AZOUVI François et BABELON Jean-Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992, vol. I-III/III.

moderne, et estime que cette pratique, qui mêle exaltation de la lignée et visée autobiographique, infuse de plus en plus largement dans la société des XVII^e, voire XVIII^e siècles. C'est aussi à cette tradition qu'il est possible de rattacher les écrits des blancs créoles sélectionnés, dans la mesure où certaines familles, comme les Dessalles ou les Cacqueray de Valménier, sont effectivement nobles, mais aussi parce que bien d'autres familles blanches créoles de la Martinique ont adopté ce modèle, sans être nobles pour autant.

Ici, il s'agit de s'interroger sur ce que peuvent apporter ces sources pour le contexte colonial esclavagiste et post-esclavagiste, marqué par une situation de domination exacerbée entre propriétaires et esclavisés, des rapports sociaux violents et racialisés, mais parfois teintés d'ambiguïtés. La question est de savoir ce que les familles de propriétaires laissent entrevoir de leur position, de leurs interactions sociales, et de la réalité de la violence de l'esclavage.

Comme cela a été souligné par Sylvie Mouysset¹¹, les écrits privés féminins se signalent par leur grande rareté. C'est précisément ce qui fait toute la valeur du recueil *Mémoires de Békées* pour les Antilles françaises. Alors qu'elle s'interroge sur une éventuelle spécificité des textes écrits par des femmes, elle rappelle les avertissements répétés des historiens à ne pas rigidifier les catégories de genre dans ce domaine. À bien y regarder, chaque récit, chaque auteur transmet sa propre expérience, sans que le genre soit le seul élément de distinction ou d'originalité, et les femmes ne sont pas les seules à aborder le domaine de la vie intime.

Ainsi, on tâchera d'examiner en quoi ces textes permettent de saisir la complexité des relations de domination socio-raciales et de genre au sein de la plantation ainsi que la diversité des trajectoires sociales des propriétaires.

On évoquera dans un premier temps la référence nobiliaire et l'importance de la démarche de glorification pour ces familles coloniales. Ensuite, on étudiera la spécificité de ces écrits rédigés en contexte colonial, et la façon dont la violence du système esclavagiste se dévoile, en dépit des euphémismes. Enfin, on se penchera sur la dimension genrée de ces textes, et sur les degrés de dévoilement de l'intimité.

Référence nobiliaire et glorification des familles coloniales

Un très faible nombre de blancs créoles de la Martinique sont d'ascendance noble. Cependant, la colonie a compté dès le XVII^e siècle des colons authentiquement nobles, qui étaient venus y faire fortune et s'y établir en tant que propriétaires. Sans entrer dans les détails sur la spécificité de cette « noblesse coloniale » telle qu'elle a été évoquée par François-Joseph Ruggiu¹², on se contentera ici d'insister sur la prégnance

11. MOUYSSSET Sylvie, BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dir.), « Car c'est moy que je peins » : écritures de soi, individu et liens sociaux Europe, XVI^e-XX^e siècle, Toulouse, Presses universitaires du Midi, coll. « Coll. Méridiennes », 2010.

12. RUGGIU François-Joseph, « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », *Outre-mers*, vol. 96, n° 362, 2009, p. 39-63.

du modèle aristocratique sur l'ensemble des pratiques sociales de l'élite des blancs créoles, c'est-à-dire les familles les plus fortunées implantées dans la colonie et réputées blanches.

Comme le mentionne la citation évoquée au début du texte, la fonction première des généalogies, ou même des textes rédigés par Élodie Dujon-Jourdain (« Le Sablier renversé¹³ », et « Parle-nous d'eux grand-mère¹⁴ ») est de rendre hommage aux ancêtres de la famille. Il y est souvent question de l'ancêtre « enracineur »¹⁵, ou tout du moins de son impossible identification chez les Dessalles. Les récits généalogiques permettent ainsi d'expliquer l'arrivée de la famille dans la colonie, de fixer le cadre dans lequel se déploie son histoire, et ainsi de légitimer son appartenance au groupe des propriétaires blancs.

34

André Burguière¹⁶ insiste sur la dimension imaginaire et mythologique qui se dégage de ces textes, et invite à ne pas se laisser piéger. En effet, leur caractère élogieux doit susciter la méfiance, et peut aussi pousser l'historien à vérifier les faits historiques précis évoqués dans ces écrits, dont eux ou leurs ancêtres ont pu être des acteurs de premier plan. Le récit intime devient aussi chronique historique, dont les membres de la famille sont les protagonistes.

Les chroniques historiques

Charles-George Cacqueray de Valménier fut un personnage éminent de son temps. D'abord officier de marine lors des dernières années de l'Ancien régime, il rejoint l'émigration entre 1791 et 1794. Dans ses *Mémoires*, il relate ainsi ses voyages en Europe et sur les mers, puis à son retour en Martinique en 1794, rapporte l'administration de l'île par les Anglais, puis la rétrocession à la France en 1802. En 1809, il raconte de manière assez précise le déroulement de la prise de l'île par les Anglais, dont il a été un témoin direct, puis à nouveau la rétrocession de l'île à la France en 1815. Ses mémoires deviennent tantôt un récit de voyages, tantôt une chronique des événements de la colonie dont il a pu faire l'expérience.

Pour Éric Mension-Rigau¹⁷, nombreux furent les nobles qui prirent la plume sous la Restauration pour narrer comment ils avaient vécu les décennies révolutionnaires et impériales, et ainsi mettre en valeur la survie de la famille face aux turpitudes révolutionnaires. Selon lui, il s'agit même d'une sorte de genre littéraire. Ces textes avaient vocation à se transmettre à l'entourage familial afin de faire prendre conscience aux jeunes générations les périls dont ils avaient réchappé. *Les Mémoires* de Charles-Georges Cacqueray de Valménier semblent parfaitement s'intégrer dans ce registre.

13. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LEGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées*, op. cit.

14. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit.

15. NORA Pierre, AGULHON Maurice, AZOUVI François et BABELON Jean-Pierre, *Les lieux de mémoire*, op. cit., p.3894

16. *Ibid.*

17. MENSION-RIGAU Éric et ALMEIDA Fabrice d', *Singulière noblesse : l'héritage nobiliaire dans la France contemporaine*, Paris, Fayard, 2015.

De la même manière, on trouve dans *Mémoires de Békées* des récits directs d'événements marquants de l'histoire de la Martinique, en premier lieu le récit d'Irmissé de Lalung¹⁸ entièrement consacré à l'insurrection du 22 et 23 mai 1848 et à l'exil qui s'en suivit pour ses proches et elle-même, ou encore un témoignage saisissant de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902, dont l'autrice Élodie Dujon-Jourdain a été un témoin direct¹⁹. En revanche, dès lors que les auteurs se trouvent sur le territoire de la colonie, les événements de France n'apparaissent que de manière très lointaine.

Ces témoignages, parfois directs, des événements de l'île ont une valeur inestimable. Lorsqu'il s'agit cependant de vérifier la véracité de certains éléments, parfois simplement personnels, il est tentant de chercher dans les archives administratives des preuves de ce qui est avancé dans ces récits familiaux. Ainsi, lorsqu'Élodie Dujon-Jourdain mentionne la Légion d'honneur attribuée à un de ses aïeux en 1863²⁰, rien de plus simple que d'en vérifier l'exactitude. Pour ce qui est de ce récit en particulier, des faits évoqués par l'autrice se sont souvent révélés parfaitement exacts et vérifiables dans certains documents d'archives, ce qui incite à considérer ses propos comme relativement fiables.

L'exactitude des informations fournies par l'autrice n'enlève rien à la dimension mythologique et panégyriste de ses textes vis-à-vis de sa famille. Bien au contraire, tout comme Adrien Dessalles et Henri de Frémont, elle s'attache à démontrer l'importance de sa lignée, et partant, son ancienneté.

L'exaltation de l'ancienneté de la famille

Le paradigme aristocratique accorde une grande importance à la démonstration de l'ancienneté de l'ascendance. Comme évoqué plus haut, le point de départ des récits à caractère généalogique est de remonter le plus loin possible dans la lignée afin de retrouver l'ancêtre « enracineur », et démontrer ainsi leur autochtonie. Il s'agit ainsi d'exalter l'ancienneté de l'ascendance, et donc de justifier sa place parmi les familles de l'élite de la colonie. Il est frappant de noter que la généalogie de la famille des Salles ne fait pas mystère de l'origine métropolitaine inconnue du premier individu passé dans la colonie. Cependant, la preuve de l'ancienneté de leur présence dans les Caraïbes permet de compenser ce manque, dans la mesure où on en trouve la trace dès la fin du XVII^e siècle à Saint-Christophe, première implantation française aux Antilles²¹.

L'enjeu est le même pour Élodie Dujon-Jourdain, bien que l'ensemble des familles dont elle descend ne soit pas d'origine noble. Dans « Parle-nous d'eux grand-mère²² »,

18. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit.

19. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LEGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées*, op. cit.

20. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit.

21. DESSALLES Adrien et FREMONT Henri de, *Histoire et généalogie de la famille Dessalles ou des Salles (Martinique et France)*, op. cit.

22. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit.

la narratrice retrace les origines de toutes les branches dont elle descend, et tente à chaque fois de remonter au premier ancêtre fondateur. Ces récits sont l'occasion de mettre par écrit des anecdotes amusantes ou édifiantes qui se transmettent de génération en génération, sans pour autant que le propos soit particulièrement détaillé, par exemple au sujet de tel ancêtre particulièrement dépensier, ou du mariage non-consommé par une grand-tante qui mourut très âgée au début du Second empire. Ici, c'est à partir de la période révolutionnaire que le récit devient plus riche et plus précis au sujet des individus et de leur caractère.

Ces textes mettent avant tout en scène les personnages qui ont écrit l'histoire de ces familles. Cependant, ils s'ancrent dans une réalité marquée par l'esclavage, réalité souvent euphémisée, mais dont ils laissent parfois transparaître la violence.

Des écrits pour justifier leur position dans le système esclavagiste

Le journal de Pierre Dessalles est le principal document du for privé dans lequel puisent les historiens pour écrire l'histoire de l'esclavage en Martinique, tant il regorge de détails et d'anecdotes sur le quotidien des rapports entre maîtres et esclaves²³. Pourtant, les autres documents sélectionnés permettent également d'avoir un aperçu des rapports de domination entre maîtres et esclaves, puis plus tard entre propriétaires et cultivateurs.

Une violence euphémisée

Charles-Georges Cacqueray de Valménier évoque à plusieurs reprises ses relations avec ses esclaves. Un épisode marquant est constitué par le passage où il évoque son retour dans sa plantation de « Rivière Monsieur », près de Fort-de-France en 1794 et 1795, après plusieurs années « d'émigration » et alors que l'île est aux mains des Anglais. Il entreprend des démarches pour reprendre en main son habitation, dont le fonctionnement a été perturbé par les troubles révolutionnaires et la conquête anglaise. Il revient particulièrement sur le comportement de son « atelier », c'est-à-dire sur l'ensemble de ses travailleurs esclaves, qui s'était d'après lui « assez bien comporté » pendant la période précédente, ce qu'il faut comprendre comme une faible implication de ses esclaves dans les événements révolutionnaires. Il explique avoir établi :

une discipline et une administration paternelle et ferme en même temps qui put convaincre mes nègres que je punissais avec sévérité toutes les fautes qui tendraient à altérer le bon ordre et que je ne négligerais aucun moyen de leur assurer une subsistance abondante et toutes les douceurs auxquelles ils pourraient prétendre²⁴.

Il indique ainsi s'assurer l'obéissance de ses esclaves par des sanctions sévères en cas de manquements à la discipline d'une part, mais aussi en promettant une « subsistance

23. DESSALLES Pierre, *La Vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle*, op. cit.

24. CACQUERAY DE VALMENIER Charles-Georges, *Mémoires*, Cholet, Pays et terroirs, 2006, p.30.

abondante » et des « douceurs » d'autre part. Notons au passage que ce qui est établi comme un dû depuis le Code Noir, c'est-à-dire le fait de nourrir correctement les esclaves, est ici présenté comme une faveur exceptionnelle, qui est de surcroît qualifiée de « coûteuse » plus loin dans le texte.

Cependant, Charles-George Cacqueray de Valménier précise : « Je fus obligé de faire quelques exemples rigoureux ». Plus loin, il évoque un incident qui l'opposa à son commandeur, qui est un esclave chargé de la surveillance des autres esclaves composant l'atelier. Alors qu'il entreprend la plantation d'une nouvelle variété de cannes sur une de ses parcelles, il se heurte à l'étonnement de son atelier, et à l'hostilité de son commandeur :

Le Commandeur se permit de me faire des remarques déplacées devant les nègres. Ce fut une des occasions où je fus obligé de déployer de la fermeté et de la sévérité et de leur prouver que je voulais être obéi. Le travail se fit et la récolte suivante leur démontra l'avantage immense que j'avais obtenu par ce changement de culture²⁵.

Que signifie exactement ce déploiement de sévérité ? Quelle fut la nature exacte des punitions infligées à ce commandeur ? Si l'auteur dépose un voile pudique sur la violence de ces sanctions, on peut malgré tout envisager plusieurs types de punitions bien connues : le fouet, l'enfermement dans un cachot, ou encore les entraves, autant de traitements cruels qui font sans doute partie des manifestations de « fermeté » à disposition du maître pour dissuader les esclaves récalcitrants ou insolents.

On voit donc à travers cet extrait la volonté de Charles-George Cacqueray de Valménier de prouver sa capacité à se faire obéir de ses esclaves, qualité indispensable pour tout propriétaire, et qui passe par l'évocation de sanctions violentes. Cette violence n'est pas explicite, et se laisse plutôt deviner en filigrane. Serait-ce pour épargner la sensibilité de ses futurs lecteurs ? Si eux-mêmes sont familiers de l'univers de l'habitation esclavagiste, on peut penser qu'ils peuvent se figurer sans trop de peine la réalité des punitions ; pour ceux qui ont grandi très loin de cette réalité, ces quelques lignes ont pour effet de masquer un élément pourtant crucial de la réalité esclavagiste. Près d'un siècle et demi plus tard, Renée Dormoy-Léger (mère du poète Saint-John-Perse, ou Alexis Léger)²⁶, raconte elle aussi ses souvenirs d'enfance au sein de l'habitation familiale dans la Guadeloupe de la fin du XIX^e siècle. Elle y décrit notamment l'arrivée de travailleurs engagés indiens dans une scène éloquente, qui peut se dérouler, en toute vraisemblance, dans les années 1870. Ses propos d'une franchise déconcertante ne cachent pas la violence de cet épisode qui rappelle singulièrement des scènes de ventes d'esclaves : un convoi composé de 7 à 8000 Indiens était ainsi réparti en « lots » de 10 travailleurs, et « les propriétaires de toutes les habitations de l'île venaient choisir chacun son lot selon ses besoins et son goût. ».

25. CACQUERAY DE VALMENIER Charles-Georges, *Mémoires*. Cholet, Pays et terroirs, vol.III, p.30.

26. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LÉGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées*, op. cit.

Elle précise :

Je me souviens d'être allée une fois avec mon père à Fouillol pour choisir son lot et avoir insisté pour l'un d'eux qui comprenait deux fort jolis adolescents ; ma mère en fit de gentils domestiques²⁷.

Il est frappant de constater la persistance du réflexe visant à se procurer des travailleurs libres de la même manière que s'il s'agissait d'esclaves, c'est-à-dire en « lots », terme répété plusieurs fois, et de les considérer comme des objets ou du bétail dont on peut disposer à sa guise. C'est cette écriture privée, personnelle et familiale qui permet à l'auteurice de s'exprimer ainsi sans fard et certainement sans peur d'être jugée négativement, et de laisser entrevoir la survivance de réflexes hérités de l'esclavage.

38

Dans d'autres cas, ces écrits familiaux peuvent être le lieu d'une auto-justification.

Les écrits du for privé, lieux d'auto-justification, en particulier au moment de l'abolition de 1848

La famille d'Élodie Dujon-Jourdain joua un rôle de premier plan dans l'insurrection qui eut lieu le 22 mai 1848, et qui précipita l'annonce de l'émancipation générale le 23 mai, avant même l'arrivée des décrets du 27 avril dans la colonie. Son arrière-grand-père, Jean François Antoine Huc, était alors maire de la commune du Prêcheur et était connu comme le principal défenseur de l'ordre esclavagiste. Pour protéger sa commune des émeutiers, il n'hésite pas à mobiliser une brigade de gendarmes et à faire tirer sur une foule d'insurgés, provoquant ainsi une vingtaine de morts. À l'issue de ces journées insurrectionnelles, les autorités républicaines l'invitent à quitter la colonie temporairement afin de préserver sa sécurité. Autour de lui, ce sont cinquante propriétaires du Prêcheur qui s'exilent à Porto Rico. Parmi eux, Élodie Huc, épouse Dujon, sa fille, ainsi qu'une voisine, et bientôt parente par alliance quelques années plus tard, Irmissse de Lalung.

Jean François Antoine Huc a beaucoup écrit au ministère de la Marine et des Colonies pour expliquer sa conduite, et ainsi être indemnisé de ses pertes liées à l'incendie de sa plantation²⁸. Dans le recueil *Mémoires de Békées*, on trouve la version des événements d'Élodie Huc (veuve Dujon) et d'Irmissse de Lalung. Il est frappant d'y retrouver les mêmes arguments que ceux développés par Jean François Antoine Huc pour se justifier, mais aussi attaquer les autorités républicaines. Par exemple, Élodie Dujon-Jourdain fustige l'hostilité du Gouvernement provisoire de la République vis-à-vis des grands propriétaires alors qu'ils étaient, selon elle, « acquis à l'idée de la libération des

27. *Ibid.*, p. 149-151

28. Voir notamment ANOM, Série géographique de la Martinique, Carton 7 dossier 85, ou encore Carton 94 dossier 817. Voir aussi ma contribution intitulée « Les "proscrits" de 1848 : l'exil des Blancs créoles du Prêcheur, de la Martinique à Porto Rico » réalisée pour l'ouvrage collectif dirigé par DELUERMOZ Quentin, FUREIX Emmanuel et THIBAUD Clément, *Les Mondes de 1848*, à paraître aux éditions Champs Vallon au printemps 2023.

esclaves²⁹», ce qui était loin d'être le cas. Elle raille également l'action des républicains abolitionnistes qui « enfonçaient des portes ouvertes » au lieu de réfléchir sérieusement à l'indemnité due, selon elle, aux propriétaires.

De la même manière, Irnisse de Lalung présente l'ensemble des propriétaires du Prêcher comme « bons et doux » avec leurs esclaves, et Jean François Antoine Huc comme un « maître exemplaire », mettant en avant par exemple le fait que ses « nègres » ne travaillaient pas et ne produisaient rien. Elle le présente enfin comme généreux avec les libres de couleur pauvres de la commune³⁰.

Chez les deux autrices, on retrouve le même souci de laver l'honneur de leur famille et de la montrer sous son meilleur jour, à rebours des critiques concernant leur jusqu'aboutisme esclavagiste. Au contraire, elles reprennent les lieux communs de la bonté des maîtres envers leurs esclaves, et réécrivent même l'histoire en présentant leur famille comme favorables à l'émancipation. Ces écrits familiaux sont ainsi l'occasion de justifier la conduite de ses proches ou de ses aïeux lors d'un moment crucial, et qui a exposé la famille à de nombreuses critiques et polémiques lors de l'émancipation de 1848.

Ces textes donnent enfin la possibilité de montrer la famille sous un jour plus favorable en mettant en avant la très grande proximité que leurs membres entretiennent avec leurs esclaves puis travailleurs libres au sein de l'habitation.

La mise en avant des rapports étroits entre maîtres blancs et cultivateurs

En effet, la très grande proximité qui lie les propriétaires à leurs travailleurs est un élément récurrent de ces récits privés. Même si les esclavisés ou travailleurs ne représentent souvent que de furtives apparitions, leur présence apparaît bien réelle et indispensable au quotidien de la famille. On en trouve quelques traces chez Charles-Georges Cacqueray de Valménier lorsqu'il se vante de sa gestion toute paternelle de ses esclaves, ou lorsqu'il encourage les soins aux jeunes mères et à leurs enfants. Cependant, ces mentions relèvent de la démonstration du parfait gestionnaire que prétend être Charles-George Cacqueray de Valménier, et n'engagent pas directement ses relations personnelles avec ses esclaves.

Les textes d'Élodie Dujon-Jourdain comportent, et de très loin, le plus de détails sur les relations de proximité entre propriétaires blancs et travailleurs noirs, souvent teintées d'une certaine ambivalence. « Le sablier renversé », récit d'enfance d'Élodie Dujon-Jourdain, fourmille d'anecdotes indiquant des instants de complicité, voire des démonstrations d'affection entre maîtres et travailleurs, à l'instar des scènes de contrebande où le propriétaire, manquant d'être démasqué par un agent des douanes,

29. LALUNG Irnisse de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit., p. 51-61.

30. *Ibid.*, p. 127-128.

est couvert par un de ses cultivateurs. Elle rend également un hommage ému à ceux qui jouaient avec elle et la promenaient sur leurs épaules, comme le « vieux Job », ou qui la laissaient les regarder travailler dans les ateliers, à l'image du menuisier « mulâtre » Durancy³¹.

Parfois, l'hommage se teinte d'une certaine ambiguïté, particulièrement à l'égard des femmes. Élodie Dujon-Jourdain consacre un chapitre entier à sa Da Rosina (c'est-à-dire sa nourrice), et exprime l'attachement de sa famille à cette femme qui a consacré sa vie à s'occuper des enfants de la famille. Elle précise : « tout en elle la rapprochait de l'enfance : sa douceur, son inépuisable dévouement et jusqu'à son manque d'intelligence »³². On trouve ainsi mêlés hommage sincère et dénigrement d'une domestique pourtant dévouée. L'ambiguïté est parfois exprimée de manière très crue, comme lorsqu'Adrien Dessalles évoque une vieille servante de sa famille (« une bonne vieille négresse ») qui voyageait avec eux, et qui était devenue à leurs yeux « un meuble de famille³³ ». Là encore, la « chosification » rattrape la démonstration de sentiments sincères.

En dépit de ces ambivalences, on trouve malgré tout la trace de réels moments partagés et de manifestations sincères d'affection, par exemple lors du retour dans la plantation familiale d'un jeune homme nommé Raymond, cousin d'Élodie Dujon-Jourdain, après un long séjour en France pour ses études :

Au Marry, ce fut du délire : les nègres qui l'avaient connu enfant lui témoignaient une admiration et je dirai presque une tendresse débordante ; il la leur rendait en gentillesse, en bienveillance familière et tout le monde était content³⁴.

Elle se remémore ensuite des « assemblées nocturnes qui évoquaient si puissamment les premiers temps de la colonisation et peut-être aussi l'Afrique lointaine où étaient nés ces contes, ces chants, ces danses et leurs éternels “ titims ” (devinettes) ». Cette anecdote, qui n'est pas un cas isolé, montre ainsi la réelle proximité entre maîtres blancs et travailleurs d'origine africaine, révélant ainsi une culture créole partagée par-delà les frontières socio-raciales, et correspondant à l'univers harmonieux construit par l'autrice.

Genre et écriture privée en contexte (post) esclavagiste : des différences en termes de dévoilement de l'intimité ?

La politique, l'apanage de l'écriture privée masculine ?

Charles-Georges Cacqueray de Valménier est incontestablement un personnage important dans la Martinique de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle.

31. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LÉGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de békées*, op. cit., p.40-42.

32. *Ibid.* p.35-36

33. DESSALLES Adrien et FREMONT Henri de, *Histoire et généalogie de la famille Dessalles ou des Salles (Martinique et France)*, op. cit.

34. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LEGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de békées*, op. cit., p.134.

Nommé conseiller puis procureur à la cour d'appel de Martinique sous l'Empire après une carrière d'officier de marine sous l'Ancien régime, il fait indéniablement partie de l'élite politique de la colonie. Sans surprise, son récit est très largement consacré à un commentaire des principaux événements politiques de son temps, de son récit de l'émigration à la période impériale. Il n'est pas avare en commentaires sur l'usurpateur « Buonaparte », sur ses relations avec les hauts personnages commandant la colonie, de Villaret de Joyeuse aux généraux anglais qui ont pris possession de l'île. Les fonctions judiciaires et l'importance de ce personnage rendent compréhensible cette grande place donnée au commentaire politique dans ses *Mémoires*.

De la même manière, les observations de ce type sont très présentes dans le journal de Pierre Dessalles, qui a également été conseiller au conseil souverain dans la Martinique du premier XIX^e siècle. Il commente régulièrement l'actualité de la colonie, et, tous les 21 janvier, se lamente de la décapitation de Louis XVI.

L'écriture des femmes blanches créoles se distingue-t-elle de ces écrits personnels ? À des degrés divers, les autrices du recueil *Mémoires de Békées* livrent elles aussi des observations politiques. Chez Renée Dormoy-Léger, cet aspect est quasiment absent. Quant à Élodie Dujon-Jourdain, si le commentaire de la chose publique n'est pas l'objet principal de son propos, il émaille néanmoins régulièrement le récit, comme on l'a vu au sujet de l'émancipation de 1848 et des vives critiques contre le Gouvernement provisoire de la République. À plusieurs reprises, elle lance également quelques remarques acerbes à l'encontre des deux Républiques et de son idéal démocratique, dont « on leur a tant rebattu les oreilles³⁵ ».

Irmissé de Lalung, quant à elle, consacre l'intégralité de son texte au récit de l'insurrection de mai 1848 et à ses conséquences. Dans un premier temps, elle expose les événements tels qu'elle les a vécus, et se met en scène comme faisant face courageusement à des autorités républicaines qu'elle décrit comme lâches et défaillantes. Ainsi, son témoignage est marqué par son hostilité à la République, et par sa colère vis-à-vis des autorités coloniales provisoires. Le ton est particulièrement hargneux, et le propos très fortement polémique.

Elle incarne ainsi une femme courageuse et ferme dans ses convictions face à des hommes républicains lâches vis-à-vis des émeutiers, comme lors de ce face à face avec un agent de la douane qui, d'après elle, la traite elle et sa famille, sans égards. L'homme est réticent à faire aller chercher son amie, la jeune veuve Dujon, de peur que la ville ne s'embrase : « Enfin, poussée à bout, je lui dis : “ C'est donc, monsieur, parce que les habitants du Prêcheur n'ont pas été lâches comme vous tous, gens de Saint-Pierre, que vous nous traitez comme des chiens³⁶ ”. Cet esclandre lui permet d'obtenir que l'on aille chercher Élodie Dujon (la grand-mère d'Élodie Dujon-Jourdain).

Elle poursuit en exposant la brutalité du déclassement : en effet, l'insurrection a provoqué la fuite précipitée de ces familles, et en conséquence, l'abandon subit de

35. LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit., p.85.

36. *Ibid.*, p.164.

leur confort matériel. Ils trouvent refuge dans plusieurs bateaux successifs, et les conditions de vie à bord se révèlent particulièrement inconfortables. Cette expérience suscite une forte colère chez Irmissé de Lalung, qui ne manque pas d'en faire un motif de dénonciation politique :

Ainsi le gouvernement donnait la mesure de sa lâcheté en refusant de protéger ceux qui avaient fait leur devoir, en les forçant à s'expatrier, leur donnant à peine un quart d'heure pour faire leurs dispositions de départ. Donc un conseiller colonial, un Maire honorable, des familles les plus recommandables, des femmes, des enfants habitués à toutes les commodités d'une vie aisée, s'embarquaient sans vêtements, sans avoir reçu le moindre secours de ce généreux gouvernement ; quarante-neuf personnes étaient parquées dans un logement destiné à seize hommes d'équipage et, pour toute nourriture, dans les souffrances du mal de mer, il fallait se contenter de la ration du bord... Honte éternelle à ce gouvernement³⁷ !

42

Par la suite, avec le départ des « proscrits » du Prêcheur vers Porto Rico, son propos se mue en récit d'exil. Elle y décrit les conditions de son arrivée et leur accueil par les plus hautes autorités de Porto Rico, ce qui donne également matière à des réflexions politiques : sous sa plume, le comte de Reus, gouverneur de Porto Rico, devient le contre-exemple parfait des autorités républicaines, tant son soutien aux exilés blancs de la Martinique est sans ambiguïté. Elle se livre ensuite à une description de la vie quotidienne et des mœurs à Porto Rico.

Elle remarque les différences entre les sociétés martiniquaise et portoricaine, et estime que les esclaves, bien moins nombreux qu'en Martinique, sont aussi bien plus soumis, tout comme les « mulâtres de la basse classe » qui « sont tenus en brides » par des lois « très sévères », alors que les mulâtres aisés étaient bien plus liés aux blancs. Là encore, ces observations sont l'occasion de dénoncer les concessions et réformes qui avaient été accordées par la Monarchie de Juillet, tout comme les prétendus « privilèges » des anciens esclaves³⁸.

Enfin, le trajet du retour vers la Martinique, au mois de mars 1849, provoque des sentiments mitigés chez Irmissé. En faisant escale aux Antilles britanniques, elle entrevoit l'avenir sombre réservé à la Martinique :

Le vendredi matin (9 mars), nous vîmes Niéves et Montserrat qui sont presque entièrement incultes, c'est le résultat de l'émancipation anglaise ; nous soupirâmes en songeant au sort futur de nos malheureuses colonies. [...] Vers midi, nous touchâmes la Dominique dont l'aspect misérable donna encore une triste idée des pays libres.³⁹

L'esclavage y avait été aboli dès les années 1830 et l'émancipation s'était accompagnée d'une forte chute de la production sucrière. Les difficultés économiques des Antilles britanniques annoncent ainsi un avenir qui lui paraît particulièrement inquiétant, et représentent un miroir terrifiant dressé aux propriétaires de la Martinique.

Ainsi, chaque étape de son expérience de l'insurrection, puis de l'exil, fournit à l'autrice l'occasion de partager ses réflexions politiques. Elle y exprime sans fard sa

37. *Ibid.*, p.166-167.

38. *Ibid.*, p.180-181.

39. *Ibid.*, p.188-189.

colère et son mépris pour les républicains, mais se met aussi en scène en tant que femme de caractère qui n'hésite pas à affronter des hommes pourtant en responsabilité, qu'ils soient agents des douanes ou même capitaine de navire. Elle y affiche surtout les préjugés et positions politiques qu'elle partage avec son entourage de planteurs opposés à l'émancipation.

Les propos à teneur politique ne sont donc pas propres à l'écriture masculine. En revanche, leur occurrence dépend surtout des intentions des auteurs et de ce qu'ils cherchent à transmettre à leurs lecteurs. En définitive, ces textes ont tous pour point commun de mêler à des degrés divers des considérations politiques à des chroniques de la vie intime.

Dévoilements intimes : chroniques de la vie familiale

Les textes de notre corpus ont pour objectif principal de raconter la vie intime de la famille, et de restituer le contexte dans lequel leurs aïeux ont inscrit leur existence. Les *Mémoires* de Charles-Georges Cacqueray de Valménier sont d'abord un récit de sa vie et de ses diverses occupations. Comme cela a été dit précédemment, les éléments de sa longue carrière et le récit des événements politiques y tiennent une part prépondérante. Cependant, sa vie intime est loin d'être absente. À partir du volume III, il y raconte les circonstances ayant conduit à son mariage avec Rose Clémentine Duval de Sainte-Claire, par l'entremise d'une de ses voisines, puis la naissance de ses enfants. Il y partage ses fréquentes inquiétudes au sujet de la santé de son épouse, par exemple sa fausse couche en novembre 1808. Il y écrit également son chagrin à la mort de plusieurs de ses proches :

Ce fut au commencement de cette année que j'eus la douleur bien sensible d'apprendre la mort de mon père arrivée le 25 novembre 1805, dix-huit mois après ma mère. Cet événement renouvela tous les chagrins que m'avait fait éprouver sa perte. J'avais toujours espéré les embrasser encore avant de nous séparer pour toujours. Tout espoir m'était enlevé. Dans six ans, j'avais vu disparaître la plus grande partie de ma famille. [...] Ainsi, depuis 1799, époque de la mort de son frère Auguste, j'avais perdu six personnes de ma famille, ma belle-mère et deux enfants ⁴⁰.

L'expression des sentiments, et ici du chagrin et du deuil, est ostensiblement énoncée. L'inquiétude vis-à-vis de la santé de ses enfants est également un aspect récurrent qui témoigne de ses préoccupations en tant que chef de famille, tout comme la mention de la disparition de plusieurs de ses enfants. Ainsi, à la suite d'une affaire qui conduit à sa destitution en tant que procureur par les Anglais en 1814, Charles-Georges met en balance cet échec professionnel avec le drame intime vécu au même moment :

Cette disgrâce, par tous les dédommagements qu'elle me procura ne put donc m'affecter bien sensiblement. Mais, mon cœur était déjà brisé par la douleur de la perte de ma petite Adida qui, en février, avait succombé à la longue et extraordinaire maladie. Ce triste événement donna un nouvel assaut à la fragile santé de ma femme.

En effet, au même moment, leur fils Georges est attaqué par une maladie « qu'aucun

40. CACQUERAY DE VALMENIER Charles-Georges, *Mémoires*, Cholet, Pays et terroirs, vol.III, 2006, p.56.

remède ne pouvait vaincre⁴¹.

La santé occupe ainsi une place prépondérante dans les extraits consacrés à sa vie familiale, bien plus que le récit de sa sociabilité par exemple. Pierre Dessalles au contraire, réserve dans son journal une très grande place aux visites qu'il effectue ou reçoit auprès de son entourage.

Les écrits d'Élodie Dujon-Jourdain regorgent de détails sur la vie intime des membres de la famille. Les anecdotes, nombreuses et très vivantes, tentent de restituer des instants de vie de nombreux membres, hommes et femmes, jeunes et adultes. Repas de famille, mésaventures et jeux d'enfants, départs et retrouvailles, naissances et mariages : les grandes étapes de la vie de la famille sont exposées.

44

Le récit composé par Élodie Dujon-Jourdain est incontestablement marqué par une profonde nostalgie. Elle restitue une atmosphère chaleureuse et harmonieuse et donne à voir la Martinique comme un véritable paradis perdu. Elle a définitivement quitté l'île en 1912, âgée de 21 ans ; après des études littéraires, elle décide d'écrire ces textes à destination de ses neveux, tous nés hors de la colonie, et qui n'y sont vraisemblablement jamais allés. Elle entend ainsi transmettre ses souvenirs ainsi que l'histoire de la famille, dans l'espoir de créer un attachement vis-à-vis de la terre des ancêtres à la jeune génération. Cependant, ces récits donnent-ils à voir l'existence de conflits au sein de la famille ? D'une manière générale, l'autrice met en avant la solidarité sans faille des membres de la famille, en particulier lors de coups durs comme les deuils, ou lors de difficultés économiques.

Élodie Dujon-Jourdain évoque pourtant quelques ombres au tableau. Dans « Parle-nous d'eux grand-mère », elle revient sur la rupture provoquée par Louis Marry, un des fils d'Élodie⁴², la grand-mère de la narratrice, c'est-à-dire un des oncles de l'autrice. Celui-ci, après être parti avec un de ses frères en France pour y poursuivre des études, semble avoir coupé définitivement les ponts avec ses parents. Après avoir fait ses études à Centrale, il a épousé une cousine à Toulouse, puis s'est installé en Espagne. D'après la narratrice, il ne serait jamais revenu voir sa famille en Martinique, à la grande douleur de sa mère. Cette rupture serait-elle due à un conflit autour de l'héritage, dont Louis aurait été écarté ?

Non ! J'ai beau tourner et retourner ces pensées, je ne peux m'arrêter à cette conclusion : que la crainte de voir lui échapper sa part du Marry a déterminé Louis à rompre avec ses vieux parents. Une telle pensée me déchire, ce serait tellement en dehors de nos habitudes créoles, de nos traditions de famille, que je la bannis sans avoir jamais osé la formuler à haute voix ni devant mes fils, Saint-Clair et Joseph, si surtout devant Eugène qui ne me la pardonnerait pas⁴³.

Ce passage s'apparente à une forme de prétérition : la narratrice, Élodie, soit la grand-mère de l'autrice, dit ne pas croire que cette rupture soit provoquée par l'exclusion de son fils de l'héritage, tout en admettant que ce soit bien le cas. Un tel événement est

41. *Ibid.*, p.92

42. Il me faut ici expliciter le stratagème littéraire utilisé par l'autrice, Élodie Dujon-Jourdain : d'après les éditeurs, Claude Thiébaud et Henriette Levillain, Élodie Dujon-Jourdain fait croire que c'est sa grand-mère, Élodie Dujon, qui écrit dans le texte intitulé « Parle-nous d'eux grand-mère ». Or, ce texte semble surtout constitué de différents récits oraux mis par écrits par Élodie Dujon-Jourdain.

43. LALUNG Irmissse de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées*, op. cit., p. 116.

présenté comme tout à fait exceptionnel et étranger aux habitudes des blancs créoles, marquées, d'après l'autrice, par une très forte cohésion. La rupture provoque ainsi un important malaise au sein de la famille, que l'autrice n'a pas cru bon de cacher.

Un autre sujet délicat est abordé dans un passage du « Sablier renversé », c'est-à-dire celui des unions interraciales entre maîtres blancs et femmes noires, et ainsi, les parentés avec des hommes ou femmes de couleur, qui parfois travaillent au sein de l'habitation. Selon elle, ce sont ses parents eux-mêmes qui faisaient des allusions à des enfants hors-mariages engendrés par leurs proches et aïeux :

Évidemment, nous savions depuis longtemps que l'homme peut procréer hors des liens du mariage, mais de là à accepter sans frémir de révolte, qu'un grand-père respecté puisse être coupable de cette infraction aux lois religieuses et sociales, il y a un pas que peut-être mes frères et sœurs ont franchi facilement, mais dont j'ai gardé le souvenir amer⁴⁴.

Cette réalité extrêmement banale dans la société martiniquaise est ici évoquée avec dégoût par Élodie Dujon-Jourdain. C'est ainsi qu'elle apprend au sein même de sa famille, qu'elle est apparentée au menuisier Durancy évoqué plus haut, à qui elle voue une grande affection :

Qu'on me permette de les laisser ici dans l'ombre et de ne pas rechercher à qui Durancy, le menuisier disert, Jules Rosillette, l'économiste, Mme Montout et peut-être d'autres doivent leur naissance. Je me contenterai de louer leur dévouement inlassable, leur attachement sincère à ma famille, tout ce que leur présence, autour de nous a donné à l'atmosphère de la Rivière Blanche ou de la Grand'Case de cohésion affectueuse et de sécurité⁴⁵.

Cet extrait en dit long sur ces parentés tacites qui, *in fine*, s'avèrent être connues de tous, et qui constituent parfois un entourage familial à la fois strictement distinct, et pourtant très proche. Ce passage permet de montrer qu'il s'agit d'une pratique extrêmement courante, mais aussi de dévoiler l'amertume et les ambivalences qu'elles pouvaient provoquer, en particulier chez les femmes blanches créoles.

Cette plongée dans l'intimité des familles blanches créoles via ces écrits privés a permis de saisir de manière vivante le quotidien des maîtres, marqué par la réalité de la gestion des habitations et les rapports avec les esclavisés puis travailleurs libres, ainsi que par le contexte politique plus général. Ils donnent à voir une réalité complexe, caractérisée par une forte ségrégation socio-raciale, une solidarité familiale très valorisée, mais aussi des rapports sociaux particulièrement étroits avec les esclavisés puis les cultivateurs. Cette étude permet de mettre en lumière la spécificité de chaque récit, et la voix singulière de chaque auteur. Tous les récits ont pour point commun d'exalter l'histoire de leur famille, ou de mettre en avant une personnalité éminente qui donnera du prestige à la famille pour les générations suivantes. Tous ont aussi

44. DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LÉGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées*, op. cit., p.40-42.

45. *Ibid.*

en commun de mêler considérations politiques et chroniques familiales, à des degrés divers. Il importe ainsi de restituer les motivations et intentions propres à chaque auteur. Ce corpus compose un ensemble de récits qui se complètent et parfois se croisent, contribuent à la connaissance de la société (post) esclavagiste en dépit des euphémismes, et lèvent un coin du voile sur la violence et l'ambivalence des rapports sociaux dans ce contexte.

Bibliographie

BARDET Jean-Pierre, ARNOUL Élisabeth et RUGGIU François-Joseph, *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen-Âge à l'époque contemporaine): enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Mémoires vives », 2010.

BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, coll. « Centre Roland-Mousnier », 2005.

47

DESSALLES Adrien et FREMONT Henri de, *Histoire et généalogie de la famille Dessalles ou des Salles (Martinique et France)*, Paris, Prev, 1974.

DESSALLES Pierre, *La Vie d'un colon à la Martinique au XIX^e siècle : 1848-1856*, chez l'auteur, 1986.

DUJON-JOURDAIN Élodie, DORMOY-LÉGER Renée et LEVILLAIN Henriette, *Mémoires de Békées : textes inédits*, vol.I, Paris/Torino/Budapest, L'Harmattan, coll. « Autrement mêmes », 2002.

LALUNG Irmissé de et DUJON-JOURDAIN Élodie, *Mémoires de Békées : textes inédits*. II, Paris/France/Hongrie/Congo, 2006.

MENSION-RIGAU Éric et ALMEIDA Fabrice d', *Singulière noblesse : l'héritage nobiliaire dans la France contemporaine*, Paris, Fayard, 2015.

MOUYSSSET Sylvie, BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph, « *Car c'est moy que je peins* » : *écritures de soi, individu et liens sociaux Europe, XV^e-XX^e siècle*, Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, coll. « Coll. "Médiennes" », 2010.

NORA Pierre, AGULHON Maurice, AZOUVI François et BABELON Jean-Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1992, vol. I-III/III.

ROGERS Dominique, *Voix d'esclaves : Antilles, Guyane et Louisiane françaises, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Karthala, 2015.

RUGGIU François-Joseph, « Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde », *Outre-mers*, vol. 96, n° 362, 2009, p. 39-63.

Écrire les guerres dans les Balkans de 1912-1918 : la galaxie ego-documentaire de Stanislav Krakov

Alexandar ARROYO

49

Le genre du récit de guerre émerge véritablement en Serbie avec les Guerres balkaniques et la Première Guerre mondiale¹. Il a souvent été tenu pour acquis que les ego-documents – journaux, mémoires, correspondance, voire littérature à dimension autobiographique – étaient rares pour la Grande Guerre en Serbie, en raison des faibles niveaux d’alphabétisation². Le corpus disponible est certes moins important que pour les fronts occidentaux, mais un nombre non négligeable de documents de ce genre a été produit en Serbie sur la période 1912-1918 et, malgré les aléas de conservation, le Centenaire et le mouvement de publication et de collecte de sources qui a accompagné le Centenaire a montré que les archives et les familles conservaient de nombreux écrits sur les guerres de 1912-1918³.

Au sein de cette documentation, l’œuvre de Stanislav Krakov (1895-1968) constitue un exemple assez unique d’écriture de guerre, par l’importance de sa production écrite et artistique, par la diversité des genres d’écritures où Krakov retranscrit et réécrit son expérience de guerre. D’ailleurs, si une part non négligeable des combattants dispose d’une maîtrise au moins minimale de l’écrit⁴, il n’en reste pas moins que les témoignages conservés représentent un groupe relativement privilégié sur le plan social et au sein de la hiérarchie militaire.

L’écriture de Stanislav Krakov n’est ainsi pas celle d’un témoin « typique » ou « représentatif » du combattant serbe ; au contraire, sa carrière militaire, son parcours professionnel et politique après-guerre le distinguent fortement parmi les combattants. Pour autant, cette position permet d’éclairer par-delà

1. NIKOLIC Nataša, *Ratni dnevnici: 1875-1886*, Belgrade, Vojnoizdavački zavod, 2007, p. 5-19.

2. NEWMAN John Paul, « Alloying Dissent with Patriotism: Dragiša Vasić in Yugoslav Siberia », in Richard BESSEL et Dorothee WIERLING (dir.), *Inside World War One ? The First World War and its Witnesses*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2018, p. 273-276.

3. B. Lilić estimait qu’il y avait encore beaucoup de documents conservés dans les familles à retrouver. LILIC B. (dir.), *Memoari srpskih ratnika : 1912-1918*, Belgrade, Institut za savremenu istoriju, 1998.

4. L’obligation scolaire existe depuis 1882, mais son application est inégale. Les statistiques de l’armée serbe donnent chez les conscrits des taux d’alphabétisation de 32% au début du siècle, de 57% à la veille des Guerres balkaniques. KAYTCHEV Naoum, « Children into Adults, Peasants into Patriots: The Army and Nation-Building in Serbia and Bulgaria (1878–1912) », dans Benjamin C. FORTNA (dir.), *Childhood in the Late Ottoman Empire and After*, Leiden, Brill, 2015, p. 120.

le cas individuel le fonctionnement de l'armée en guerre ainsi que certains cadres sociaux et culturels plus généraux du conflit. L'ampleur et la diversité de son œuvre montrent aussi la manière dont évolue le récit de guerre selon les époques et les contextes. À ce titre, une œuvre aussi vaste permet de comprendre la multiplicité des expériences vécues par les combattants sur le temps long de la guerre, voire de l'après-guerre.

La production écrite de Stanislav Krakov couvre toute la période des guerres de 1912 à 1918. La Serbie est en effet presque continûment en guerre à partir de 1912 : la Première Guerre balkanique oppose la Serbie et ses alliés (Bulgarie, Grèce, Monténégro) à l'Empire ottoman et s'achève avec l'extension du territoire serbe au Sud, puis la Seconde Guerre balkanique oppose à l'été 1913 la Bulgarie à ses anciens alliés, à la Roumanie et à l'Empire ottoman. À la suite de l'attentat de Sarajevo à l'été 1914, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie, marquant le début de la Première Guerre mondiale, où l'armée serbe combat d'abord sur son sol avant d'être contrainte à une retraite dramatique à l'hiver 1915 à travers l'Albanie, reprenant le combat sur le Front d'Orient aux côtés des Alliés. La guerre de tranchées s'installe à partir de 1916, jusqu'à la rupture du front en septembre 1918 lors de l'offensive du Dobro Polje qui aboutit à la libération de la Serbie et à la formation de la Yougoslavie⁵.

Un cas exceptionnel de témoignage de guerre dans la Serbie de 1912-1918

Un témoin multiforme, membre d'une élite sociale et combattante

Stanislav Krakov tient un journal pendant la guerre, au moins pour 1912-1916⁶ ; le journal des Guerres balkaniques était sans doute voué à la publication en 1913 ou 1914⁷, et l'écriture du journal laisse penser qu'il a été recopié après-guerre⁸. Il est en tout cas probable que l'auteur se soit appuyé dessus pour l'écriture de son autobiographie, *Život Čoveka na Balkanu* [*La vie d'un homme dans les Balkans*], qu'il rédige vraisemblablement après la Seconde Guerre mondiale¹⁰.

Il est également l'auteur de plusieurs romans et écrits sur la guerre, dont deux romans de guerre : *Kroz Buru* [*À travers la tempête*] et *Krila* [*Ailes*¹¹]. Ces romans sont vus par l'auteur lui-même comme des textes à caractère autobiographique¹² ; ils sont rédigés sur le Front d'Orient, dans une période de guerre de positions où la relative monotonie

5. HALL Richard C., *Balkan Breakthrough: the Battle of Dobro Pole 1918*, Bloomington, Indiana University Press, 2010 ; SCHIAVON Max, *Le front d'Orient : du désastre des Dardanelles à la victoire finale, 1915-1918*, Paris, Tallandier, 2016 ; HALL Richard C., *The Balkan Wars, 1912-1913: Prelude to the First World War*, Londres/New York, Routledge, 2000 ; MITROVIC Andrej, *Serbia's Great War, 1914-1918*, Londres, Hurst & Company, 2007.

6. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici: 1912-1916*, Novi Sad, Prometej, 2019.

7. STOJIC Biljana, « Stanislav Krakov u ratovima za oslobođenje i ujedinjenje (1912-1918) », *Istorijski časopis*, n° 68, 2019, p. 349-382.

8. Le manuscrit du journal est conservé à la Bibliothèque nationale de Serbie (NBS). Les papiers de Krakov ont été pour la plupart saisis en 1945 et partagés entre la NBS, les Archives de Yougoslavie et le Musée militaire de Belgrade.

9. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, Belgrade, Naš dom, 1997.

10. BEREK Nebojša, « Stanislav Krakov : jedna biografija », *Zbornik Matice srpske za društvene nauke*, n° 157-158, 2016, p. 665.

11. KRAKOV Stanislav, *Krila : roman*, Belgrade, Vreme, 1922 ; KRAKOV Stanislav, *Kroz buru : roman*, Belgrade, Izdanje S. B. Cvijanovića, 1921.

12. « [...] je commençai à réfléchir, à me souvenir et à écrire. Je décidai tout simplement d'écrire un roman. Pourquoi pas ? Un roman est toujours une vie fictive ou réelle, et le plus souvent une autobiographie ». KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 201.

laisse la place pour l'écriture. Ils sont caractéristiques de la littérature serbe de l'entre-deux-guerres : la majorité des écrivains, dont l'avant-garde littéraire, ont une expérience de la guerre et écrivent sur la guerre, vécue du côté austro-hongrois ou serbe¹³.

Sur le front toujours, Krakov publie quelques numéros d'un journal de tranchées fin 1916, recopié et diffusé à quelques exemplaires au sein de son unité, avant que les autorités militaires ne lui intiment de cesser¹⁴. Enfin, il est l'auteur dans les années 1930 d'un film de guerre, *Za čast Otadžbine* [Pour l'honneur de la Patrie¹⁵]. En somme, comme l'énonce l'écrivain Rastko Petrović, Stanislav Krakov « a grandi dans la guerre¹⁶ » comme individu et comme écrivain : il écrit du début à la fin de la guerre et après la guerre son œuvre continue de retravailler cette expérience.

Stanislav Krakov est par ailleurs un témoin tout sauf anonyme de la guerre. Fils d'un médecin militaire, sa famille est liée avec de grandes familles belgradoises du côté de sa mère : son oncle maternel est Milan Nedić, officier supérieur en 1912-1918 et dirigeant du Gouvernement de Salut national collaborant avec l'Allemagne à partir de 1941. Krakov s'engage comme infirmier volontaire lors de la guerre de 1912 et accompagne l'armée serbe. En 1913, lorsque la guerre éclate de nouveau, il retourne sur le front et connaît son baptême du feu. Revenant de la guerre, il s'inscrit à l'école inférieure de l'Académie militaire, lieu principal de la formation des officiers d'active¹⁷. Il finit sa formation peu avant le déclenchement du conflit et il est d'abord affecté à l'arrière ; insistant pour être envoyé au front, il y arrive début 1915 comme sous-lieutenant au 17^e régiment d'infanterie. Il vit notamment les combats d'octobre 1915 contre les Bulgares, la retraite d'Albanie, la bataille du Kajmakčalan en 1916 et ensuite la guerre de tranchées en Macédoine – il est d'ailleurs blessé à plusieurs reprises et reçoit de nombreuses décorations¹⁸.

L'après-guerre voit Stanislav Krakov quitter rapidement l'armée pour mener une carrière littéraire et journalistique de premier plan, tandis qu'il se rapproche de positions pro-fascistes, dont le mouvement Zbor de Dimitrije Ljotić¹⁹. Il est nommé directeur de Radio-Belgrade en 1940, où il dirige des émissions patriotiques, célébrant entre autres la mémoire serbe de la Grande Guerre²⁰. Il n'est donc pas étonnant de le

13. DUSANIC Dunja, « Esprit de cataclysme et naissance de la littérature moderne serbe. L'expérience de la Grande Guerre dans l'œuvre de Miloš Tsemianski, Ivo Andrić et Rastko Petrović », *Histoire@Politique*, n° 28, 2016, p. 12.

14. Le journal est conçu par Krakov et d'autres membres de son unité, qui le recopient tandis que Krakov refait les dessins sur chaque exemplaire. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 220.

15. Le film a une histoire complexe, avec plusieurs versions dont Golgota Srbije en 1940, utilisée ici. [URL : <http://vimeo.com/229791614>, consulté le 19/09/2022].

16. PETROVIC Rastko, « Svetski rat u stranoj i našoj književnosti. Stanislav Krakov », *Krila : roman*, Belgrade, Filip Višnjić, 1991, p. 133-138.

17. MLADENOVIC B. et MILICEVIC M. (dir.), *Pitomci Vojne Akademije: spisak svršenih pitomaca : 1-46 klasa 1855-1914. godine*, Begrade, Istorijski institut, 2012.

18. STOJIC Biljana, « Stanislav Krakov u ratovima... », op. cit., p. 350, 375.

19. Zbor (Zadružna Borbeno Organizacija Rada) est un mouvement conservateur et autoritaire de la Yougoslavie des années 1930 inspiré du fascisme. Zbor occupe une place marginale avant la défaite yougoslave et l'occupation de la Serbie par les troupes allemandes, où il prend une part active dans la collaboration avec l'occupant. Ljotić est par ailleurs lié familialement avec Krakov et ils partagent une expérience commune du front (NEWMAN John Paul, *Yugoslavia in the Shadow of War: Veterans and the Limits of State Building, 1903-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; BYFORD Jovan, « The Willing Bystanders: Dimitrije Ljotić, 'Shield Collaboration' and the destruction of Serbia's Jews », dans Rebecca HAYNES et Martyn RADY (dir.), *In the Shadow of Hitler: Personalities of the Right in Central and Eastern Europe*, Londres, I.B. Tauris, 2011, p. 295-312).

20. Lettre de l'association Albanska spomenica, 1941 (NBS, R707/Iib/39).

retrouver comme soutien du régime de collaboration de son oncle Milan Nedić à partir de 1941²¹. La chute du régime et la victoire des communistes le contraignent à l'exil, jusqu'à sa mort à Genève en 1968. Ses positions lui valent une exclusion du canon littéraire yougoslave sous le communisme et son œuvre n'est redécouverte et rééditée qu'à la fin des années 1980 ; elle connaît plusieurs rééditions lors de ces dernières années, dont des inédits²².

La constellation intertextuelle de Stanislav Krakov

Les écrits de Stanislav Krakov constituent un groupe de documents reliés entre eux : l'expérience de guerre prise en note dans les journaux de l'auteur ou mise en scène dans *Rovovac* est reprise, amplifiée dans ses mémoires (qui comblent aussi les vides de l'écriture sur le vif) et elle nourrit les romans de l'auteur. Ses romans et ses mémoires détaillent aussi certains à-côtés de la guerre, comme les intrigues amoureuses.

Les romans retravaillent des épisodes de la vie de Krakov, comme c'est le cas de manière évidente dans *Kroz buru*, qui réécrit des moments de l'année 1915 – le chapitre sur la mort du capitaine Randić est directement autobiographique, puisque le capitaine Randić et le caporal Gojko sont cités sous leurs vrais noms. Le personnage principal de *Kroz buru*, Borivoje Pavlović est un double de l'auteur, tout comme Dušan Kapović dans *Krila*. Le parcours de Bora Pavlović dans *Kroz buru* suit dans le désordre des lieux où Krakov a passé le début de la guerre²³. L'identification de l'auteur avec Kapović se retrouve dans l'incipit intitulé « Un document grignoté par une chèvre », qui liste les personnages du roman avec des appréciations de style militaire : l'appréciation de Dušan Kapović est presque au mot près celle de Stanislav Krakov²⁴ ; cependant l'auteur distille son expérience de guerre dans plusieurs autres personnages.

Le film est aussi, à sa manière, autobiographique : quand Krakov raconte, principalement sur la base d'images d'archives²⁵, l'histoire d'une nation en guerre en reprenant nombre d'éléments de la mémoire officielle, il la modèle en partie sur son expérience personnelle. L'année 1914 est réduite à une portion congrue, alors même que les batailles du Cer (août 1914) et de la Kolubara (novembre 1914) sont deux premiers tournants de la guerre et des lieux de mémoire serbes : pour Krakov, la guerre de l'année 1914 est vue de loin, à l'arrière où il ronge son frein. La bataille du Kajmakčalan de 1916 est vue à travers l'action du 17^e R.I., le sien, quasiment la seule unité citée dans le film²⁶ et il choisit de montrer l'entrée des troupes serbes de Veles en 1918, en insérant une séquence où il apparaît²⁷ (fig. 1 et fig. 2).

21. TOMASEVIC Jozo, *War and Revolution in Yugoslavia, 1941-1945: The Chetniks*, Stanford, Stanford University Press, 1975, p. 226.

22. JOVANOVIĆ Nataša, *Rovovac: 1916, Belgrade*, Narodna biblioteka Srbije, 2021.

23. Šabac où Krakov est envoyé début 1915, Pirot où Krakov est employé à l'arrière vers octobre 1914 et le front serbo-bulgare d'octobre-novembre 1915.

24. JOVANOVIĆ Nataša, « Između čekića i nakovnja : o Stanislavu Krakovu - čoveku koji je izgubio prošlost », *Krila*, Belgrade, Službeni glasnik, 2020, p. 184-185.

25. Krakov utilise des images d'époque pour la plupart des séquences et ne reconstruit que certaines scènes de la retraite d'Albanie et de la libération de Belgrade. Le scénario montre que certaines des images utilisées ont été demandées chez les anciens ennemis, Allemagne et Autriche. KRAKOV Stanislav, *Svaralaštvo o Velikom ratu*, Belgrade, Službeni glasnik, 2020, p. 253.

26. Le film mentionne aussi les *četniks* (combattants irréguliers), ce que l'on peut attribuer à l'intérêt de Krakov pour ces combattants, et les volontaires yougoslaves dont la Division yougoslave du colonel Stevan Hadžić, ministre de la Guerre à plusieurs reprises après-guerre, qui a soutenu le film. *Ibid.*, p. 270.

27. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 242. L'extrait en question est tiré des fonds de l'armée française, voir ECPAD, SPA-SPCA, 14.18 A 792, 10:58-11:52.

La critique de l'époque souligne aussi que le roman *Krila* relève d'une écriture « cinématographique ». *Krila* manifeste une volonté de déconstruire le genre romanesque, dans l'esprit du courant littéraire moderniste et le roman est construit sans réel personnage principal malgré la prépondérance de Dušan Kapović, en une succession d'épisodes décousus. La critique de la guerre qui point dans *Krila* peut aussi le rapprocher de la publication *Rovovac*.



Fig. 1 : Jugoslovenska Kinoteka : *Za cast otadzbine/golgota srbij* [le calvaire de la Serbie], 1940, 01:14:11-01:14:25,, URL : <https://vimeo.com/229791614>.



Fig. 2. : L'entrée triomphante de Stanislav Krakov avec son unité dans Veles (septembre 1918).
Source : La victoire décisive de l'Armée d'Orient. Deuxième partie, 1918, ECPAD, SPA-SPCA, 14.18 A 792, 10:58-11:52 [URL : <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/la-victoire-decisive-de-l-armee-d-orient-deuxieme-partie.html>, consulté le 19/09/2022]

Une expérience de la guerre entre enthousiasme et ironie

Les modalités de l'engagement volontaire chez Krakov

Les écrits de Krakov permettent de comprendre certains des cadres sociaux et culturels dans lequel s'inscrit l'engagement volontaire en Serbie. Chez Krakov comme chez d'autres auteurs issus de la jeunesse éduquée belgradoise, la crise de l'annexion de la Bosnie en 1908 est un moment de mobilisation culturelle intense²⁸ : il dit lui-même que les jeunes étaient alors « fanatisés²⁹ ». Il s'inscrit ainsi auprès de la Narodna Odbrana³⁰ à l'âge de 13 ans, comme volontaire pour une guerre éventuelle contre l'Autriche-Hongrie – en raison de son jeune âge, il est inscrit comme infirmier sur les listes de l'organisation³¹. Ce moment d'agitation patriotique est plus tard revu de manière critique dans un dessin satirique de *Rovovac* : les orateurs patriotes de 1908 seraient les mêmes que ceux qui partent s'embusquer en Amérique une fois la guerre venue³² (fig. 3).

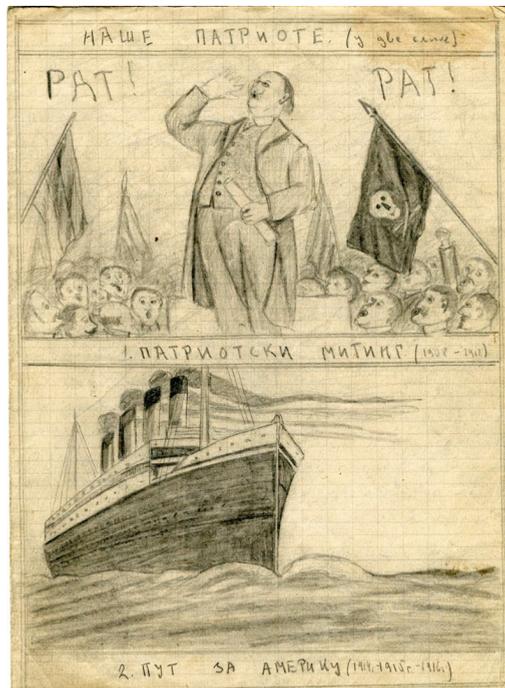


Fig. 3 : Nos patriotes (en deux tableaux), Krakov Stanislav, « *Rovovac. N°3.* », manuscrit, NBS, 1916, p. 3 ; Intertitres : 1. « Un meeting patriotique (1908-1912). / 2. Le chemin de l'Amérique (1914-1915-1916) ». Texte de la première image : « La guerre ! La guerre ! »

28. ŽUJOVIĆ Mladen J., *Ratni dnevnik. 1: Srbija u I. svetskom ratu*, Vrnjačka Banja, Interklima-grafika, 2004 ; DEROKO Aleksandar, *A ondak je letijo jeroplan nad Beogradom: sećanja*, Belgrade, Dereta, 2013.

29. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 25.

30. La Narodna Odbrana (Défense nationale) est fondée lors la crise de l'annexion de 1908. L'association recrute initialement des volontaires pour combattre contre la Double-Monarchie. La résolution de la crise bosniaque s'accompagne de pressions austro-hongroises pour imposer à la Narodna Odbrana une activité pacifique et strictement culturelle. MACKENZIE David, *Apis, the Congenial Conspirator: The Life of Colonel Dragutin T. Dimitrijević*, New York, Columbia University Press, 1989, p. 64-68.

31. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 25.

32. KRAKOV Stanislav, « *Rovovac. n°3.* », manuscrit, NBS, 1916, p. 3.

Cet engagement est réactivé en 1912, car au déclenchement de la Première Guerre balkanique, Krakov part au front à 17 ans comme infirmier via une association de volontaires, liée au mouvement de tempérance et de scoutisme serbe³³. L'engagement s'inscrit donc dans un contexte social favorable, comme en témoigne à son retour l'accueil « triomphal » qu'il reçoit dans son lycée³⁴.

Krakov se sert des mouvements de mobilisation de la jeunesse pour participer à la guerre ; il en dépasse cependant le cadre, puisqu'il ne désire pas se limiter au rôle non-combattant assigné à sa classe d'âge. Affecté à l'hôpital de Kuršumlija, à proximité de la frontière, il décide de ne pas s'y présenter afin de se rapprocher des premières lignes³⁵ : son enthousiasme et sa volonté d'être proche des combats manifestent un goût particulier pour l'aventure. Sa situation d'adolescent en guerre ne manque pas de susciter une certaine sympathie chez ceux qui l'entourent, mais peut aussi détonner parmi les combattants plus âgés³⁶. Il est ainsi réprimandé par un soldat de l'intendance lorsqu'il chante à tue-tête une chanson patriotique : « C'est la guerre, pas une noce. Tu veux que les Turcs t'entendent et qu'ils te tuent d'un obus³⁷ ? ».

On retrouve ce décalage lors d'une conversation avec des soldats autour du feu :

Chaque soldat qui approchait du feu, en me voyant, demandait :

– Que fait cet enfant ici ?

Et je devais expliquer à chacun comment et pourquoi j'étais venu. Presque tous me répondaient :

– Eh, si nous sommes venus alors que nous étions obligés, pourquoi toi tu es venu alors que personne ne te forçait³⁸ ?

Le caractère exceptionnel de cet enthousiasme à suivre l'armée se manifeste ainsi dans les réactions des autres combattants. Dans son exaltation Krakov mobilise aussi l'imaginaire nationaliste de son époque. Il mentionne des thèmes historiques et épiques au moment de son départ :

Je me souvenais du passé – les morts serbes héroïques sur le Čegar et je pensais au futur qui nous attend [...]

Est-ce que de nouvelles victoires serbes vont venir, ou est-ce qu'une nouvelle Čele-kula sera fait de nos têtes que nous laisserons en refusant de reculer d'un pas à la frontière ? Est-ce que les canons serbes tonneront sur le Skopje de Dušan et le Prilep de Marko³⁹.

C'est un ensemble de références à la Serbie médiévale, aux luttes d'indépendance du XIX^e siècle, à la poésie épique, qui est cité par un jeune homme partant pour les territoires de la Macédoine et du Kosovo, occupant une place importante dans ces

33. Krakov parle de « l'Union des volontaires tempérants ». L'Union de la jeunesse tempérante (Savez trezvene mladeži) est une ligue de tempérance qui organise le mouvement scout dans la Serbie d'avant-guerre. Il est probable qu'il ait rejoint un des groupes de volontaires formés par l'Union de la jeunesse tempérante, qui sont organisés en coordination avec la Narodna Odbrana. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici*, op. cit., p. 11. La revue du scoutisme *Saveznik* fait mention d'un Saša Krakov, volontaire combattant. *Saveznik*, n° 2-3, 1913, p. 23.

34. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 30.

35. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici*, op. cit., p. 19.

36. PIGNOT Manon, *L'appel de la guerre*, Paris, Anamosa, 2019, p. 51-56.

37. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici*, op. cit., p. 25.

38. *Ibid.*, p. 29.

39. Le Čegar fait référence à une bataille du Premier soulèvement serbe contre les Ottomans au début du XIX^e siècle, tandis que la Čele-kula est la Tour des Crânes, édiflée par les Ottomans à partir des crânes des insurgés après l'écrasement de la révolte. Dušan est l'empereur serbe Étienne Douchan (1331-1355) qui évoque l'apogée de l'Empire serbe médiéval. Marko renvoie à Kraljević Marko, personnage historique mais surtout héros récurrent de la poésie épique serbe composée sous la domination ottomane.

récits. On voit ici tout l'effet d'une culture transmise oralement mais aussi de plus en plus par l'école, où les revendications serbes sur ces territoires sont appuyées sur des références historiques et littéraires⁴⁰, lesquelles sont ensuite mobilisées par les combattants pour décrire les territoires dans lesquels ils pénètrent.

De l'épopée au traumatisme : une expérience multiple de la violence

Si Krakov reprend des *topos* du discours sur la nation et la guerre, il produit également un discours propre sur le conflit, avec une grande variation entre ses différentes productions quant au regard porté sur la guerre. La date mais aussi le genre de l'écriture laissent apparaître différentes attitudes.

56

Combattant volontaire, Krakov montre le goût voire la recherche d'une guerre héroïque, de la « vraie vision héroïque de la guerre⁴¹ » comme il l'écrit pour son baptême du feu en 1913. La mémoire de la guerre qu'il élabore dans ses œuvres construit une vision épique et la mise en avant d'unités d'élite témoigne de ce goût pour une guerre héroïque, individualisée tel le culte de l'aviation qui point ainsi chez Krakov dans l'après-guerre. Le roman *Krila* s'ouvre sur l'ivresse du vol des aviateurs Bora et Sergije, tandis que leur mort vers la fin du roman est une mort individualisée où Bora garde la maîtrise de son destin jusque dans les derniers instants.

L'appareil tombait. D'un coup dans un dernier mouvement de sa main brûlante Bora arracha la ceinture déjà brûlée autour de lui, et dans un vol en piqué, comme un météore enflammé il s'envole seul vers la terre, tandis que l'appareil en flammes coule doucement, zigzagant vers le sol.

De tous côtés les soldats sortaient des tranchées et des abris de pierre, et ils regardaient la mort rouge dans les airs.

Le corps enflammé tomba au sol dans un bruit sourd.

Dans les airs les ailes enflammées flottaient encore, puis se sont brisées et tout est tombé en fracas dans la rivière⁴².

Cette scène esthétisée d'avion tombant peut se rapprocher d'une des scènes du film, montrant la chute en spirale d'un avion serbe⁴³ (fig. 4). Ces deux motifs tissent ici une mort glorieuse de combattants dont l'individualité est affirmée au milieu d'une guerre de masse⁴⁴.

Cette vision enthousiaste ne se sépare pas de formes d'humour plus ou moins grinçant. Le récit exalté de son baptême du feu en 1913, où une explosion lui déchire le tympan, est suivi de cette remarque : « Ce rocher, où j'avais pour dire ainsi donné à la Patrie

40. KAYTCHEV Naoum, « "Draga otadžbino, kako si lepa": nacionalne identifikacije i predstave o Makedoniji, stvarane posredstvom udžbenika književnosti u Bugarskoj i Srbiji (1878-1912) », *Godišnjak za društvenu istoriju*, vol. IV, n° 2-3, 1997, p. 147-177 ; JELAVICH Charles, « Serbian Textbooks: Toward Greater Serbia or Yugoslavia? », *Slavic Review*, vol. 42, n° 4, 1983, p. 601-619.

41. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 36.

42. KRAKOV Stanislav, *Krila: roman*, Belgrade, Filip Višnjić, 1991, p. 104-105.

43. Voir *Golgota Srbije*, 1940, 59:26-59:36.

44. On pourrait en dire de même quant à la représentation des *četniks* dans le film, pour l'année 1914.



Fig. 4 : La chute en spirale d'un avion au combat sur le Front d'Orient (1916-1918)
 [Source : Jugoslovenska Kinoteka : Za cast otadzbine/golgota srbij [Le calvaire de la Serbie], 1940,
 59:26-59:36, URL : <https://vimeo.com/229791614>]

mon oreille droite, car mon tympan avait explosé⁴⁵ ». Plus encore, l'écriture de *Rovovac* montre une vraie distance quant aux discours guerriers et au patriotisme officiel. Le premier numéro annonce :

Nous accepterons dans le journal des chansons et des œuvres patriotiques dans lesquels il y aura beaucoup de sang, de « nous péririons tous jusqu'au dernier », « nous ne donnerons pas un pouce de notre terre » etc.⁴⁶.

Cette ironie, si elle est souvent l'affirmation d'une communauté combattante contre ceux qui échappent au devoir militaire, peut aller de plus en plus loin dans la remise en cause des fondements de l'effort de guerre. Elle se traduit également par la mise en scène de la brutalité des combats, en décalage avec ces discours héroïques – un dessin de *Rovovac* juxtapose un concert qui se tient à Salonique à l'arrière et un « concert sur

45. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu, op. cit.*, p. 38.

46. KRAKOV Stanislav, « *Rovovac*. n°1. », manuscrit, NBS, 1916, p. 1.

Kajmakčalan », c'est-à-dire le front, ici dessiné comme un amas de corps morts et de destruction⁴⁷.

La représentation de la violence s'opère en effet dans plusieurs dimensions. La violence subie par les combattants est représentée en insistant sur l'horreur des combats – dans le film, la bataille du Kajmakčalan est suivie de plans sur les amas de corps après les combats⁴⁸. Certaines morts marquent particulièrement Krakov, qui leur donne un traitement pathétique dans ses écrits comme celle du capitaine Randić, son supérieur en 1915. Cette mort est mentionnée dans son journal, ses mémoires, mais aussi réécrite dans *Kroz Buru*, dont elle constitue un passage-clé.

D'autres violences sont nettement plus euphémisées par Krakov. C'est le cas des violences à l'encontre de populations civiles au début de la guerre de 1912. L'incendie de maisons albanaises, par exemple, apparaît comme un phénomène banal et justifié :

Alentour, jusqu'où l'on pouvait regarder, dans toute la plaine, des villages brûlaient. Plus de 20 villages brûlaient. Le feu s'étendait partout et le ciel en rougissant.

Le spectacle était grandiose et terrible.

C'est ainsi que notre armée punissant les Albanais pour la résistance qu'ils offraient, et c'est aussi par le feu que les *komita* montraient les limites de leur avancée⁴⁹.

La Commission Carnegie avait mis en avant, après les Guerres balkaniques, la relative banalité pour les belligérants de l'incendie de villages, en l'attribuant à la nature des peuples balkaniques⁵⁰. Ici c'est surtout la logique militaire qui justifie l'incendie aux yeux des combattants : on brûle en représailles, pour punir une population qui résiste à l'avancée des troupes régulières et irrégulières⁵¹. La justification militaire occulte au regard de Krakov la violence exercée par l'armée contre la population locale.

La représentation de la violence et de la mort donnée n'est en revanche pas absente, notamment dans le cadre du combat rapproché. On peut le voir dans le chapitre de ses mémoires intitulé « J'ai tué un homme⁵² ». La scène en question est décrite en détail, en août 1916, après qu'une explosion l'a jeté au sol et lui a fait lâcher son arme :

[...] Une main terrible m'a attrapé et m'étrangle.

Je m'étouffe, je n'ai plus de souffle, je commence à perdre connaissance. J'essaie en vain de me dégager de ce bourreau. Je suis si proche que je ne vois pas l'homme qui m'étrangle, mais je sens son souffle chaud qui me brûle le visage. [...] Une pensée traverse comme un éclair ma conscience déjà confuse. [...] J'attrape de la main droite la poignée du couteau, si fort que j'ai arraché toute la molletière. [...] Toute ma force vitale est passée dans ma main droite qui se lève d'un spasme, pour s'effondrer de suite, avec la lame brandie sur laquelle j'appuie tout le poids de mon corps, sur l'étreinte de cette griffe qui m'a soulevé la tête comme à un serpent. Un jet chaud et collant me fouette le visage et la bouche. J'ai l'impression que la pression est moins forte.

47. KRAKOV Stanislav, « Rovovac. n°2. », manuscrit, NBS, 1916, p. 2.

48. GOLGOTA Srbije, *op. cit.* 42:45-42:56.

49. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici*, *op. cit.*, p. 25. Les *komita* ou *četniks* sont des combattants irréguliers, particulièrement actifs dans ces régions avant 1912.

50. Carnegie Endowment for International Peace, *Report of the International Commission To Inquire into the Causes and Conduct of the Balkan Wars*, Washington D.C., Carnegie Endowment For International Peace, 1914, p. 73.

51. La défense de ces territoires repose en partie, dans l'Empire ottoman, sur des irréguliers et volontaires albanophones de la région. HALL Richard C., *The Balkan Wars*, *op. cit.*, p. 46.

52. *Zaklao sam čoveka* : le terme serbe est d'une plus grande brutalité qu'*ubijati* [tuer] – il peut ainsi désigner l'abattage des animaux. On peut bien sûr rapprocher ce passage de *J'ai tué* de Blaise Cendrars.

Encore une fois ma main devenue folle, mon sauveur, se lève et encore une fois mon couteau à double tranchant s'engouffre dans quelque chose de mou comme dans une outre.

Le cri est sourd. Allongé à plat ventre sur le corps chaud j'arrache ce polype inerte de mon corps⁵³.

La mémoire de la mort donnée au corps-à-corps se détache dans une guerre qui de plus en plus évolue vers une mort de masse, anonyme. Le contact physique direct avec l'ennemi dans le combat rapproché marque profondément le combattant et lui impose la conscience d'être l'auteur de sa mort : Krakov dit dans ses mémoires s'être répété, à plusieurs reprises, « J'ai tué un homme ». À l'inverse, si *Krila* évoque clairement ce souvenir, le roman ne représente pas la mort elle-même :

Un secret sanglant s'accomplit. Dans la nuit on tue plus facilement car on ne voit pas le visage de celui qu'on tue. On tire de son fusil appuyé sur le corps d'un autre, on plante son couteau dans quelque chose de mou.

59

Juste après cette évocation indirecte du combat au couteau, le roman montre l'effet de la mort sur Dušan Kapović qui a tué :

Le tueur se souvient du tué. Le tué est l'ennemi, le tueur un héros [junak]. Une capote déchirée et une poitrine transpercée.

– Ah, ah... avait crié celui-là. Le cri était simple mais terrible.

– J'ai tué, j'ai tué⁵⁴... L'officier ne s'en réjouissait pas, mais ne s'en horrifiait pas non plus. C'était encore trop proche. Il sentait encore sur son visage le jet du sang d'autrui. Ce cri-là lui est resté en tête. [...]

– Mon dieu, mon dieu que c'est terrible – s'ébrouait ce héros [junak] abasourdi. Autour de lui il y avait de nombreux autres qui avaient tué ce soir, mais eux ne pensent pas à ça⁵⁵.

Cette mort infligée au combat marque le combattant et tourmente le jeune Kapović. Elle nourrit la tonalité anti-guerre du roman et donne raison au personnage de Kazimir, pacifiste s'en prenant à l'apathie des combattants face à une guerre où « le semblable tue le semblable ».

Ainsi, l'ensemble de l'œuvre littéraire et des écrits de Krakov est travaillé par une tension entre la guerre héroïque – imaginée et désirée par le jeune volontaire puis construite par le vétéran gardien de la mémoire du conflit – et une expérience du traumatisme de la guerre – la violence subie mais aussi la mort infligée – auquel s'ajoute, on le verra, le traumatisme de la répression exercée sur les camarades.

Krakov, témoin des crises de l'armée serbe

Les désertions de 1914 et 1915

Les écrits de Stanislav Krakov sont une source précieuse pour comprendre les crises qui agitent l'armée serbe au cours du conflit, car il mentionne à plusieurs reprises des

53. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 166-167.

54. *Ubio sam* : le roman emploie un terme à connotation plus neutre.

55. KRAKOV Stanislav, *Krila*, 1991, op. cit., p. 47-48.

situations de désertion. Les désertions apparaissent surtout dans l'armée serbe dans des contextes de crise : les débuts de la bataille de la Kolubara en novembre 1914, la retraite de 1915, et de manière plus continue sur le front d'Orient. La répression des désertions est un aspect important de la reprise en main, avec la mise en place de cours martiales (*preki vojni sud*) pour condamner à mort les déserteurs.

Stanislav Krakov arrive sur le front après les combats de 1914 et ne voit que les derniers échos de la crise de novembre, dans le récit très dur de l'exécution d'un déserteur début 1915⁵⁶. La retraite en Albanie constitue l'autre moment de crise aiguë de l'armée serbe. La lassitude et le défaitisme s'installent progressivement avec la retraite. Ce sont environ 300 000 combattants qui arrivent au Kosovo en novembre 1915, accompagnés de nombreux civils. Les scènes de l'évacuation de la Serbie tournées par Krakov se font toutes en plan large, comme le préconise avec insistance le scénario, et les longues colonnes de soldats et réfugiés sont l'image récurrente de ce moment du film (fig. 5).



Fig. 5. : Scènes dramatiques de la retraite à travers l'Albanie (fin 1915) [Source : Jugoslovenska Kinoteka : *Za cast otadzbine/golgota srbije* [le calvaire de la Serbie] 1940, 16:21-16-37, URL : <https://vimeo.com/229791614>]

56. KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici*, op. cit., p. 110-111.

Dans son journal, Krakov situe le point de départ de la crise après un discours de l'aumônier militaire rappelant que les pillages sont punis de mort, alors même que les soldats manquent de nourriture. Au soir du 23 novembre, 11 soldats partent avec l'étudiant-sergent Popović : on est face à une désertion collective qui paraît menée par quelqu'un en position d'autorité, ici un sous-officier. De même le 26 novembre :

Le froid est terrible. Les soldats s'attardent en masse. [...] Autour du feu, il n'y a même pas la moitié des soldats. Ce n'est que le lendemain matin que nous avons vu ce qu'il en était. 200-300 sous-officiers et officiers de notre bataillon sont restés cette nuit-là et sont revenus en arrière, conduits par un sergent-major de la 3^e compagnie que le commandant du bataillon avait frappé ce jour-là au visage de sa cravache.

Rien que dans notre compagnie, cette nuit-là ce sont 87 sous-officiers et soldats qui se sont enfuis avec 2 sergents-majors.

On commence maintenant à sentir les conséquences fâcheuses des coups donnés aux soldats pour n'importe quelle broutille et les menaces de fusiller celui qui voulait calmer sa faim⁵⁷.

Certains officiers comme Krakov désapprouvent les pratiques de répression légale et extra-légale⁵⁸ au sein du commandement pour rétablir la discipline dans les rangs de l'armée, qu'ils voient comme une des causes de la désertion.

Le journal de Stanislav Krakov s'achève en février 1916 avec une liste des pertes de sa section⁵⁹ : sur la liste de 60 hommes qu'il donne, seuls 9 sont arrivés jusqu'à Corfou tandis qu'en chemin 2 se sont rendus à l'ennemi et 34 ont déserté. Les 34 désertions se concentrent entre le 23 et le 28 novembre : cette liste montre l'ampleur du phénomène et permet de postuler que la désertion peut se faire de manière sinon organisée du moins collective, plusieurs combattants quittant manifestement leur unité le même jour.

Krakov, agent réticent de la répression

La sévérité de la justice militaire ne semble pas atténuée par les circonstances de la retraite. Au contraire, son cadre légal est fortement contraint par la volonté du commandement de punir durement les déserteurs présumés. La répression apparaît alors comme le principal moyen de maintenir la cohésion des troupes ; les ordres donnés par le G.Q.G. serbe (*Vrhovna komanda*) laissent ainsi aux commandants d'armées « les mains entièrement libres dans le choix des moyens [...] sans se soucier de quelque responsabilité légale que ce soit. Les cours martiales et les *deповske komande* doivent énergiquement et sans pitié faire leur devoir, sans formalités ou autres procédures⁶⁰ ». Le haut commandement pousse à s'affranchir du cadre légal ou à du moins à le pousser à l'extrême limite de sa sévérité.

57. *Ibid.*, p. 179-180.

58. Les coups donnés aux combattants ne sont ni prévus ni autorisés par les règlements. VA, P3a, k140, F4, doc. 17 du 29/05/1916.

59. 1^e section, 4^e comp., 1^e bat. du 17 R.I.

60. G.Q.G. à tous les commandants d'armées, 22 novembre 1915 à 10h30, OBr. 23853, voir *Veliki rat Srbije za oslobođenje i ujedinjenje Srba, Hrvata i Slovenaca*, Belgrade, Izdanje Glavnog generalštaba, 1927, Vol.11, p. 314-315. Les *deповske komande* sont des cours martiales permanentes à l'arrière, pour juger et exécuter les déserteurs capturés par les autorités civiles et militaires ou par les četniks.

Krakov est désigné comme juge dans la cour martiale qui est mise en place à Plav au Monténégro. Ce jour-là ce sont plus de 20 combattants, sous-officiers et soldats qui sont jugés pour avoir tenté de fuir. Leur capture a été effectuée par des *četniks* : les irréguliers assument la fonction de police militaire, chargée d'arrêter voire de fusiller directement les déserteurs⁶¹.

Si les journaux de Krakov ne font que mentionner le jugement et la condamnation des déserteurs, son autobiographie donne bien plus de détails. Le dialogue rapporté entre le commandant Matić et Krakov montre la manière dont le cadre légal est malmené par les ordres du haut commandement :

– [Matić] Aucune justification et aucune pitié. Le commandant du régiment [le colonel Aleksa Stojišić] est hors de lui. Il a ordonné que tous les déserteurs, sans exception, devaient être condamnés à mort. C'est un ordre. Avez-vous compris ? À mort !

– [Krakov] Mais alors il n'y a pas besoin de tribunal. Fusillez-les comme le commandant l'ordonne.

[...]

– [Matić] Nous n'avons pas le temps de discuter. La séance de la cour martiale commence dans cinq minutes. Vous êtes un officier d'active et vous savez ce que signifie un ordre. Je vous avertis que vous répondez de votre vie pour votre comportement aujourd'hui.

La réponse de Krakov, qui exprime sa volonté d'éviter d'être responsable personnellement de la condamnation à mort et son dégoût pour ces exécutions, montre aussi par l'absurde la tension entre les logiques bureaucratiques de l'armée qui procèdent du règlement de la justice militaire et des ordres des supérieurs qui mettent à mal ce cadre au nom d'une situation exceptionnelle.

De fait la séance de la cour martiale s'ouvre sur des paroles de Matić qui dit aux juges, en tapant du poing sur la table :

Messieurs, je vous rappelle que tout sentimentalisme sera considéré comme une trahison du devoir militaire et comme une complicité avec les fautifs. Pour les déserteurs en temps de guerre il n'y a qu'une peine – la mort⁶² !

La condamnation à mort est l'issue prédéterminée des procès et le cadre de la cour martiale impose aux officiers présents l'obéissance aux ordres venus d'en haut.

Le récit permet aussi de voir les stratégies de défense mobilisées par les combattants.

Krakov reconstitue le discours d'un sergent-junior interrogé :

Nous avons quitté depuis un mois déjà notre pays, la Serbie. Puisque nous sommes maintenant sur le territoire monténégrin, qui n'est pas notre pays, je considère que le serment à notre Patrie ne nous lie plus. Je considère que notre place est dans nos maisons, et non ici, sur la terre d'autrui⁶³.

Le serment prêté au moment du service militaire et de la mobilisation est invoqué comme une forme de lien contractuel entre le combattant et l'armée. Ce contrat semble alors avoir des limites, celles du territoire serbe et de sa défense. On peut retrouver

61. LYON James, *Serbia and the Balkan Front, 1914: The Outbreak of the Great War*, Londres, Bloomsbury Academic, 2015, p. 230.

62. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 126-127.

63. *Ibid.*

aussi l'écho du discours patriotique mobilisé par les autorités serbes au moment de l'entrée en guerre : les soldats serbes sont appelés à combattre pour défendre la patrie mais aussi plus concrètement leurs foyers et leurs familles⁶⁴. La retraite de 1915 met à mal ce lien entre la défense collective de la nation comme entité politique et culturelle et la défense de la famille et des biens à l'échelle individuelle. Cependant, ce discours reconnaissant les faits ne peut aucunement permettre la clémence des juges et aboutit à la condamnation de l'accusé⁶⁵. Par ailleurs cette argumentation se retrouve ensuite chez les autres accusés, ce qui suggère une forme de concertation en amont et donc la dimension collective de l'acte de désertion en 1915⁶⁶.

Au contraire, d'autres plaident l'absence de preuves et ont en principe la possibilité d'éviter la peine de mort immédiate. Un ami de Krakov, l'étudiant-sergent Svetomir Radovanović dit ainsi avoir été arrêté par erreur : l'intervention de Krakov est alors décisive non seulement pour éviter la condamnation, mais même effacer toute trace de sa comparution, sur décision du commandant Matić. Mais le poids des ordres donnés contraint l'action des officiers⁶⁷ : la destruction du dossier de Radovanović est un moyen de ne pas laisser de traces de la clémence, tandis que le renvoi d'une dizaine d'autres devant les tribunaux militaires réguliers est accueilli avec inquiétude par le commandant Matić⁶⁸. De fait le lendemain le colonel Stojišić ordonne que les vingt accusés, condamnés à mort ou non, soient exécutés et menace même d'exécuter la totalité du régiment si les meneurs ne sont pas dénoncés.

Cette expérience de la cour martiale est aussi réécrite par Krakov dans *Krila*, sur le Front d'Orient. Kazimir, socialiste et pacifiste, est arrêté sur ordre du commandant Aleksa Ljubišić⁶⁹. Krakov décrit le vote où l'étudiant et lieutenant Matić, sous la pression du regard du commandant, finit par voter la mort, condamnant donc Kazimir⁷⁰. La participation aux cours martiales marque durablement Krakov et il réécrit cette expérience en montrant les logiques de pression collective qui peuvent s'exercer entre officiers et la culpabilité ressentie par l'officier contraint de condamner à mort. On peut raisonnablement envisager que c'est la culpabilité ou l'horreur que Krakov lui-même ressent vis-à-vis de cette répression qui est mise en scène, d'une manière qui rend visible les contraintes qui entourent le jeune officier appelé à siéger comme juge.

64. Proclamation du régent Alexandre du 29 juillet 1914. *Politika*, 4 août 1914, p. 1-2.

65. Le code de justice militaire de 1901 prévoit que la désertion est punissable d'au moins 10 ans de prison et jusqu'à la peine de mort. La reconnaissance des faits vaut ici condamnation à mort pour les accusés.

66. ŠARENAC Danilo, « Golgotha », dans Peter GATRELL et Liubov ZHVANKO (dir.), *Europe on the Move. Refugees in the Era of the Great War*, Manchester, University Press, 2017, p. 236-259.

67. Krakov utilise le terme de rébellion (*pobuna*) judiciaire : leur geste est une contestation des ordres reçus depuis le régiment comme de l'autorité du commandant qui les fait appliquer.

68. KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, op. cit., p. 129.

69. Que l'on peut voir comme un double du colonel Aleska Stojišić. Malgré cette image de cruauté dans les écrits de Krakov, les deux hommes entretiennent de bonnes relations après la guerre (voir la correspondance de S. Krakov, NBS, R707/IIb/95).

70. Les cours martiales sont composées de 4 officiers et d'un sous-officier ; il faut 4 voix pour voter la condamnation à mort. Matić est le 4^e à voter la mort et scelle donc la condamnation. GOJKOVIC Miloš, *Zbornik vojnih pravosudnih propisa (1839-1995)*, Belgrade, Vojnoizdavački zavod, 2000, p. 181-182.

L'utilisation des écrits ego-documentaires dans l'étude de l'expérience de guerre serbe en 1912-1918 peut donc s'opérer sous plusieurs angles, comme le montre le cas de Stanislav Krakov. Elle peut permettre d'inscrire un parcours individuel dans les cadres sociaux et culturels du conflit, pour comprendre dans quelle mesure l'individu est contraint par ce cadre mais aussi dans quelle mesure il peut s'affranchir de celui-ci, en user, pour réussir à arriver au front et combattre, pour exprimer sa frustration quant à la guerre ou encore pour essayer de sauver quelques vies de la condamnation à mort. Elle a une valeur documentaire pour comprendre de près les mécanismes de crise de l'armée serbe en 1915. Loin d'associer exclusivement le témoignage à la stricte histoire culturelle, l'étude des écrits de Krakov permet d'éclairer de l'intérieur le fonctionnement d'une institution, l'armée, et des instruments qu'elle mobilise pour mettre en œuvre la répression. Dans le cas serbe, où les archives ont singulièrement souffert des destructions du conflit, l'émergence du témoignage comme source et objet d'histoire permet de renouveler l'histoire de la Grande Guerre en l'étudiant au plus près des acteurs, officiers comme soldats du rang⁷¹.

L'analyse d'un corpus aussi vaste, qui reprend une expérience personnelle à chaud ou *a posteriori*, permet de comprendre à l'échelle de l'écrivain comment l'expérience de guerre est retravaillée, mise en scène, avec ses ambivalences et parfois ses contradictions. En effet, l'expérience de la guerre n'est pas dans ces récits un objet univoque : la distance temporelle et la construction d'une mémoire de guerre conduisent à recomposer l'expérience vécue et à faire évoluer le discours sur celle-ci. Le corpus étudié montre aussi les effets que produit le travail littéraire sur l'expérience de guerre⁷² : ainsi la violence de guerre est tour à tour banalisée et légitimée, l'objet d'un douloureux travail de catharsis ou encore d'ironie. Les contextes d'écriture, les formes et genres choisis par l'écrivain ont leurs effets propres sur le récit de guerre.

71. Parmi les exemples récents d'usage et de réflexion sur le témoignage comme source de la Grande Guerre en Serbie : TOMASEVIC Jasmina, *Veliki rat i « mali » čovek : svedočenja srpskih vojnika*, Novi Sad, Prometej, 2018 ; DUSANIC Dunja et ŠARENAC Danilo, « Predgovor », *Smilje i sumpor: dva vojnička dnevnika 1916-1919*, Belgrade, Clio, 2016, p. 7-52.

72. BEAUPRÉ NICOLAS, *Écrire en guerre, écrire la guerre: France, Allemagne, 1914-1920*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS histoire », 2006, p. 263-268.

Bibliographie

BEAUPRÉ Nicolas, *Écrire en guerre, écrire la guerre: France, Allemagne, 1914-1920*, Paris, CNRS Éditions, coll. « CNRS histoire », 2006.

DUSANIC Dunja et ŠARENAC Danilo, « Predgovor », *Smilje i sumpor: dva vojnička dnevnika 1916-1919*, Belgrade, Clio, 2016, p. 7-52.

HALL Richard C., *Balkan Breakthrough: The Battle of Dobro Pole 1918*, Bloomington, Indiana University Press, 2010.

HALL Richard C., *The Balkan Wars, 1912-1913: Prelude to the First World War*, Londres/New York, Routledge, 2000.

KRAKOV Stanislav, *Krila : roman*, Belgrade, Vreme, 1922.

KRAKOV Stanislav, *Kroz buru: roman*, Belgrade, Izdanje S. B. Cvijanovića, 1921.

KRAKOV Stanislav, *Ratni dnevnici: 1912-1916*, Novi Sad, Prometej, 2019.

KRAKOV Stanislav, *Život čoveka na Balkanu*, Belgrade/Lausanne, Naš dom/L'Âge d'homme, 1997.

KRAKOV Stanislav, « Rovovac », manuscrit, NBS, 1916.

LILIC B. (dir.), *Memoari srpskih ratnika : 1912-1918*, Belgrade, Institut za savremenu istoriju, 1998.

MITROVIC Andrej, *Serbia's Great War, 1914-1918*, Londres, Hurst & Company, 2007.

NEWMAN John Paul, « Alloying Dissent with Patriotism: Dragiša Vasić in Yugoslav Siberia », dans Richard BESSEL et Dorothee WIERLING (dir.), *Inside World War One ? The First World War and its Witnesses*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2018, p. 273-289.

NEWMAN John Paul, *Yugoslavia in the Shadow of War: Veterans and the Limits of State Building, 1903-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

STOJIC Biljana, « Stanislav Krakov u ratovima za oslobođenje i ujedinjenje (1912-1918) », *Istorijski časopis*, n° 68, 2019, p. 349-382.

ŠARENAC Danilo, « Golgotha », dans Peter GATRELL et Liubov ZHVANKO (dir.), *Europe on the Move. Refugees in the era of the Great War*, Manchester University Press, 2017, p. 236-259.

TOMASEVIC Jasmina, *Veliki rat i « mali » čovek : svedočenja srpskih vojnika*, Novi Sad, Prometej, 2018.

Doctoriales

- . Les anonymes ont-ils une histoire ?**

Introduction

Les anonymes ont-ils une histoire ? Ont-elles une histoire ? Quelques réflexions sur les récits d'esclaves états-uniens comme source d'histoire des humbles

Marie-Jeanne ROSSIGNOL

Dans un sens premier du terme, les anonymes, sujet de cette journée, sont ceux et celles dont on ne connaît pas le nom. Dans le cas des esclaves états-uniens, il s'agit bien d'anonymes puisqu'un esclave ne recevait à la naissance qu'un prénom, sujet d'ailleurs à des changements si ce prénom n'avait pas l'heur de plaire à un nouveau maître. Pourtant, ces anonymes ont légué un corpus bien particulier avant la guerre de Sécession : à la différence d'autres régions du monde où était pratiqué l'esclavage, les esclaves et anciens esclaves, le plus souvent des fugitifs, sont à l'origine de plus d'une centaine de récits de vie entre 1745 et 1865¹. Recensés puis stockés par William L. Andrews sur un site internet, ils mettent à disposition d'un large public des textes rédigés par eux-mêmes ou dictés à des secrétaires². Ces textes donnent à voir la vie des anonymes du Sud à travers la voix d'autres esclavisés qui ont pu fuir, la fuite étant le mode de résistance le plus répandu aux États-Unis³. Largement présents en traduction française, en particulier en raison d'une initiative des Presses Universitaires de Rouen et du Havre, ces récits d'« anonymes » suscitent dans la profession historique à la fois fascination (il n'existe pas de corpus similaire dans un autre pays) et réticence (dans quelle mesure ces récits sont-ils bien l'expression des anonymes eux-mêmes ? Quelle est la part d'une médiation d'abolitionnistes blancs ?)⁴.

Revenons tout d'abord à l'anonymat des esclavisés.e.s états-uniens, ceux et celles dont on ne connaît pas le nom et qui d'ailleurs, ne disposent pas de leur nom. Le futur auteur de récits d'esclaves William Wells Brown, ayant changé de maître, se voit intimer l'ordre de changer de prénom par ce nouveau propriétaire. On voudrait qu'il s'appelle Sanford parce qu'un proche du maître s'appelle aussi William, il ne faudrait donc pas confondre l'homme libre et

1. OUALDI M'Hamed, « Voix d'esclaves », in ISMARD Paulin (ed.), *Les Mondes de l'Esclavage : une histoire comparée*, Paris, Seuil, 2022, p. 785-797. Pour la redécouverte de ce corpus par les historiens après la Seconde Guerre mondiale, voir PARFAIT Claire, « Le récit d'esclave : une source pour l'histoire de l'esclavage ? », *Revue du philanthrope* n° 5, 2014, p. 17-28.

2. <https://docsouth.unc.edu/neh/> (consulté le 20/07/2022).

3. KOLCHIN Peter, *Une institution très particulière : l'esclavage aux Etats-Unis, 1619-1877*, Paris, Belin, 1998.

4. Pour la collection « Récits d'esclaves » aux PURH qui a publié certains des récits les plus connus, voir : <https://purh.univ-rouen.fr/taxonomy/term/37> (consulté le 20/07/2022). Mais d'autres récits d'esclaves ont été publiés récemment aussi par la « Petite Biblio Classiques » chez Payot.

l'esclave...

À l'occasion de sa fuite, William Wells Brown peut reprendre son prénom, William, mais il va également chercher un patronyme. Il choisit celui du quaker qui lui a sauvé la vie, qui l'a soigné et remis sur la route du Nord et de la liberté, un Quaker nommé Wells Brown. Lorsqu'il publiera son récit, en 1847, William Wells Brown le diffuse dans le Sud et son ancien maître se manifeste pour lui proposer de se racheter. Mais il rappelle que « William Wells Brown » n'est pas le nom de son ancien esclave, mais Sanford : jusqu'au bout le maître nie à l'esclave le choix de son nom⁵. La fuite permet donc aux anciens esclaves de sortir de l'anonymat. Après la Guerre de sécession et la fin de l'esclavage, les esclaves choisiront des patronymes qui demeurent caractéristiques de la communauté noire américaine : la liberté pour Freeman comme dans Morgan Freeman, les pères de la nation tels Washington comme dans Denzel Washington.

70

Mais sortir de l'anonymat personnel n'est pas la seule préoccupation des anciens esclaves qui racontent leur vie. S'ils veulent prouver qu'ils ont une histoire particulière et ne comptent sur personne d'autre qu'eux pour la raconter, ils relatent cependant une histoire nécessairement collective. Les récits d'esclaves rédigés entre 1830 et 1860 s'emploient en général à raconter une histoire des anonymes qui n'est pas seulement celle de l'auteur, ils donnent à voir une histoire plurielle. Elle commence souvent par le récit d'une absence, absence de père, un propriétaire blanc qui ne voit en cette paternité qu'une source de profit :

Je suis né à Tuckahoe, près de Hillsborough, à environ douze milles d'Easton, dans le comté de Talbot (Maryland, États-Unis d'Amérique). Je n'ai aucune connaissance précise de mon âge, car je n'ai jamais vu d'acte authentique qui en fasse mention. La grande majorité des esclaves connaissent aussi peu leur âge que les chevaux ; tous les maîtres avec qui j'ai eu des rapports aimaient à tenir leurs esclaves dans cet état d'ignorance. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu un seul esclave qui pût dire le jour de sa naissance. Ils savent, il est vrai, que cet événement a eu lieu à l'époque de la plantation, de la moisson, des cerises, du printemps ou de l'automne, mais voilà tout. Mon ignorance sur ce point fut pour moi un sujet de chagrin dès ma plus tendre enfance. [...] Quant à mon père, il était blanc. Tous ceux à qui j'ai entendu parler de ma parenté admettaient ce fait. On disait tout bas que mon maître était mon père. [...] Ma mère et moi, nous fûmes séparés lorsque je n'étais encore qu'un tout petit enfant, bien longtemps avant que je la connusse comme étant ma mère. Il est fort commun dans la partie de Maryland d'où je me suis échappé, d'enlever les enfants à leurs mères à un âge très-tendre. Souvent, avant que l'enfant soit arrivé à l'âge de douze mois, on loue la mère pour aller travailler à quelque ferme à une distance considérable, et on place l'enfant sous les soins d'une vieille femme, qui est trop âgée pour être employée dans les champs. Je ne sais à quoi sert cette séparation, si ce n'est pour empêcher le développement de l'affection de l'enfant envers sa mère, et pour émousser et détruire l'affection naturelle de la mère envers son enfant. Tel est le résultat inévitable de cette séparation.

Comme on le voit plus haut dans l'extrait du récit de Douglass, l'absence du père se conjugue souvent également à celle de la mère, envoyée aux champs, parfois loin d'un

5. « Je viens de recevoir un pamphlet, ou un Récit-c'est ainsi qu'on l'appelle sur la page de titre – de la vie de William W. Brown, esclave fugitif, qui dit l'avoir écrit tout seul [...] Celui qui se nomme Brown s'appelle en fait Sanford ; c'est un esclave qui m'appartient et qui a fui de chez moi le 1^{er} janvier 1834. », extrait d'une lettre de E. Price, propriétaire de William Wells Brown publiée dans la seconde édition de son récit : *Narrative of William Wells Brown An American Slave Written by Himself*, Londres, Charles Gilpin, 1849, p. vii.

enfant qui ne peut compter sur l'état-civil pour connaître au moins la date précise de sa naissance. Mais au-delà de leur mère, qu'elle soit présente ou absente, les auteurs peuplent leurs pages d'une foule d'anonymes, frères et sœurs, tantes, amis, camarades de travail, et épouse comme dans le récit d'Henry Bibb. Les récits documentent la vie de ces humbles, d'autant plus chers qu'ils disparaissent de la vie de l'auteur lorsqu'il réussit sa fuite vers le Nord. Ainsi la mère de William Wells Brown est-elle vendue de Saint-Louis vers la Nouvelle-Orléans, après avoir tenté de fuir ; l'auteur sait qu'il ne la reverra jamais. Il attend d'ailleurs que tous ses proches aient été vendus pour fuir à nouveau et cette fois-ci, pour de bon. Henry Bibb revient plusieurs fois chercher sa femme que retient un propriétaire désireux de s'en réserver les faveurs⁶. En décrivant les violences sexuelles subies par leurs mères, leurs sœurs, des femmes rencontrées au fil de leurs voyages, les auteurs de récits d'esclaves font de la condition des femmes esclavisées un des aspects les plus marquants de leurs récits. Instrumentalisent-ils les figures des femmes anonymes au profit de la dénonciation du système esclavagiste ? Oui bien sûr, mais en même temps, le récit d'esclave féminin le plus connu, celui de Harriet Jacobs, met l'exploitation sexuelle au cœur de son histoire⁷.

Cette histoire des anonymes, cette histoire par le bas des anonymes du Sud des États-Unis, a-t-elle été transformée et déformée par les auteurs et autrices de récits d'esclaves ? Ceux-ci, celles-ci, étaient-ils contrôlés par les abolitionnistes blancs qui dictaient à ces auteurs et autrices une vision particulièrement noire de la réalité de l'esclavage à des fins de propagande ? C'est souvent ce que disent les historiens français ou britanniques, qui méconnaissent le terrain états-unien. Les historiens états-uniens et en France Michaël Roy, spécialiste de l'histoire éditoriale de ces récits, ont bien démontré la part d'autonomie des auteurs par rapport au milieu abolitionniste et à ses presses institutionnelles⁸. Arrivés dans le Nord, les anciens esclaves étaient accueillis par une communauté noire bien organisée, et ce, depuis la fin du XVIII^e siècle, avec ses églises, ses écoles, ses publications et ses associations. Pour l'esclave en fuite qui veut écrire son histoire, il ne s'agit pas simplement de se conformer aux vœux de militants blancs, mais de s'intégrer à un milieu noir de statut libre déjà très politisé⁹. Et rapidement, à compter des années 1830, ce milieu africain-américain se met en capacité de rendre fierté et visibilité à un peuple d'anonymes, discriminés au Nord et esclavisés au Sud.

Ainsi se crée une tradition d'histoire des Noirs qui ancre les anonymes noirs états-uniens dans un passé multiséculaire qui remonte à l'ancienne Égypte de même qu'elle s'inspire de la structure de l'ouvrage *De la littérature des Noirs* de l'abbé Grégoire

6. BIBB Henry, *Récit de la vie et des aventures de Henry Bibb, esclave américain, écrit par lui-même*, traduction, introduction et notes de Sandrine Ferré-Rode et Anne-Laure Tissut, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2018 ; BROWN William Wells, *Le Récit de William Wells Brown, esclave fugitif, écrit par lui-même*, traduction, introduction et notes de Claire Parfait et Marie-Jeanne Rossignol, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2012.

7. JACOBS Harriet A., *Incidents dans la vie d'une jeune esclave*, traduction Monique Benesvy, Paris, Éditions Viviane Hamy, 2008.

8. ROY Michaël, *Textes fugitifs. Le récit d'esclave au prisme de l'histoire du livre*, Lyon, ENS Éditions, Institut d'histoire du livre, 2017.

9. ROSSIGNOL Marie-Jeanne, *Noirs et Blancs contre l'esclavage. Une alliance antiesclavagiste ambiguë aux États-Unis 1754-1830*, Paris, Karthala, 2022.

pour mettre en avant les Noirs glorieux tels Toussaint Louverture ou Dessalines¹⁰. Mais les anonymes ne sont jamais oubliés. C'est l'autrice et journaliste noire Ida B. Wells qui répertorie les lynchages du Sud à la fin des années 1890, photos à l'appui¹¹. Le philosophe africain-américain W.E.B Du Bois, pourtant très élitiste, raconte en 1903 dans *Les âmes du peuple noir*, son stage d'instituteur dans les Appalaches où il magnifie le destin tragique des Noirs pauvres de ces contrées reculées. De même s'intéresse-t-il en 1899 aux Noirs pauvres de Philadelphie dans un brillant essai de sociologie intitulé *Les Noirs de Philadelphie*¹².

Ainsi peut-on constater, à travers ce bref panorama de quelques auteurs noirs au fil du XIX^e siècle l'importance des anonymes dans la tradition d'écriture de l'histoire africaine-américaine. Une tradition ancrée dans les écrits des Noirs fugitifs du premier XIX^e siècle qui, au fil des pages, avaient restitué leurs noms et leurs vies, non seulement à leurs proches, mais aussi à quantité d'anonymes qui, sans eux, auraient disparu sans laisser de traces.

10. Il en existe une traduction dès 1810. GREGOIRE Henri, *De la littérature des Nègres*, Paris, Maradan, 1808 ; GRÉGOIRE Henri, *Enquiry Concerning the Intellectual and Moral Faculties, and Literature of Negroes*, trad. by D. Warden, Brooklyn, Thomas Kirk, 1810 ; BROWN William Wells, *The Black Man and his Antecedents, His Genius, and His Achievements*, New York, Thomas Hamilton, 1863.

11. WELLS-BARNETT Ida, *A Red Record. Tabulated Statistics and Alleged Causes of Lynching in the United States 1892, 1893, 1894*, Chicago, Donohue and Henneberry, 1894.

12. DU BOIS W.E.B, *Les âmes du peuple noir* [1903], édition établie par Magali Bessone, Paris, La Découverte, 2007 ; *Les Noirs de Philadelphie. Une étude sociale* [1899], Paris, La Découverte, 2019.

« Après ce monde sodomite venaient les filles publiques dites Goniottes » : une histoire des lesbiennes « anonymes » aux XVIII^e et XIX^e siècles

Anouk DURAND-CAVALLINO

73

Contrairement à l'homosexualité masculine¹, le lesbianisme n'a pas fait l'objet d'une histoire sociale en France : les historien·nes ont longtemps considéré que seules les « mondaines » avaient laissé des traces et qu'il était jusqu'à présent « impossible » de faire une histoire autre que celle des « phantasmes masculins² ». Au vu des nombreuses études qui commencent à inclure les lesbiennes dans leur corpus³, on peut toutefois se demander si ces affirmations ne sont pas à remettre en question. Il y a en effet un intérêt grandissant pour les sources judiciaires, dont les recueils sont parfois publiés : on peut par exemple penser à l'édition par Gabrielle Houbre du registre BB1 de la police des mœurs du milieu du XIX^e siècle⁴. De plus, avec l'avènement des études de genre, les historien·nes remettent de plus en plus en question l'hétéronormativité et plus généralement tendance à interroger la sexualité de leurs enquêtées.

Dans cette optique, on a choisi le terme de « lesbienne », même s'il n'est que peu (ou pas) utilisé à l'époque car il renvoie à une catégorie claire contemporaine. Sur les deux siècles étudiés, le vocabulaire changeant, ainsi que les définitions mouvantes des médecins, des littérateurs et même parfois des femmes elles-mêmes, ne permettent pas de cerner le sujet lesbien, c'est-à-dire les femmes qui ont des relations sexuelles et/ou amoureuses avec d'autres femmes. De la même façon, si beaucoup de femmes étudiées ont aussi des relations sexuelles et/ou amoureuses avec des hommes, on a choisi de garder le terme de « lesbienne » et non « bisexuelle », parce que la bisexualité n'est jamais vraiment pensée ni au XVIII^e ni au XIX^e siècle. En fait, on entend

1. Voir par exemple : REY Michel, « Naissance d'une minorité », in Georges DUBY (dir.), *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Seuil, 1991, p. 309-316 ; PASTORELLO Thierry, *Sodome à Paris : fin XVIII^e - milieu XIX^e siècle : l'homosexualité masculine en construction*, Grâne, Creaphis éditions, 2011 ; MERRICK Jeffrey, « Sodomitical Scandals and Subcultures in the 1720s », *Men and Masculinities*, n° 4, 1999/1, p. 365-384.

2. CORBIN Alain, « Coulisses », in Georges DUBY, Michelle PERROT et Philippe ARIÈS (dir.), *Histoire de la vie privée : de la Révolution à la Grande guerre*, Paris, Seuil, 1987, vol. 4, p. 589.

3. Par exemple : STEINBERG Sylvie, *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001 ; MURAT Laure, *La loi du genre : une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006.

4. HOUBRE Gabrielle (dir.), *Le livre des courtisanes : Archives secrètes de la police des mœurs (1861-1876)*, Paris, Tallandier, 2006.

« lesbienne » comme participant à des « actes lesbiens », s’inscrivant ainsi dans un « continuum lesbien⁵ ». On peut alors se demander si ces lesbiennes sont nommées dans les sources qu’on peut traiter, et si l’histoire sociale des lesbiennes est aussi une histoire des anonymes.

Tout d’abord, l’anonymat dans le sens où il a été défini par Alain Corbin⁶ rend l’étude des lesbiennes anonymes très difficile. Cependant, des auteur·ices ont essayé de contourner cette difficulté en proposant des solutions ingénieuses. Ces réflexions peuvent aussi conduire à interroger la définition de Corbin, qui n’est pas forcément applicable à toutes les catégories de la population. Plus concrètement, l’étude des lesbiennes dans un cadre d’histoire sociale peut se poser comme une histoire d’anonymes. Selon les classes sociales, les sources diffèrent et offrent alors des biais inhérents que posent les personnes qui construisaient les archives de l’époque – majoritairement des hommes bourgeois, hétérosexuels –, sur ces classes et sur la sexualité.

Lesbiennes des classes populaires et lesbiennes de la petite bourgeoisie sont-elles également anonymes ? Comment prendre en compte les biais inhérents aux sources de ces différentes classes sociales ?

Faire une histoire des « vraies » lesbiennes anonymes, une impossibilité ?

Lesbianisme et anonymat ordinaire

Dans sa définition de l’anonymat, Corbin se propose de faire l’histoire des « oubliés » et des « effacés », du fait de l’« atonie des existences ordinaires » qu’il oppose à l’« exceptionnel⁷ ». Or, les lesbiennes, par leur définition même en dehors de la norme hétérosexuelle, peuvent-elles seulement être ordinaires ?

L’étude des sexualités, et notamment des homosexualités a longtemps été conçue comme une étude des marges, des minorités, de l’interdit, voire du fantasme masculin. Or, le lesbianisme n’est pas seulement une sexualité mais aussi une pratique amoureuse qui se détache de l’hétérosexualité, et surtout, une pratique qui peut avoir des conséquences pérennes sur leur vie : solidarités de vivre ensemble, de faire un ménage féminin, qui se détache de l’économie hétérosexuelle⁸.

Comment catégoriser celle parmi les lesbiennes qui serait « exceptionnelle » ou celle, « ordinaire » ? La définition de Corbin ne peut en fait s’appliquer qu’à des catégories de personnes renseignées par des sources abondantes et définies par une « norme » établie. Or le manque de sources sur le sujet des lesbiennes rend la tâche autrement complexe.

5. RICH Adrienne, « La contrainte à l’hétérosexualité et l’existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, , n° 1, 1981, p. 15-43.

6. CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d’un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998. On a choisi la catégorisation de Corbin comme base définitionnelle (à questionner) en raison de l’impact historiographique pérenne de son livre sur le champ scientifique, et des questions intéressantes qu’il pose, notamment en introduction.

7. *Ibid.*, p. 8.

8. Des autrices comme Susan Lanser ont montré la portée symbolique et politique que peuvent avoir des représentations lesbiennes : LANSER Susan, « The Political Economy of Same-Sex Desire », in Joan HARTMAN et Adele F. SEEFF (dir.), *Structures and Subjectivities: Attending to Early Modern Women*, Newark, University of Delaware Press, 2007, p. 157-175.

De plus, entre également en jeu la question de l'effacement de leur sexualité. Dans le cas de personnes qui ne rentrent pas dans l'anonymat, dans le sens où elles ont pu connaître une renommée, posthume ou de leur vivant, leur sexualité peut être effacée, anonymisée. C'est le cas par exemple de Marie-Édmée Pau, une jeune fille catholique qui après sa mort a été exemplifiée comme un modèle, notamment via la publication de son journal : cette dernière omet les passages lesbiens ; des pages entières du manuscrit original ont été raturées voire arrachées⁹. Même lorsque les lesbiennes ne sont pas anonymes, leur lesbianisme peut donc être éclipsé, ce qui fait d'elles ce qu'Alain Corbin appelle « les engloutis, les effacés¹⁰ ».

À la recherche des lesbiennes perdues

Mais peut-on faire une histoire semblable à celle que l'historien fait de Louis-François Pinagot, un inconnu qui n'a laissé que peu de traces et que Corbin choisit au hasard dans un registre, pour ensuite retracer sa vie ?

Au vu du peu de sources disponibles dans l'histoire des lesbiennes en général, la réponse peut paraître, au premier abord, négative. Impossible de faire une histoire des lesbiennes anonymes : ces dernières ont laissé peu de traces de leur sexualité et/ou de leurs amours. Non seulement il est plus difficile de retracer l'histoire des femmes – le choix que fait Corbin d'un sujet masculin en dit long – mais en plus, leur sexualité complique la tâche.

Cependant, des historiennes se sont essayées à ébaucher l'histoire des lesbiennes anonymes, en tâchant de contourner les difficultés de sources : il s'agit notamment de souligner les configurations qui faciliteraient les comportements lesbiens. Margaret Hunt dans son étude sur l'Angleterre du XVIII^e siècle par exemple met en évidence la proximité entre maîtresses et servantes, tout comme la pratique relativement courante de vivre à plusieurs dans une maison. De la même façon, le fait qu'au moins une femme sur dix ne rentrerait pas dans un mariage hétérosexuel, laisse la place à moult relations lesbiennes, surtout dans des contextes de vie en commun qu'elle souligne, sans qu'on en trouve trace dans les archives¹¹. Hunt pallie ainsi le peu de sources existantes sur les lesbiennes en interrogeant le fonctionnement plus global de la société. C'est donc la proximité physique qui peut nous parler de lesbianisme, ou tout du moins de sa possibilité.

Mais le problème de ces études réside dans le fait qu'elles restent très hypothétiques : si elles nous donnent une idée de conditions de vie potentiellement lesbiennes, elles ne parlent que de peu de cas avérés. Hunt reste ainsi très spéculative : ses analyses, assez vagues, laissent supposer que les lesbiennes sont présentes de la même façon à

9. CADENE Nicole, « *Mon énigme éternel* » : Marie-Edmée..., une jeune fille française sous le Second Empire, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012, p. 165.

10. CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, op. cit., p. 8.

11. HUNT Margaret, « "The Sapphic Strain – English Lesbians in the Long Eighteenth Century" », in Judith M. BENNETT et Amy M. FROIDE (dir.), *Singlewomen in the European past: 1250-1800*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 270-296.

l'époque moderne qu'à l'époque contemporaine. Cette approche dite « essentialiste » a été beaucoup critiquée par les historien·nes de l'homosexualité¹².

Cela ne veut pas dire que l'étude des conditions de vie n'est pas utile à l'étude du lesbianisme : par exemple, l'analyse des règlements de refuges montrent bien les peurs du lesbianisme et les possibilités laissées aux femmes d'utiliser ces espaces non mixtes¹³. Mais il faut souligner le rapport essentiel entre conditions de vie et archives à trouver : les deux se complètent, et il s'agit de saisir un équilibre. Ces archives sont alors spécifiques selon les classes sociales et peuvent avoir des biais inhérents qu'il convient d'interroger.

Les sources judiciaires et médicales, les archives des classes populaires

La police : outil de surveillance des lesbiennes ?

Une des façons de retrouver des personnes ayant eu des pratiques lesbiennes consiste à s'intéresser aux sources judiciaires. Le lesbianisme en tant que tel est en théorie interdit et criminalisé jusqu'en 1791, puisque considéré comme crime de sodomie par la plupart des juristes, qui prônent parfois la peine de mort pour les punir¹⁴. Toutefois, en pratique, cette dernière n'est pas appliquée en France au XVIII^e siècle et le lesbianisme n'est jamais le seul chef d'accusation dans les arrestations. Il n'est pas du tout réprimé à la même échelle que l'homosexualité masculine, et il n'y a, par exemple, pas d'équivalent des registres de surveillance de la police aux XVIII^e et XIX^e siècles qui recensent les homosexuels masculins¹⁵.

Au XVIII^e siècle, des personnes identifiées comme « tribades¹⁶ » ou accusées de relations avec des filles, peuvent être arrêtées et envoyées à l'hôpital, mais ce n'est jamais pour leur seul lesbianisme. Dans les accusations on retrouve alors, soit la mention de « débauche », soit de « travestissement », soit parfois même d'« hermaphrodisme. » Il y a donc des femmes arrêtées pour lesbianisme, mais cela reste relativement aléatoires. Il est en effet difficile de comprendre ce qui motive les policiers ou même les dénonciations : le plus souvent, c'est la famille qui désapprouve ; parfois, c'est le « scandale » qui arrive jusqu'aux oreilles des policiers ou un homme d'église qui demande l'enfermement, ou encore tout simplement des arrestations de prostituées¹⁷.

12. Sur le débat entre essentialistes et constructivistes, voir : DUBERMAN Martin B., VICINUS Martha et CHAUNCEY George, *Hidden from History: Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, Londres, Penguin, 1991. Introduction et articles de John BOSWELL et David HALPERIN.

13. Par exemple, DOUMAS Cécile, « La prostitution et sa prise en charge à Avignon au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, n°24, 2007, p. 114-126. L'autrice montre bien les diverses interdictions de dormir dans le lit des autres pénitentes et les punitions prescrites – quoique plus rarement – en cas de désobéissance.

14. JOUSSE Daniel, *Traité de la justice criminelle de France*, t. 4 Paris, Debure Père, 1771, p. 122 ; GUYOT Joseph-Nicolas, *Supplément au Répertoire Universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, t. 17., Paris, Visse, 1786, p. 232-234, MUYART DE VOUGLANS Pierre-François, *Institutes au droit criminel*, Paris, Le Breton, 1757, p. 509.

15. REY Michel, « Police et sodomie à Paris au XVIII^e siècle : Du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 29, 1982/1, p. 113-124.

16. Du grec *tribein*, qui signifie « frotter » : c'est le mot le plus utilisé pour désigner le lesbianisme au XVIII^e siècle dans les sources judiciaires et médicales. Il est généralement associé à un clitoris hypertrophié.

17. On retrouve ainsi un mari qui demande à faire enfermer sa femme : voir le cas de Marie Pépin, Bibliothèque de l' Arsenal, Archives de la Bastille, (Ars. Arch. Bastille), ms. 12692 f°64, ms. 10806 f°212-214, ms. 10999 f°80. Charlotte Penelle est enfermée à la demande de sa tante : Ars. Arch. Bastille ms. 11368 f°252-254, f°259. Barbié et Michelon sont arrêtées à cause du « scandale » causé (peut être dénoncées par des voisins ?) : Ars. Arch. Bastille ms. 10806, f°82-113. Le curé de la paroisse de Marguerite Deloup est celui qui la dénonce à la police : Ars. Arch. Bastille, ms. 11154 f°2-30. Et les registres d'ordres du roi regorgent de prostituées arrêtées pour prostitution et tribadisme : Archives de la Préfecture de Police (APP) AB 373, p. 131, 197, 277, 282, et 318.

La police elle-même semble avoir des points de vue différents, sans qu'il y ait de motif clair. Charlotte Penelle, en 1737 est ainsi clairement accusée de « corrompre [...] les jeunes filles¹⁸ ». Au contraire, en 1731, un commissaire de police peut écrire à propos de Margueritte Deloup : « elle ma elle mesme avoué qu'elle aimoit faire la cours des filles : tous ces traits ne peuvent pourtant pas me déterminer a dire qu'il faille l'enfermer¹⁹ ». Ces deux accusations, « corrompre les jeunes » filles et « faire la cour des filles », sont alors traitées différemment : Penelle est enfermée quelques années à l'hôpital tandis que Deloup bénéficie de la clémence de l'officier de police. Pourtant, les deux actes sont foncièrement similaires ; seules changent la personne accusatrice et la pression de la famille, ou même du voisinage. Si les filles sont la plupart du temps nommées dans ces rapports de police, ils restent souvent les seuls dans lesquels on peut les retrouver, nous donnant un accès très fugitif à une réalité difficile à retracer. Oubliées, ayant laissé une trace minime dans l'histoire, elles entrent donc bien dans une certaine définition de l'anonymat. Toujours dans cette optique de refléter le sort des classes populaires, on peut aussi trouver des récits de pratiques lesbiennes dans d'autres dossiers judiciaires qui n'ont rien à voir avec les mœurs²⁰.

Cet accès au sort des « anonymes » se fait donc par une approche biaisée : les lesbiennes étudiées naviguent souvent dans une sphère proche du criminel et sont majoritairement des citadines. Celles qui, au contraire, sont arrêtées ou surveillées, dévoilent une conception de leurs propres catégories : sous l'écriture de police, leur parole rapportée traduit par exemple la conscience de leur sexualité et le concept de lesbianisme même.

Au XIX^e siècle, la situation évolue : depuis 1791, le lesbianisme n'est officiellement plus criminalisé, d'où sa relative absence des sources judiciaires ou policières jusqu'au milieu du XIX^e siècle : la période révolutionnaire et napoléonienne semble avoir été relativement tolérante, même pour les homosexuels²¹, et la Restauration s'est concentrée sur la censure des œuvres littéraires lesbiennes²².

Mais à partir du Second Empire, la police parisienne reprend la surveillance des milieux de prostitution, où les filles « libres », qui ne sont pas enregistrées, sont fichées dans des registres de police : on note qui fait des parties carrées, mais aussi quelles prostituées ont quelles amantes, et qui elles peuvent entretenir²³. Il faut noter que la plupart des prostituées utilisent des pseudonymes, et rarement leur nom de naissance, ce qui rend difficile leur identification et les classe comme anonymes.

De la même façon, la surveillance des homosexuels masculins peut coïncider avec

18. Ars. Arch. Bastille ms. 11368, f°259.

19. Ars. Arch. Bastille ms 11154, f°6. Extrait du dossier de Margueritte Deloup, 1731.

20. Voir par exemple le cas de Geneviève Pommier qui témoigne contre Marie Geneviève Dion, une célèbre mouche de la police, et qui déclare que cette dernière l'a forcée à des actes sexuels : Ars. Arch Bastille ms 11732 f°66-73

21. SIBALIS Michael, « The Regulation of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815 », in Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN (dir.), *Homosexuality in Modern France*, New York, Oxford University Press, 1996, p. 80-101.

22. THOMPSON Victoria, « Creating Boundaries - Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870 », in Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR (dir.), *Homosexuality in Modern France*, New York, Oxford University Press, 1996, p. 102-127.

23. Le registre BB1 des Archives de la Préfecture de Police enregistre ces occurrences. Il a été édité par : HOUBRE G. (dir.), *Le livre des courtisanes*, op. cit.

des mentions de lesbiennes, associées à une géographie homosexuelle, sans que la sous-culture lesbienne parisienne ne soit véritablement née. Si les homosexuels sont nommés, les femmes restent le plus souvent anonymes : pour « la tante Petit », par exemple, on dit que « sa femme est une tribade dont les goûts sont aussi communs que ceux du mari²⁴ ». De la même façon, après avoir nommé quelques-uns des homosexuels participant au bal Favié, la police se contente de cette note lacunaire sur la présence de lesbiennes : « Après ce monde sodomite venaient les filles publiques dites Goniottes²⁵ ». À cette époque, les lesbiennes sont plus facilement anonymisées au sens premier du terme, par rapport aux homosexuels masculins, davantage surveillés. Dans l'esprit des policiers, elles ne semblent pas mériter la mention de leur nom, sans doute parce qu'estimées moins « dangereuses » pour les mœurs.

78

Ces rapports de police donnent un aperçu toujours biaisé des lesbiennes, d'abord puisqu'il s'agit d'une certaine partie de la population parisienne ; ensuite du fait du regard spécifique que posent les policiers sur cette population et de leurs leurs fantasmes vis-à-vis d'elles.

Bien que les sources judiciaires permettent d'accéder à des voix jusqu'ici tues, leur nature et les biais qu'elles présentent, ne font pas d'elles des sources d'anonymes. Elles restent cependant les seules à notre disposition pour faire l'histoire de ces classes sociales, en plus de quelques sources médicales.

Les écrits médicaux : des sources complémentaires

Ces dernières sont étroitement liées aux sources judiciaires, surtout pour le XVIII^e siècle : il est alors courant de demander à des médecins de faire des examens médicaux des femmes arrêtées pour s'assurer qu'elles sont « conformes », c'est-à-dire qu'elles ne sont pas des « tribades » aux clitoris hypertrophiés. L'intersexuation, appelée à l'époque hermaphrodisme, est ainsi criminalisée dans des rapports avec des femmes : plusieurs sont relâchées quand il est établi que leur clitoris a une petite taille. C'est le cas de Margueritte Deloup, après qu'un chirurgien a décrété que « s'il y a quelque chose d'extraordinaire dans sa nature ou plustot dans ses partyies naturelles c'est par un effet de sa chasteté²⁶ ».

Ces examens disparaissent au XIX^e siècle, avec les arrestations de lesbiennes. Les quelques exemples qui nous restent de lesbiennes dans les sources médicales sont ceux mentionnés par des médecins, souvent dans le contexte des prisons ou des asiles. Ainsi en 1818, le docteur Villermé raconte qu'à Saint-Lazare une femme s'est donné plusieurs coups de couteau, parce qu'elle s'est vu préférer une arrivante²⁷ ; au milieu du siècle le docteur Trélat parle d'une patiente dans son asile, qui fait des

24. APP, BB4, 6.

25. FERAY Jean-Claude, *Le premier registre infamant de la Préfecture de police de Paris au XIX^e siècle*, op. cit., p. 476.

26. Ars. Ach. Bastille, ms. 10806 f°106 et ms 11154, f°5.

27. VILLERMÉ Louis René, *Des prisons telles qu'elles sont, et telles qu'elles devraient être*, Paris, Méquignon-Maris, 1820, p. 96.

avances à une fille du personnel et lui écrit des lettres d'amour²⁸. Aucune n'est nommée. Mais, comme les sources judiciaires, les rapports médicaux nous informent surtout de cas « rares », d'exceptions. La plupart du temps, les médecins ne prennent pas le temps de les retranscrire. C'est ainsi que Parent-Duchâtelet, dans sa fameuse étude sur les prostituées, parle des lesbiennes en termes plutôt généraux, sans prendre d'exemples précis, alors même qu'il dit avoir eu accès à leur correspondance²⁹. On assiste alors à une véritable anonymisation des lesbiennes, dans la droite ligne du XVIII^e siècle, où les médecins avaient l'habitude de ne pas nommer leurs exemples, à moins que ce ne soient des cas de notoriété, comme Marguerite Malaure ou Anne Grand-Jean. La plupart du temps, les seules informations données sont l'âge, le sexe et parfois la ville d'origine : on trouve par exemple, « en 1757 une fille âgée d'environ 30 ans³⁰ »... Les écrits médicaux sont en fait profondément anonymisant, en ce qu'ils ont tendance non seulement à effacer les noms, mais aussi les vécus personnels des lesbiennes. Les médecins généralisent l'expérience de ces dernières en inventant des réalités et en s'appuyant sur les écrits précédents, tout aussi fictifs.

Les sources qui nous permettent d'accéder aux classes populaires sont profondément biaisées du fait de leurs auteurs – policiers ou médecins de statut social supérieur aux filles sur lesquelles ils écrivent et projettent parfois leurs fantasmes. Dans un contexte sexuel, mais également politique et économique spécifique, ces catégories populaires sont plus facilement représentées comme dangereuses ou hors normes.

Plus facile à reconstituer est la réalité des lesbiennes de la petite - et moyenne bourgeoisie qui, surtout pour le XIX^e siècle, ont laissé plus de traces.

Sources de la bourgeoisie au XIX^e siècle : registres de pensionnats, écrits du for privé

Les bourgeoises sont-elles anonymes ? Même si leur classe sociale ne les inclut pas dans ce qui pourrait être considéré comme l'étude des anonymes, leur genre tout comme leur orientation sexuelle peuvent poser la question : non seulement elles ont été oubliées de l'histoire mais en plus leurs préférences sexuelles ont été aussi effacées. Elles ont toutefois laissé plus de traces que les femmes de classes plus populaires.

Les pensionnats : des milieux non mixtes

À partir du début du XIX^e siècle, les pensionnats comme lieu privilégié d'éducation féminine se répandent. Leurs archives ménagent l'étude de quelques cas avérés de lesbianisme ainsi que de pratiques éventuelles en leur sein. Rebecca Rogers a ainsi retrouvé dans les archives de la Légion d'honneur un dossier de discipline datant de

28. TRELAT Ulysse, *La folie lucide : étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*, Paris, Adrien Delahaye, 1861, p. 45-46.

29. PARENT-DUCHATELET Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, vol. 2/, p. 166.

30. CHAMPEAU Claude, *Réflexion sur les hermaphrodites, relativement à Anne Grand-Jean, qualifiée telle dans un mémoire de Me Vermeil, Avocat au Parlement*, Avignon, Claude Jacquenod fils, 1765, p. 34.

1884 qui mentionne des « actes répréhensibles, contre les mœurs, commis par ces deux élèves » : elles « s’embrassaient en se tenant les discours que tiendraient un jeune homme et une jeune fille » et dormaient ensemble. « Ce n’est qu’après que [la surveillante] se rendit compte que ce n’était pas seulement un enfantillage³¹. » À la même période, Sharif Gemie a retrouvé un journal au Mans d’une fille qui raconte les réseaux semi-lesbiens de cette époque : des notes échangées, qui demandent d’être l’« amie » personnelle de quelqu’un, ainsi que des requêtes de baisers³². D’après ce document, tant que les affections entre les élèves ne sont pas trop fortes, elles sont tolérées par l’administration. Il faut noter la différence de traitement entre ce qui est considéré comme un « enfantillage » et les actes « plus graves »

Ces sources peuvent être complétées par des écrits du for privé en plein essor, qui témoignent des mesures prises par les pensionnats et des libertés allouées aux filles. Déjà au début du siècle, les pensionnats tenus par des religieuses s’inquiètent de ce que les relations entre filles peuvent signifier. George Sand, dans l’*Histoire de ma vie* se souvient ainsi :

On nous défendait de nous promener deux à deux, il fallait être au moins trois ; on nous défendait de nous embrasser ; on s’inquiétait de nos correspondances innocentes, et tout cela nous eût donné à penser si nous eussions eu en nous-mêmes seulement le germe des mauvais instincts qu’on nous supposait apparemment³³.

L’autrice se défend fortement d’une possibilité quelconque de lesbianisme, peut-être pour se dédouaner des nombreuses rumeurs qui circulent sur sa relation avec Marie Dorval à cette époque³⁴. Si George Sand n’est évidemment pas une anonyme, ce compte rendu de son vécu de pensionnat peut nous permettre de mieux saisir la réalité des pensionnaires de l’époque, et de nous donner plus d’informations sur les libertés allouées aux filles.

De la même façon, Adélaïde/Abel Barbin décrit l’attitude des maîtresses vis-à-vis de leurs pensionnaires : à la fois laxiste – on n’interdit pas totalement et on ne pense pas que les élèves pensent à « mal » – et à la fois surveillant leurs élèves. Ainsi, quand elle³⁵ est étudiante, elle décrit qu’elle embrasse son amie :

Tantôt sur le front, et, le croirait-on de ma part, tantôt sur les lèvres. Cela se répétait vingt fois dans une heure. Alors on me condamnait à me placer à l’extrémité du jardin, ce que je ne faisais pas toujours de bonne grâce. À la promenade, les mêmes scènes se renouvelaient³⁶.

Les surveillantes sont alors à la fois permissives puisqu’elles la laissent embrasser son amie et punitives. Cette attitude ambiguë semble représentative de la période,

31. ROGERS Rebecca, *Les demoiselles de la Légion d’honneur : les maisons d’éducation de la Légion d’honneur au XIX^e siècle*, Plon, Paris, 1992, p. 138.

32. GEMIE Sharif, *Women and Schooling in France, 1815-1914 : Gender, Authority and Identity in the Female Schooling Sector*, Keele, Keele University Press, 1995, p. 107-108.

33. SAND George, *Œuvres autobiographiques : Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1970, vol.1, p. 939.

34. Qui se retrouve notamment dans VIEL-CASTEL Horace de, *Mémoires du comte Horace de Viel Castel sur le règne de Napoléon III : 1851-1864*, Paris, Chez tous les libraires, 1883, vol.3, p. 158 ; HOUSSAYE Arsène, *Les confessions : souvenirs d’un demi-siècle 1830-1880*, Paris, Dentu, 1885, vol.2, p. 15.

35. J’ai choisi le pronom « elle » car c’est comme ça que se qualifie Barbin dans ses mémoires à cette époque.

36. HOUBRE Gabrielle (dir.), *Les deux vies d’Abel Barbin, né Adélaïde Herculine (1838-1868)*, édition annotée des souvenirs d’Alexina Barbin, Paris, PUF, 2020, p. 36.

et s'applique aussi aux maîtresses des pensionnats : Barbin l'est en effet, et entretient une relation amoureuse avec une autre maîtresse, la fille de la directrice. Cette dernière en vient à dire à sa fille :

Sara [...] j'ai à te prier d'être à l'avenir plus réservée dans tes rapports avec [Barbin]. Vous vous aimez beaucoup, j'en suis, pour ma part, très heureuse ; mais il est des convenances que, même entre jeunes filles, on est tenu d'observer³⁷.

Il s'agit donc de comprendre une barrière implicite à ne pas franchir, sans jamais avoir à l'expliquer : c'est cette même barrière qu'on évoquait avant au sujet de la différence entre « enfantillages » et actes plus graves. Il y a aussi un sous-entendu d'un modèle hétérosexuel, qui peut se retrouver « même entre des femmes » : cette idée, tacitement extravagante, ne doit être explicitée qu'en dernier recours, quand les actes commencent à être trop évidents.

À partir de ces sources, on peut donc se faire une idée de ce que les lesbiennes petites bourgeoises des pensionnats pouvaient vivre à cette époque, même si elles restent concentrées sur une partie spécifique de la vie : quand elles grandissent, il est beaucoup plus dur de les retrouver, de les retracer. Elles peuvent donc aussi s'inscrire dans une sorte d'anonymat.

Les journaux intimes : une « extirpation » du milieu évoqué ?

Par ailleurs, le développement des journaux intimes à partir du XIX^e siècle, offre de nouveaux points de vue, surtout celui de jeunes filles catholiques de la petite bourgeoisie. Corbin rejette les journaux comme des sources de l'anonymat, puisque selon lui, les personnes qui écrivent « par le seul fait de prendre la plume, se sont extirpé[e]s du milieu qu'[elles] évoquent³⁸. » Mais on peut se demander si cette critique est applicable aux jeunes filles catholiques, dont l'écriture est motivée par l'imitation d'un modèle – une prédécesseuse ou une sainte – que pour s'extirper d'un milieu. Lucile Laloy, par exemple, écrit son journal sans ambition aucune d'être lue par quelqu'un d'autre qu'elle-même, et n'est portée à l'attention du public que par la découverte fortuite de ses écrits par son descendant³⁹. Sa courte vie malheureuse ne permet pas vraiment d'affirmer que son journal l'ait aidée à s'élever au-dessus de son milieu : relativement isolée dans un petit village de Franche-Comté, elle reste dans l'anonymat jusqu'à sa mort. Ses écrits montrent qu'elle est plutôt mécontente de sa vie ; elle passe le plus clair de son temps, et donc de son journal, à parler de Marthe, son « amie », qu'elle appelle sa « bien aimée⁴⁰ » avec qui elle entretient des relations très fortes, mais houleuses : elles se brouillent fréquemment, au point que Marthe finit par annoncer une « rupture », dans laquelle la rivale de Lucile, Ernestine, « l'a emporté

37. *Ibid.*, p. 64.

38. CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, op. cit., p. 7.

39. LALOY Vincent (dir.), *Chronique intime d'une famille franc-comtoise au XIX^e siècle*, Paris, Belles Lettres, coll. « Annales littéraires de l'université de Besançon », 1986.

40. *Ibid.*, p. 159. Entrée du 20 mai 1849 (entre autres).

d'assaut⁴¹ ».

La souffrance qu'elle en ressent occupe toute la fin de son journal, jusqu'à sa mort, très jeune, à 26 ans.

Les entrées dédiées à Marthe peuvent être joyeuses et aimantes comme en décembre 1848 où elle écrit :

Oh combien tes caresses et ton sourire me font parfois du bien, c'est un baume pour les plaies de mon malheureux cœur⁴².

Mais elles peuvent être aussi chargées de souffrance : même avant la rupture, elle écrit :

[...] que tu es changée à mon égard, Marthe. Je ne te reconnais plus, toi qui avais l'air si aimante. Je croyais que tu m'étais attachée par un lien qui ne devait pas se rompre. Je m'étais abusée étrangement. Oh si tu savais combien je souffre, mais tu rirais de mes douleurs⁴³.

82

Lucile ne semble pas satisfaite de sa relation avec Marthe, et après la rupture, ses lamentations empirent :

Marthe est de retour : qu'est-ce que cela peut me faire ? mon cœur se ferme à toute affection ; il ne sera pas compris. Qu'attends-je de l'oubli (sic), de l'indifférence, de la haine ? que je m'attache à vous seule. Là-bas, tout finit par une amère séparation. Je vois par moi-même que les satisfactions terrestres laissent dans le cœur un vide affreux ; que plus elles paraissent grandes quand on les goûte, plus elles causent de regrets quand elles ne sont plus⁴⁴.

De plus, son journal est relativement ambigu, au point que Philippe Lejeune va même jusqu'à souligner que « Lucile est au plus loin dans la langue de bois⁴⁵. » En effet, elle aime écrire des entrées qui laissent planer le doute sur la nature de ses souffrances, et ce sur qu'elle confesse à son directeur de conscience, M. Noël. Ainsi, elle peut écrire le 21 janvier 1849 :

Je viens d'avoir une longue entrevue avec M. N(oël). J'ai beaucoup causé. Ah il a dû lire tout ce que j'ai déjà souffert. S'il m'avait compris ! Il m'a arraché quelque chose que j'ai longtemps hésité à lui dire. Je dois faire quelques efforts, combattre et ne pas me décourager des mille tentations qui m'assiègent ; ne m'abandonnez pas aux penchants déréglés de mon malheureux cœur⁴⁶.

Cette dernière expression se retrouve en divers endroits, comme en mars de la même année :

Longue et déchirante entrevue avec M. Noël : ô mon Dieu, puis-je encore espérer en vous, ne m'abandonnez pas aux penchants déréglés de mon misérable cœur⁴⁷.

Ces formules vagues et ces allusions à des « tentations » et « penchants déréglés » non explicités contribuent à l'ambiguïté de ses propos, dont Lucile est parfaitement

41. *Ibid.*, p. 169. Entrée du 2 décembre 1849.

42. *Ibid.*, p. 147.

43. *Ibid.*, p. 144. Entrée du 19 novembre 1848.

44. *Ibid.*, p. 180. Entrée du 10 novembre 1850.

45. LEJEUNE Philippe, *Le moi des demoiselles: enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993, p. 92.

46. LALOY Vincent (dir.), *Chronique intime d'une famille franc-comtoise au XIX^e siècle*, op. cit., p. 150. C'est moi qui souligne.

47. *Ibid.*, p. 156.

consciente : elle écrit ainsi le 29 octobre 1849 :

Mon journal, le seul confident de mes ennuis et de mes souffrances, est découvert. Louis et mon père ont l'indiscrétion de l'ouvrir. Je suis vivement fâchée... heureusement que... ils n'y connaissent que du bleu⁴⁸.

Impossible de comprendre toutefois ce qui concerne ce qu'ils ne comprennent pas : sa sexualité, sa passion pour Marthe ou tout simplement ses états d'âme ? Cela mène à d'autres questions : on peut en effet se demander si elle cultive l'ambiguïté dans une crainte d'être découverte, ou tout simplement pour respecter des normes de bienséance sexuelle puisque les filles de cette époque n'écrivent que peu sur leur corps. Ces questions restent ouvertes, bien qu'il faille souligner qu'elles apportent de nouveaux éléments à cette esquisse des lesbiennes anonymes : même dans les sources de la petite bourgeoisie, la sexualité peut être effacée, par crainte du danger, ce qui crée une nouvelle difficulté pour sortir de l'anonymat. Traiter ces archives lacunaires suppose de naviguer entre les silences, sans les surinterpréter : peut-être Lucile n'est-elle « que » dépressive et n'identifie pas sa passion pour Marthe comme une source de honte. Même si les personnes sont nommées, leur existence insignifiante et oubliée les fait entrer dans l'anonymat.

83

Ainsi, l'histoire des lesbiennes peut être une histoire sociale, et dans une certaine mesure⁴⁹, une histoire d'anonymes. Les sources judiciaires et les écrits du for privé offrent un reflet plus ou moins déformé des voix de celles qui jusqu'ici n'en avaient pas, nous éclairent sur les réalités de leur sexualité, leurs catégories, et les font sortir de cet anonymat. On l'a vu, les lesbiennes peuvent être anonymes de plusieurs façons, que ce soit en taisant leur nom ou leur sexualité, ou par leur apparition sporadique dans les archives, qui les plongent dans l'oubli.

S'interroger sur le concept d'anonymat et la façon dont il a pu être défini par les historien·nes soulève la question de la représentativité des cas étudiés. Toutefois, la recherche de l'anonymat absolu semble chose difficile voire contradictoire à l'étude de la sexualité, qui suppose une certaine connaissance des personnes que l'on étudie. Le biais des sources fait que l'histoire des lesbiennes sera toujours principalement une histoire de bourgeoises ou de criminelles. Les classes sociales supérieures sont surreprésentées, en raison non seulement d'un plus large accès à l'éducation ou d'une meilleure conservation des archives. Impossible de mettre la main sur la « vérité » des existences paysannes qui constituent la majorité de la population. Faire l'histoire des lesbiennes anonymes reste avant tout dépeindre une constellation de personnes, entre lesquelles il s'agit montrer les liens, et de combler les vides. Mais ces constellations restent des ébauches, qu'on ne pourra sans doute jamais cartographier en entier.

48. *Ibid.*, p. 167.

49. Puisqu'il est aujourd'hui impossible d'étudier un équivalent lesbien de Louis-François Pinagot.

Bibliographie

Sources primaires

CHAMPEAU Claude, *Réflexion sur les hermaphrodites, relativement à Anne Grand-Jean, qualifiée telle dans un mémoire de M^e Vermeil, Avocat au Parlement*, Avignon, Claude Jacquenod fils, 1765.

84

GUYOT Joseph-Nicolas, *Supplément au Répertoire Universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale ; ouvrage de plusieurs jurisconsultes*, tome 17, Paris, Visse, 1786.

JOUSSE Daniel, *Traité de la justice criminelle de France, où l'on examine tout ce qui concerne les Crimes & les Peines en général & en particulier ; les Juges établis pour décider les Affaires Criminelles ; les Parties publiques & privées ; les Accusés ; les Ministres de la Justice Criminelle ; les Experts, les Témoins, & les autres Personnes nécessaires pour l'instruction des Procès-criminels, & aussi tout ce qui regarde la manière de procéder dans la poursuite des Crimes*, t. 4, Paris, Debure Père, 1771.

MUYART DE VOUGLANS Pierre-François, *Institutes au droit criminel, ou principes généraux sur ces matières, suivant le droit civil, canonique et la jurisprudence du royaume ; avec un traité particulier des crimes*, Paris, Le Breton, 1757.

PARENT-DUCHATELET Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration : ouvrage appuyé de documens statistiques puisés dans les archives de la Préfecture de police*, Paris, J.-B. Baillière, 1836, vol. 2.

SAND George, *Œuvres autobiographiques : Histoire de ma vie*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1970, vol.1.

TRELAT Ulysse, *La folie lucide : étudiée et considérée au point de vue de la famille et de la société*, 1861.

VIEL-CASTEL Horace de, *Mémoires du comte Horace de Viel Castel sur le règne de Napoléon III : 1851-1864*, Paris, Chez tous les libraires, 1883, vol.3.

VILLERMÉ Louis René, *Des prisons telles qu'elles sont, et telles qu'elles devraient être. Ouvrage dans lequel on les considère par rapport à l'Hygiène, à la Morale et à l'Économie politique*, Méquignon-Maris., Paris, 1820.

Travaux

CADENE Nicole, « *Mon énigme éternel* »: *Marie-Edmée... , une jeune fille française sous le Second Empire*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012.

CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot : sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998.

CORBIN Alain, « Couliesses », in Georges DUBY, Michelle PERROT et Philippe ARIÈS (dir.), *Histoire de la vie privée : de la Révolution à la Grande guerre*, Paris, Seuil, 1987, vol.4, p. 413-611.

DOUMAS Cécile, « La prostitution et sa prise en charge à Avignon au XVIII^e siècle », *Rives méditerranéennes*, n°24, 2007, p. 114-126.

DUBERMAN Martin B., VICINUS Martha et CHAUNCEY George, *Hidden from History: Reclaiming the Gay and Lesbian Past*, London, Penguin, 1991.

FERAY Jean-Claude, *Le premier registre infamant de la Préfecture de police de Paris au XIX^e siècle : « pédés »*, Paris, Quintes-feuilles, 2012, vol. 1.

GEMIE Sharif, *Women and Schooling in France, 1815-1914 : Gender, Authority and Identity in the Female Schooling Sector*, Keele, Keele University Press, 1995.

HOUBRE Gabrielle (dir.), *Les deux vies d'Abel Barbin, né Adélaïde Herculine (1838-1868): édition annotée des souvenirs d'Alexina Barbin*, Paris, PUF, 2020.

HOUBRE Gabrielle (dir.), *Le livre des courtisanes : Archives secrètes de la police des mœurs (1861-1876)*, Paris, Tallandier, 2006.

HOUSSAYE Arsène, *Les confessions : souvenirs d'un demi-siècle 1830-1880*, Paris, Dentu, 1885, vol.2.

HUNT Margaret, « “The Sapphic Strain – English Lesbians in the Long Eighteenth Century” », in Judith M. BENNETT et Amy M. FROIDE (dir.), *Singlewomen in the European past: 1250-1800*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1999, p. 270-296.

LALOY Vincent (dir.), *Chronique intime d'une famille franc-comtoise au XIX^e siècle*, Paris, Belles Lettres, coll. « Annales littéraires de l'université de Besançon », 1986.

LANSER Susan, « The Political Economy of Same-Sex Desire », in Joan HARTMAN et Adele F. SEEFF (dir.), *Structures and Subjectivities: Attending to Early Modern Women*, Newark, University of Delaware Press, 2007, p. 157-175.

LEJEUNE Philippe, *Le moi des demoiselles: enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Seuil, 1993.

MERRICK Jeffrey, « Sodomitical Scandals and Subcultures in the 1720s », *Men and Masculinities*, 1999/4, p. 365-384.

MURAT Laure, *La loi du genre: une histoire culturelle du « troisième sexe »*, Paris, Fayard, 2006.

PASTORELLO Thierry, *Sodome à Paris: fin XVIII^e - milieu XIX^e siècle : l'homosexualité masculine en construction*, Grâne, Creaphis éditions, 2011.

REY Michel, « Naissance d'une minorité », in Georges DUBY (dir.), *Amour et sexualité en Occident*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 309-316.

REY Michel, « Police et sodomie a Paris au XVIII^e siècle : Du péché au désordre », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 29, n° 1, 1982, p. 113-124.

RICH Adrienne, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 1, 1981, p. 15-43.

ROGERS Rebecca, *Les demoiselles de la Légion d'honneur : les maisons d'éducation de la Légion d'honneur au XIX^e siècle*, Plon, Paris, 1992.

SIBALIS Michael, « The Regulation of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815 », in Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN (dir.), *Homosexuality in Modern France*, New York, Oxford University Press, 1996, p. 80-101.

STEINBERG Sylvie, *La confusion des sexes : le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard, 2001.

THOMPSON Victoria, « Creating Boundaries-Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870 », in Jeffrey MERRICK et Bryant T. RAGAN JR (dir.), *Homosexuality in Modern France*, New York, Oxford University Press, 1996, p. 102-127.

Mouvements protestataires et luttes populaires. Une histoire anonyme (Sarthe, 1839)

Karl ZIMMER

Auguste Bizot, Julienne Mauguin, Jeanne Breton, Alexandrine Pilon, Louis-Prospér Plais, Angélique Roger, René Lechable, François Chartier, Napoléon Jousse, Julien-Eugène Geslin, Louis-Pierre Haloppé, Louis Chevalier, Ferdinand Thoreau, Parfait Riet, Madelein Mercier, Anne Maurice, Charlotte Desmoulin, Marguerite Peillon, Marie Vallée, Marie Boucher, Alexandrine Gaulard, Joseph Léonardi, François Burin, Charles Cléradin.

Cette liste pourrait être égrainée encore longtemps. Plusieurs centaines d'individus sont concernés, tous oubliés. Elles et ils avaient entre 17 et 53 ans. Toutes et tous vivaient depuis toujours dans les petits bourgs de l'est de la Sarthe, juste adossés à la rivière de l'Huisne. Ce sont des femmes et des hommes pauvres. Certains déclarent pour seule activité celle de « journalier » ou de « tisserand », nombreuses sont les « fileuses ». C'est là, qu'elles et ils ont été inculpé.e.s pour avoir troublé l'ordre public en septembre 1839.

Cette introduction s'inspire librement de celle de Carlo Ginzburg présentant Menocchio. Monument de la *micro-storia*, *Le Fromage et les vers* est une formidable quête des signes, traces et pistes de *l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*¹. Ce fut une rupture épistémologique avec l'histoire structurelle, quantitative, labroussienne qui depuis la seconde moitié du XX^e siècle cherchait à donner du sens au passé des classes populaires par l'analyse des séries, de la masse. Dans les années 1970, la micro-histoire ouvre la possibilité de travailler sur des vies singulières, sans célébrité. Cette écriture de l'histoire à partir d'un exemple particulier est restée focalisée sur des figures hors du commun, des individus certes modestes mais atypiques. Des anonymes par le legs d'écrits extraordinaires sortent de la banalité du quotidien².

Plus récemment, l'ouvrage de Jacques-Olivier Boudon sur le menuisier Joachim donne un autre bel exemple³. À partir de notes écrites pour la postérité

1. GINZBURG Carlo, *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Champs histoire, 2019 [Aubier], 1980.

2. Pour le cas sarthois, voir : FILLON Anne, *Louis Simon. Villageois de l'ancienne France*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996, 342 p.

3. BOUDON Jacques-Olivier, *Le plancher de Joachim. L'histoire retrouvée d'un village français*, Paris, Gallimard-Folio, 2019.

sous le plancher d'un château, il a réussi à contextualiser la vie sociale, religieuse et politique d'un simple menuisier de Crottes (Hautes-Alpes) dans la seconde partie du XIX^e siècle. Avant lui, Alain Corbin avait déjà poussé plus loin l'approche avec son travail sur Louis-François Pinagot en piochant à l'aveugle son nom⁴. Par là, il s'était intéressé à un sabotier jamais sorti du lot, et dont la vie n'a été biaisée par l'illusion d'aucun écrit postérieur. Il pose alors la question de la place que peuvent donner les historiennes et les historiens aux fragments biographiques d'un méconnu pour reconstruire l'invisible passé des sans-voix.

Oui mais voilà celles et ceux qui sont inculpé.e.s pour rébellion dans l'affaire des troubles de la Sarthe en septembre 1839 ont des noms, des âges, des professions et même des adresses. Ils sont légalement identifiés. Ne sont-ils pas *de facto* hors de l'anonymat ? Pourtant, à bien des égards, leur histoire est celle d'une multitude d'anonymes. C'est par un geste collectif, la révolte, qu'ils ont laissé une trace. Quelles ont été leurs manières de se révolter ? Quel sens donner à ce mouvement ? Au cœur de l'événement, peut-on réellement distinguer des individus ? Isolés, ils ne sont pas littéralement des anonymes, sans nom. Mais collectivement qui sont ces gens ? La foule ? La masse ? Le peuple ? La classe ouvrière ? Des dominés ? Des subalternes ? Alors : « Tant que les lapins n'auront pas d'historiens [et d'historiennes !], l'histoire sera racontée par [et pour ?] les chasseurs⁵. » Au fond, cette sentence associée à l'œuvre d'Howard Zinn pose un paradoxe essentiel, auquel ce texte propose de se confronter : comment faire l'histoire des sans-histoire ? Ces questionnements s'inscrivent dans un renouvellement de l'historiographie sur les mouvements de protestations populaires dont le programme d'histoire contemporaine mis au concours d'entrée de l'École normale supérieure (ENS) pour 2023 prouve toute l'actualité⁶.

Trois jours durant lesquels des anonymes ébranlèrent Le Mans

La première promesse d'une histoire par le bas (*from below*) consiste à densifier et décroiser le récit événementiel. Le succès éditorial des récentes synthèses de Michelle Zancarini-Fournel⁷ et de Gérard Noiriel⁸ prouve la forte pertinence sociale de cette manière de faire l'histoire. Pour parvenir à raconter les événements sarthois en septembre 1839, nous disposons d'un témoignage journalistique inédit, celui du républicain Barthélémy Hauréau, publié dans les colonnes du *Courrier de la Sarthe*, journal dont la seule collection complète, très peu exploitée, est à la médiathèque municipale du Mans⁹. Son compte rendu est à la fois pris sur le vif et très minutieux. Il nous permet de raconter une histoire, de décrire les

4. CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Champs histoire, 2016 [Flammarion, 1998].

5. MERMET Daniel et AZAM Olivier, « Howard Zinn, une histoire populaire américaine », *Les Mutins de Pangée*, 2015.

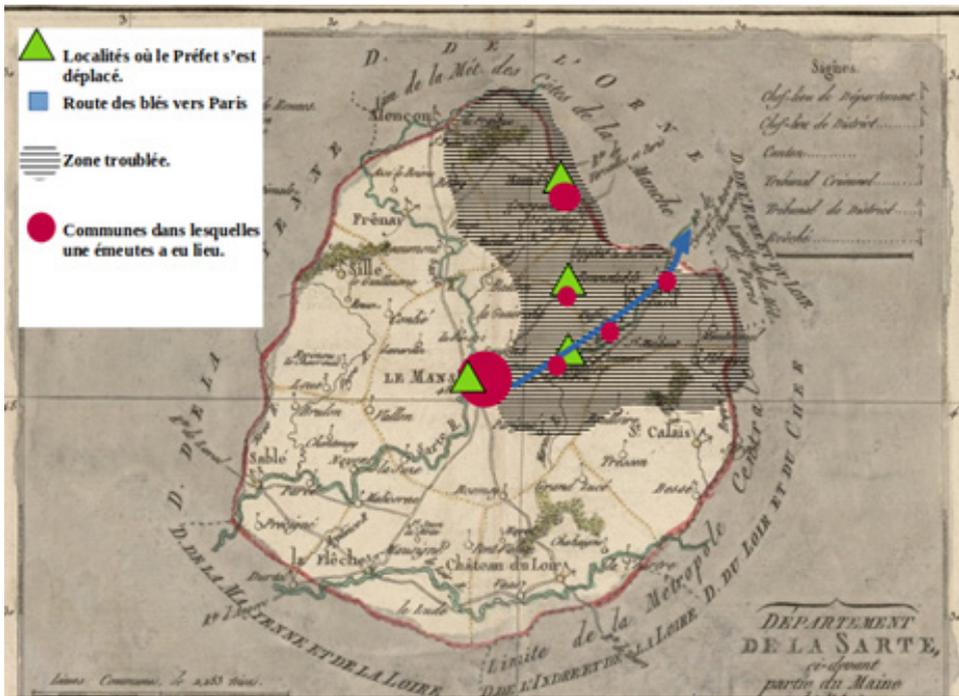
6. Voir lettre cadrage [https://www.ens.psl.eu/sites/default/files/cadrage_histoire_contemporaine_2023.pdf]

7. ZANCARINI-FOURNEL Michelle, *Les luttes et les rêves : une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, Zones, 2016.

8. NOIRIEL Gérard, *Histoire populaire de la France*, Marseille, Agone, 2018.

9. PER 3007 - Section Patrimoine de la Médiathèque municipale L.Aragon, Le Mans.

gestes et les paroles de celles et ceux qui ont agi. Alors que s'est-il passé les 14, 15 et 16 septembre 1839 en Sarthe ?



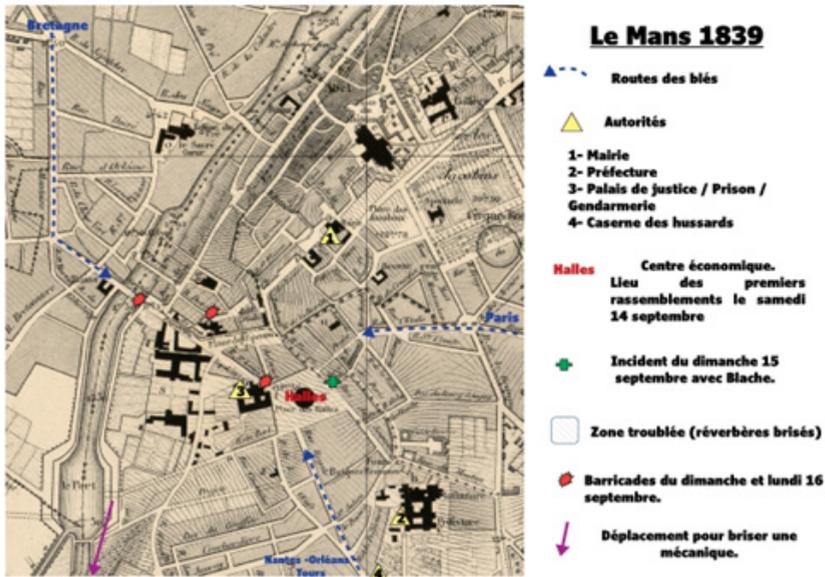
Carte des troubles de septembre 1839 en Sarthe (K. ZIMMER, 2022)

Premier jour : samedi 14 septembre 1839, au petit matin, des voitures de blé sont arrêtées dans plusieurs communes sarthoises sur la route qui mène à Paris. Ce sont des troubles frumentaires classiques, comme ceux étudiés par Nicolas Bourguignat¹⁰. L'axe de circulation bloqué est essentiel pour le commerce dans l'Ouest de la France, il longe la rivière de l'Huisne jusqu'aux portes de l'Eure-et-Loire. Depuis plusieurs semaines, plus qu'à l'habitude les blés circulent. Au cœur des bourgs, la population rurale s'inquiète. Des rumeurs fleurissent. Les gens s'émeuvent. À Connerré, La Ferté Bernard mais aussi plus au nord à Bonnétable et Mamers des femmes, en majorité, exigent avec virulence et obtiennent la vente des céréales. L'information de ces ventes au pied des voitures et au nez des autorités arrive au Mans dans l'après-midi. Les ouvriers se rassemblent alors autour de la Halle sur l'actuelle place de la République. Mais vers dix-sept heures, la pluie se met à tomber. Les autorités sont soulagées. Les rues se vident rapidement.

Deuxième jour : dimanche 15 septembre 1839. Au fil de la journée, des ouvriers manceaux sont à nouveau rassemblés sur la place. Des voitures de blés sont arrêtées. À chaque minute, la foule grossit. En fin d'après-midi, un acheteur local tente une

10. BOURGUIGNAT Nicolas, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions EHESS, 2002.

intervention. Il affirme que tous ces blés sont destinés à nourrir la troupe. Des échauffourées éclatent. L'acheteur est sérieusement maltraité. La gendarmerie mais aussi l'armée sont dépêchées. Les ouvriers se retranchent alors dans les bas quartiers : Saint-Benoît, rive gauche et Saint-Gilles, rive droite. Quelques barricades sont montées dans les étroites rues, à l'aide de fagots et de charrettes renversées. De violentes charges détruisent ces premières barricades. Dans la soirée, des troubles sporadiques se poursuivent. Toute la nuit, des réverbères sont brisés. Face aux baïonnettes, les blouses marquent peu de points. Une vingtaine d'arrestations a lieu.



Carte de l'émeute du Mans en 1839 [K. ZIMMER, 2022]

Troisième jour : le lendemain, à l'aube de ce lundi 16 septembre, la place est en ébullition. Dès neuf heures, l'émeute commence. Une nouvelle barricade est construite sur le Pont Napoléon (aujourd'hui Gambetta). Juste à côté, le chantier du nouveau port offre de précieux matériaux pour se barricader. À ce moment, il n'est plus question de blé. Deux revendications sont scandées : liberté pour les prisonniers de la veille et les hussards dans leur caserne ! L'émeute devient une rébellion contre l'uniforme, comme celles étudiées par Aurélien Lignereux¹¹. Des armes circulent. Les affrontements impressionnent. Plusieurs blessés sont répertoriés dans les deux camps. Au cours de la journée, le conseil municipal tente des conciliations. La garde nationale, milice bourgeoise¹², est appelée à se mobiliser. L'armée procède aux dernières sommations, les autorités sont sur le point de donner l'ordre de tirer. *In extremis*, le chef de la garde

11. LIGNEREUX Aurélien, *La France Rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, PUR, 2008.

12. LARRÈRE Mathilde, *L'urne et le fusil. La garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris, PUF, 2016.

nationale parvient à convaincre l'assemblée de faire libérer les prisonniers en échange de la fin de l'émeute. La foule fait éclater sa joie. Les prisonniers sont libérés. L'émeute n'est pourtant pas tout à fait terminée. On accompagne sous une pluie d'invectives et de pierres le retrait du régiment de hussards jusque dans ses quartiers, place de la Mission, à l'Est de la ville. En même temps, les gens de la barricade Napoléon partent vers le sud. Ils longent la rivière de la Sarthe pour atteindre un moulin. La mécanique est brisée. La nuit reste agitée mais le lendemain, plus rien. Un régiment d'un autre département est arrivé avec son artillerie. Le calme revient subrepticement.

Lors de ces trois jours de troubles, une grammaire contestataire se déploie. Le « répertoire d'actions collectives¹³ » mobilisé révèle des représentations, des savoirs et pratiques en construction. Premièrement, l'expérience luddite du lundi 16 septembre est tout à fait exceptionnelle. C'est le seul cas de « bris de machine » identifié en Sarthe durant la monarchie de Juillet. Une foule parcourt plusieurs kilomètres pour s'en prendre à une minoterie, dont le moulin hydraulique fonctionne avec une mécanique dite à l'anglaise. Les témoins sont sans ambages, on entend des cris « à bas la mécanique ». Très clairement, cet exemple montre une certaine compréhension des enjeux et des débats liés à l'industrialisation. En effet, d'après la thèse de François Jarrige¹⁴, les briseurs de machines ne peuvent plus être renvoyés dans le camp de « barbares antimodernes ». Ils expriment par ce biais un refus de voir leur savoir-faire et leur temps de travail dépossédés. Ils ont conscience que l'introduction d'une telle machine paupérise leur situation. Deuxièmement, l'érection d'un complexe barricadier inscrit l'émeute dans des traditions de résistances concrètes et pratiques sur le temps long ; et en même temps elle ouvre des possibilités innovantes de lutte. Monter une barricade entre 1830 et 1848 n'est pas un acte anodin¹⁵. Cela renvoie à un imaginaire politique d'une grande actualité. D'ailleurs, le pont sur lequel la barricade tient est le pont Napoléon, construit en 1808. Il a une histoire politique. Dès le dimanche 1^{er} août 1830, « plusieurs ouvriers fixent un petit drapeau sur le pont-Royal, à l'une des potences des réverbères¹⁶ ». C'est le premier ricoché des Trois Glorieuses au Mans. Les monarchistes tentent régulièrement d'enlever ces symboles tricolores. En 1831, des troubles éclatent à ce sujet. L'année suivante, le pont retrouve son nom initial : Napoléon. Pour l'occasion, une cérémonie patriotique est organisée par les conseillers municipaux républicains. C'est un pied de nez aux carlistes et légitimistes. Ces derniers sont à ce moment galvanisés par le retour de la chouannerie. Sept ans plus tard, quand on s'agglutine à nouveau sur ce même pont, cette mémoire n'est peut-être pas totalement oubliée.

La capacité à s'approprier et à adapter une partition rébellionnaire fait des émeutiers et des émeutiers des protagonistes politiques¹⁷. Dans la rue, ils s'imposent comme sujets politiques.

13. TILLY Charles, *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

14. JARRIGE François, *Au temps des « tueuses de bras »*. *Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, PUR, 2009.

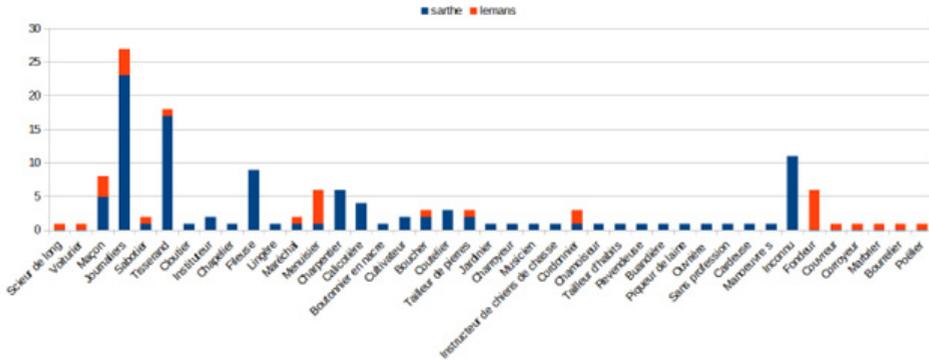
15. CORBIN Alain et MAYEUR Jean-Marie (dir.), *La Barricade*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

16. GABELLE Félicien, « Les Trois glorieuses au Mans », *Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, Tome 53, 1931, p. 40.

17. BURSTIN Haïm, ERMAKOFF Ivan, SEWELL William et TACKETT Timothy, « Protagonisme et crises politiques : histoire et sciences sociales », *Politix*, n° 122, avril 2015, p. 131-165.

Peut-on retrouver le monde disparu des anonymes révolté.e.s ?

Au delà de ces gestes collectifs, est-il possible d'en savoir plus sur « la vie des hommes infâmes¹⁸ », révoltés ? Déjà, dans *Les Misérables* Victor Hugo posait la question : « *de quoi se compose l'émeute ?* » Pour lui, pas de doute possible, contrairement à l'insurrection, l'émeute est composée « de rien et de tout ». Au fond, elle ne produirait rien d'autre qu'un méprisant « *feu de paille* ».



Nombre de mis en examen, classé par métier, lors des procès en janvier 1840 pour l'affaire des troubles du Mans et de la Sarthe [K. ZIMMER, 2022]

Pourtant, l'événement émeutier apparaît comme un petit bout de lorgnette qui par le biais d'un procès aux archives foisonnantes¹⁹ laisse entrevoir un monde révolu. Au plus fort des événements, ce serait près de 8 % de la population mancelle qui aurait été mobilisée²⁰. En janvier 1840, un « procès monstre » est organisé à Angers. Plusieurs centaines de témoins sont convoqué.e.s, autant d'inculpé.e.s. Seulement cent trente sont sur le banc des accusé.e.s. Le fonds des dépositions et des interrogatoires est extrêmement riche, il constitue après la presse, la seconde source d'archives. Nous disposons donc d'un échantillon, certes limité, mais très complet, pour identifier les profils des émeutiers et émeutières : nom, âge, professions, descriptions physiques, quelques pièces d'enquêtes, des « paroles » et des silences²¹. Tous affirment ne pas avoir participé à ces troubles. Les uns étaient avec des amis à se promener, les autres au cabaret ou au travail. Aucun ne revendique fièrement un credo militant. Se révolter ne va donc pas de soi, il faut dire que la procédure est impressionnante et que les risques sont importants. Quelques émeutiers ont été condamnés à plusieurs années de prison.

Y-a-t-il un.e émeutier.ère type ? En réalité, dans cette affaire, ce sont deux procès qui sont ouverts, l'un pour le Mans, l'autre pour le reste de la Sarthe. Plusieurs éléments

18. FOUCAULT Michel, « La Vie des hommes infâmes », *Cahiers du chemin*, n° 29, janvier 1977, p. 12-29.

19. Voir les deux dossiers : 2U 2/69 et 2/70, du 2-16 janvier 1840. Affaire dite « des troubles de la Sarthe » [Archives Départementales 49].

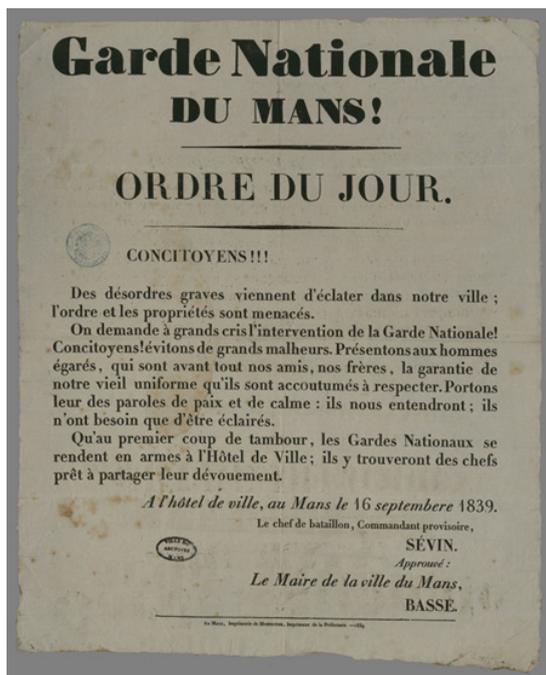
20. Le chiffre le plus important recueilli est celui de 2 000, sur une population d'environ 26 000 personnes.

21. FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

sur les profils sont remarquables. Premièrement la question du genre²². Alors que les témoins évoquent partout une forte mobilisation des femmes, elles sont nettement plus présentes sur le banc des accusé.e.s dans l'affaire rurale. En effet, les autorités cherchent à politiser le procès du Mans, on inculpe alors davantage des hommes. Dans le procès des campagnes, le procureur général veut au contraire décrédibiliser le mouvement social, notamment en le féminisant. Deuxièmement, la question des générations. Un large éventail est présent, ce qui prouve en premier lieu que toute la société est concernée. Les moyennes d'âge entre les deux procès sont relativement proches, un peu supérieures à 30 ans. Un grand nombre d'entre eux n'ont donc pas vécu la Révolution. Seuls les plus jeunes, les moins de 17 ans, échappent au procès, alors que leur présence est partout signalée. Troisièmement, l'origine géographique des révolté.e.s. Très peu viennent d'autres départements, quelques-uns d'Alençon, mais la majorité écrasante des individus se mobilise dans leur environnement proche. L'émotion populaire concerne d'abord et avant tout une communauté locale. C'est une affaire de voisinage. Enfin, on peut faire le bilan des métiers de celles et ceux qui ont participé à l'émeute. Une première distinction s'opère entre Le Mans et le reste de la Sarthe. Au Mans, ce sont surtout des travailleurs issus du bâtiment ou des petites industries. Ce ne sont pas les catégories les plus défavorisées. Il y a ainsi des cordonniers mais pas de savetier. On retrouve ces corps de métier organisés dans des sociétés de secours et durant les coalitions. À la campagne, la première catégorie est celle des journaliers, ces travailleurs agricoles pauvres souvent obligés de pratiquer une pluriactivité saisonnière. Le gros des troupes est ainsi composé d'ouvrières et d'ouvriers du monde proto-industriel du textile. Il faut dire que partout autour de l'axe de la rivière de l'Huisne les métiers à tisser sont très nombreux. Ce sont des travailleurs pauvres, à domicile, isolés mais avec une certaine indépendance.

Au-delà de la diversité des genres, des âges, de la géographie et des métiers, comment nommer le collectif mobilisé ? Le mot « prolétariat » n'a jamais été identifié dans les sources. Pourtant, il existe bel et bien dès 1832 dans les colonnes de *L'Echo de la fabrique* pour désigner les travailleur.se.r.s pauvres associé.e.s à une lutte politique, notamment durant la révolte des Canuts. Nous avons quelques mentions du mot « peuple » du côté des insurgé.e.s. La formule « on veut affamer le peuple » revient dans la bouche de celles et ceux qui veulent justifier leur action. Le « peuple » rassemble le « Tout » évoqué par Victor Hugo. L'expression est chargée politiquement. Le peuple renvoie à la légitime souveraineté. Le peuple politique dont l'unité symbolise la nation durant les Trois Glorieuses de 1830. Le peuple dont l'esprit est à la fraternité en février 48. Pourtant, force est de constater que sociologiquement et politiquement l'émeute du Mans n'a pas rassemblé le « Peuple ».

22. Cette question est au cœur d'une thèse non-publiée : BELIVEAU Denis, *Les révoltes frumentaires en France dans la première moitié du XIX^e siècle. Une analyse des rapports de sociabilité et de leurs impacts sur la répression des désordres*, sous la dir. de Jacques REVEL, EHESS, 1992.



Ordre du jour du 16 septembre 1839 de la Garde nationale du Mans [Archives municipales du Mans 8Fi]

Au contraire, l'événement a divisé. Seul.e.s celles et ceux qui sont exclu.e.s du système censitaire se révoltent. Tout le monde en a bien conscience. Les autorités parlent de « populace » ou de « foule », évoquant davantage une réalité sociale misérable et dangereuse, le fameux « Rien » de Hugo. En usant de ces termes, les révolté.e.s sont renvoyé.e.s à une fraction paupérisée de la population, incapable de produire autre chose qu'un « feu de paille ». Les émeutiers et émeutières ont aussi conscience de la division sociale qui se joue durant ces quelques jours. En effet, le pont sur lequel la grande barricade est érigée matérialise un trait d'union entre les travailleurs. Les « campagnes voisines [viennent] au secours des ouvriers²³ » et il n'est pas rare que des « habitants de la ville se joignent à ceux des faubourgs pour s'opposer à la police ». Sans être à la marge, ce pont n'est pas central dans la géographie de la ville. Il devient pourtant l'épicentre névralgique de l'émeute. Toutes et tous veulent faire tenir la barricade qui « autorise aussi une maîtrise de l'espace urbain, définit une souveraineté, trace une frontière entre "eux" et "nous"²⁴ ». Elle symbolise l'appropriation de l'espace par les classes populaires contre l'autorité et les bourgeois, qui habitent les hauts quartiers. C'est dans ce sens que la notion de « classe » ouvrière, travailleuse ou encore laborieuse peut-être employée. Elle est bien utilisée par les autorités. La « classe » a le mérite de remettre au cœur de l'analyse les structures régulières et

23. *Courrier de la Sarthe*, n° 1035, Mercredi 18 septembre 1839 [Section Patrimoine de la Médiathèque municipale L. Aragon, Le Mans].

24. FUREIX Emmanuel, « La barricade, bouclier du peuple », in FRANÇOIS Étienne et SERRIER Thomas, *Europa. Notre histoire*, Paris, Éditions des Arènes, 2017.

les rapports sociaux au travail. L'émeute du Mans n'est-elle pas précisément une illustration de l'existence d'une identité de classe, puisqu'elle rassemble au-delà des métiers et des quartiers ouvriers, tout en mettant à distance les bourgeois, ces notables libéraux ou non, qu'ils soient orléanistes ou républicains ? Mais la mobilisation de la « classe » n'a-t-elle pas tendance à écraser la multiplicité des dominations, à ne pas rendre compte des oppressions croisées ? Peut-être peut-on faire appel à la catégorie anachronique de subalterne ? Elle a l'avantage d'être suffisamment englobante pour dépasser à la fois le cadre restreint de « classe » et en même temps pluraliser celui de « peuple ». Au fond, le subalterne ne renvoie pas directement à une identité ou à une sociologie mais à un rapport de domination. Celui-ci est révélé au grand jour par l'insubordination. Cette pratique concrète de l'art de la résistance constitue l'identité populaire de ces anonymes ; et les distingue du reste de la société : on reconnaît l'émeute populaire non pas seulement parce qu'elle est constituée du peuple mais parce qu'il y a ingouvernabilité.

L'histoire d'une révolte sans nom pour redonner de la puissance aux faibles

L'histoire par le bas ne se limite donc pas à une simple histoire *du bas*. Rachel Renault invite volontiers à faire une « histoire par en bas comme point de vue sur la domination²⁵ », comme manière d'analyser les relations de pouvoirs²⁶. Et c'est cet autre nœud historiographique qui permet d'écarter une historicité des dominations écrasantes pour aller vers l'étude de la dialectique qui se joue au moment du tumulte comme une interaction entre la société et les autorités. L'enjeu est de saisir les subtilités de la construction sur le terrain des institutions de l'ordre par la sécurité. C'est prendre le désordre comme poste d'observation de la fragilité des pouvoirs, des sensibilités face aux violences, et donc de la fabrique des identités. Au fond, l'émeute devient un laboratoire au cours duquel l'expérience collective de la lutte forge des identités socio-politiques. Alors que nous apprennent ces trois jours d'émeute ?

Gendarmes, hussards, agents de police et gardes nationales sont en première ligne face à l'émotion des femmes, des enfants et des hommes. Ils se déplacent rapidement. L'émeute est polynucléaire. Toutes ces forces publiques construisent leur légitimité dans la rue. Comme le montrent les travaux initiés par Jean-Noël Luc au sein du Centre d'histoire du XIX^e siècle, les forces de l'ordre façonnent leur rapport à la société au quotidien. Tous interviennent à rebours, jamais en prévention, toujours une fois le méfait accompli. La tactique évolue en permanence, s'adapte ou subit la situation, sans qu'aucune stratégie globale prenne véritablement le dessus. Pendant toute la durée de l'émeute, des réunions de crise s'organisent à la préfecture, puis à

25. RENAULT Rachel, « Pour une histoire par en bas du SERG : l'histoire populaire comme point de vue sur la domination », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 67, 2020, p. 78-99.

26. NOIRIEL Gérard, « Le "populaire" comme relation de pouvoir », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 67, 2020 p. 63-67.

l'hôtel de ville et enfin au palais de Justice. À chaque fois, là-haut dans les lieux du pouvoir, sont présents le préfet (nouvellement nommé), le maire (député de la majorité), le commissaire de police, le procureur du roi, le colonel du régiment de hussards ainsi que le chef du bataillon de la garde nationale (un conseiller municipal républicain). Au fil des heures, deux camps se dessinent progressivement. D'un côté, les partisans d'une solution militaire forte. Réprimer tant que la force le peut pour maintenir la légalité²⁷. De l'autre, ceux qui veulent restaurer la paix par l'intermédiaire d'une subtile mais ambiguë régulation. Ces hommes représentent des intérêts concurrents et des institutions rivales. Quatre mois après l'émeute²⁸, ils viennent à la barre de la cour d'assise du Maine-et-Loire pour justifier leurs actions²⁹. Aucun n'est inculpé. En revanche, le préfet et le procureur sont limogés. Le conseil municipal est dissous. À travers leur déposition, on mesure le dissensus fabriqué séance tenante. En effet, le plus frappant est la mise en débat des délibérations. Chaque acteur se prononce librement en fonction de ses logiques, hésite, puis finalement cède à une décision collective. Gérer la crise s'apparente alors à une forme d'apprentissage politique à l'échelle municipale³⁰.

Longtemps l'historiographie française a été dominée par les études sérielles dites labroussiennes : analyser l'évolution des prix et repérer les moments de crise. Le travail de Jean Nicolas pour l'époque moderne est à ce titre magistral³¹. Aujourd'hui, cette approche quantitative se renouvelle en interrogeant davantage les enjeux climatiques et en investissant les systèmes d'information géographique (SIG)³². Parfois l'analyse des facteurs globaux sur de longues périodes écrasent la capacité d'agir des acteurs eux-mêmes³³. Dans notre cas de l'émeute du Mans de 1839, deux historiens ont travaillé le sujet dans les années 1970, ils n'y ont vu qu'une résurgence d'un archaïsme vulgaire du passé. Ils parlent de queue de comète d'une réaction économique propre au modèle d'Ancien Régime. Ces conclusions ressemblent en tout point à celles produites dans les sources. La presse, la police et la justice sont unanimes et sans ambages. Tout le monde accuse le coup. L'émeute n'a aucun sens. Elle est absurde. Les paysans et les ouvriers sont ignorants, ils manquent d'instruction, ils ne comprennent pas les enjeux de la liberté de circulation des grains. Ces conclusions sont reprises dans l'ouvrage statistique d'un savant de l'époque :

Classe pauvre, abrupte, sans instruction, facilement impressionnable et remuante, à la disposition du premier artisan de désordre, et, par conséquent, toujours prête à prendre part, sans avoir la conscience du mal qu'elle fait ou qu'elle peut faire, à toute espèce de mouvement populaire. C'est elle, et cela se conçoit, qui jouait et dût jouer le principal rôle, dans l'émeute qui eut lieu au Mans, pendant trois jours, en septembre 1839³⁴.

27. HOUTE Arnaud-Dominique, « Quand la gendarmerie démontait les barricades : naissance d'une administration légaliste (1830-1877) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 114, 2007, p. 159-169.

28. CHAUVAUD Frédéric, « La magistrature du parquet et la diabolisation du politique (1830-1870) », *Droit et Société*, n°34, 1996, p. 541-556.

29. Voir les deux dossiers : 2U 2/69 et 2/70, du 2-16 janvier 1840. Affaire dite « des troubles de la Sarthe » [AD 49].

30. GUIONNET Christine, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

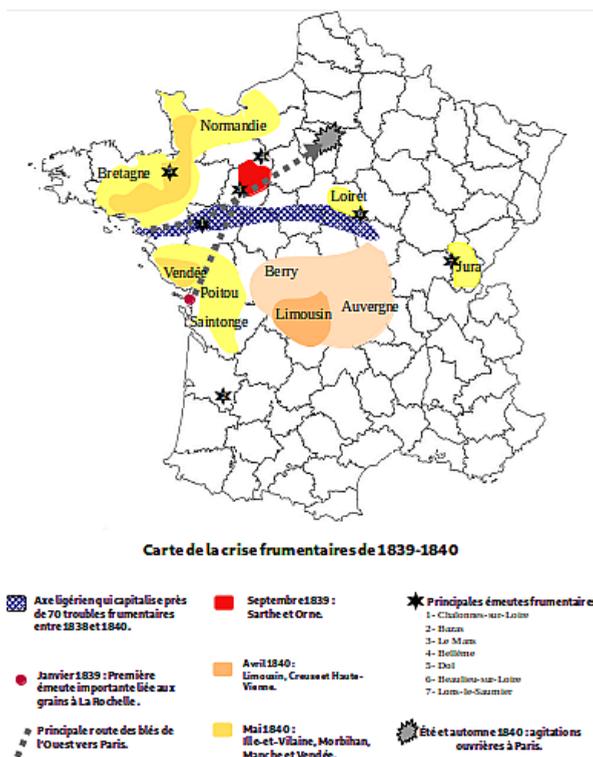
31. NICOLAS Jean, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Gallimard-Folio, 2008 [Seuil, 2002].

32. Voir les travaux de Cédric CHAMBRU et Paul MANEUVRIER-HERVIEU, notamment la base de données HiSoCoD : [<https://www.unicaen.fr/hisco/>].

33. LE ROY LADURIE Emmanuel, « Événement et longue durée dans l'histoire sociale : l'exemple chouan », *Communications*, n°18, 1972, p. 72-84.

34. PESCHE Julien Rémy, *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, Monnoyer, Tome V, 1841, p. 275.

Pourtant, une étude fine des sources, notamment des rapports de police au maire montre une toute autre réalité³⁵. D'abord, il y a bien des voitures de blés qui circulent plus qu'à l'habitude. Dès l'été 1839, des inquiétudes sont rapportées à ce sujet. On sait que les récoltes de 1838 n'ont pas été très bonnes et celles de 1839 ne s'annoncent pas bien meilleures, contrairement à ce que prétendent les autorités dans un premier temps. Tout le monde sait cette année-là qu'il faudra tenir la bouture. Ensuite, les prix du blé augmentent depuis plusieurs mois déjà et les répercussions sur les foyers ouvriers sont énormes. Le pain constituant près de 40 % d'un budget, le moindre indice de marasme devient une fâcheuse alarme. Enfin, c'est assez classique, la question du pain est extrêmement sensible durant tout l'été 1839. La police doit régulièrement intervenir à l'encontre de boulangers malveillants. Ils trafiquent les recettes pour vendre des pains moins lourds.



Carte de la crise frumentaire de 1839-1840
[K. ZIMMER, 2022]

Par ailleurs, l'émeute du Mans de 1839 s'inscrit dans un contexte régional. Les années 1839, 1840 et 1841 apparaissent comme un « pic » dans les cycles de crises entre 1830 et 1848. Emmanuel Leroy-Ladurie parle d'une « étoile sombre³⁶ » qui ne débouche sur aucune révolution. Les causes profondes de ce *trend* sont d'origine météorologique : la saison est marquée par la fraîcheur et l'humidité du climat. Tout le nord-ouest

35. « Rapport du commissaire de police au Maire » [Archives municipales du Mans : dossier 1137].

36. LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. Disettes et révolutions (1740-1860)*, Paris, Fayard, 2006. Voir en particulier le chapitre XVI sur le climat de 1838-1840 (p. 1836-1840).

de la France est troublée par des convulsions populaires. Le cas sarthois est le plus impressionnant, il en est l'épicentre. Il est au cœur d'une France agitée, contrastant avec la France anti-fiscale du Midi de Jean-Claude Caron pendant « l'été rouge » de 1841³⁷.

Ce n'est pas à une « guerre des farines » que nous avons affaire. Il n'y a pas de risque de famine. Au contraire, les témoins directs sont clairs : aucun pillage de voiture blé n'a lieu. À chaque fois, la même volonté d'imposer un prix juste. Nous sommes bien loin de l'imaginaire et des représentations d'une foule bestiale s'attaquant gratuitement et avec sauvagerie à des marchands. Mieux, on réclame l'intermédiaire de conseillers municipaux pour organiser les ventes et imposer un prix digne. La violence à l'encontre des autorités intervient quand celles-ci s'y opposent. Affleure à ce moment une tactique d'affrontement avec les forces publiques considérées comme incapables de répondre à une nécessité sociale. L'un des éléments importants à retenir est que deux conceptions de la propriété s'opposent. L'une populaire qui fait de la ressource frumentaire un bien commun, que l'on peut s'approprier et négocier collectivement. L'autre, une propriété privée, où le libre échange est un principe fondamental et dont toute entrave est considérée comme un vol. Il y a une sérieuse logique qui pousse à la révolte. On retrouve là le célèbre concept forgé par Edward P. Thompson d'« économie morale de la foule³⁸ ».

Cette brèche ouverte par l'intrigue de l'émeute de 1839 est exceptionnelle, mais ne permet-elle pas aussi de révéler plus globalement les mentalités des classes populaires ? La banalité du quotidien ne se niche-t-elle pas aussi dans l'impromptue discontinuité de l'événement ? D'ailleurs, cet événement est-il si extraordinaire ? Peut-on inscrire l'émeute de 1839 dans un ensemble plus vaste de contestations populaires ? Dans ce sens, deux autres mobilisations « folkloriques » renforcent l'idée que les « coutumes primitives » de la révolte se conjuguent à des formes beaucoup plus modernes de la contestation³⁹.

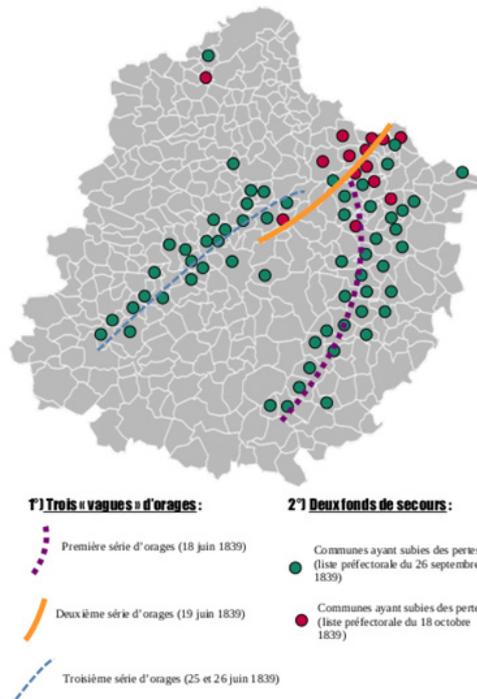
Le premier exemple que l'on peut rappeler est celui du charivari. On les rencontre un peu partout en Europe dès le Moyen-Âge. Un charivari est un vacarme, une foule se presse et se déchaîne devant la porte d'une personne dont la conduite n'est pas approuvée par l'opinion populaire. Emmanuel Fureix les a étudiés comme des rituels de contestations dans l'espace public⁴⁰. Il en distingue deux types : le brouhaha ancien et plutôt rural autour d'un remariage jugé immoral et l'autre plus politique et urbain qui émerge dans les années 1820-1830. À chaque fois, non seulement une autorité est contestée, mais la foule veut impressionner le « parti » adverse. Des charivaris ont lieu régulièrement sous la monarchie de Juillet au Mans (1832, 1834, 1835, 1836 et mars 1839). À chaque fois, des jeunes gens crient, insultent, forment des cortèges, chantent en cœur. Ce n'est pas qu'un rituel pittoresque. C'est

37. CARON Jean-Claude, *L'Été rouge, Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002.

38. THOMPSON Edward P., *Les usages de la coutume. Traditions et résistances populaires en Angleterre (XVII^e-XIX^e)*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil, 2015.

39. HOBSBAWM Eric, *Les Primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Seuil Coll. « Pluriel », 2012.

40. FUREIX Emmanuel, « La protestation rituelle : modernisation d'un répertoire politique (1814-1848) », in HAMON Philippe et BOURQUIN Laurent, *La politisation : conflits et construction du politique depuis le Moyen-Âge*, Rennes, PUR, 2010, p. 169-187.

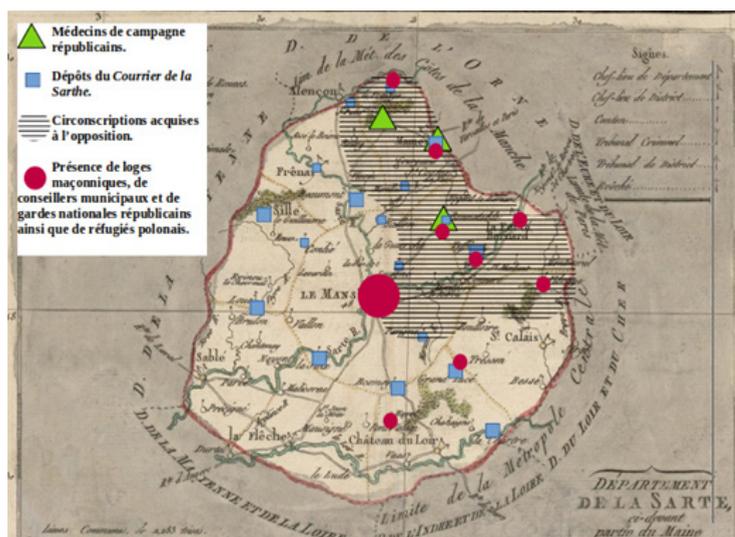


Carte des orages en Sarthe à l'été 1839 [K. ZIMMER, 2022]

une expression de la conflictualité moderne. En 1834, le charivari manceau est le seul cas repéré durant lequel la foule ne s'en prend pas à un individu pour ses mœurs mais pour contester un député orléaniste. La foule très nombreuse revient pendant quatre soirs successifs pour siffler, sonner des cloches, souffler des cornes et surtout chanter la *Marseillaise* et la *Carmagnole*. On signale des cris « Vive la République ! ». L'armée est envoyée, cent-cinquante soldats rétablissent l'ordre. Huit jeunes (de quinze à vingt ans) sont arrêtés et condamnés. Nous sommes face à un républicanisme populaire à visage découvert. Mais celui-ci prend les allures d'une manifestation communautaire. Un autre charivari est particulièrement intéressant, c'est celui de mars 1839. Il se déroule quelques mois seulement avant l'émeute de 1839. Il mobilise le même type d'acteurs et se déploie dans les mêmes espaces de la ville. Le charivari est un trouble populaire autonome et sa frontière avec l'émeute est mince. En somme, il joue probablement le rôle d'une répétition. Le second exemple est plus atypique, il concerne une mobilisation populaire pour faire face à un orage. Alain Corbin les évoque mais les isole d'autres formes de pratiques contestataires. Ici, de quoi s'agit-il précisément ? Fin juin 1839, soit quelques semaines avant l'émeute de 1839, à la suite d'un grand orage qui touche Le Mans et l'Est de la Sarthe, les populations des quartiers ouvriers s'émeuvent. Des rumeurs circulent. L'événement climatique a produit une peur eschatologique. La réaction est collective. On veille dans les rues, on s'organise de manière autonome par quartiers ou par bourgs. En bref,

on se prépare à la fin du monde. La solidarité est territoriale. Certains en ville vont racheter leur salut à l'église. À la campagne, les portes des églises sont forcées pour faire sonner les cloches à la volée. Ils espéraient ainsi, par le son produit, provoquer la fuite de l'orage. On mobilise le paysage sonore, comme un rituel collectif d'auto-défense⁴¹. Ailleurs, on accuse le clergé de sorcellerie et on les attaque. Émerge alors une forme d'anticléricalisme populaire jusqu'à présent plus discret et plus subtile, presque à l'image des « textes cachés »⁴² de James Scott. Cet exemple permet de lier l'histoire environnementale, aujourd'hui en plein renouvellement⁴³, avec celle des croyances et des luttes sociales. Les classes populaires prouvent surtout leur capacité à agir quand le danger guette, sans hésiter à rompre l'ordre quand survient l'incompétence ou l'impuissance des autorités à répondre à une nécessité sociale. Ils discutent, font circuler les informations, prennent des décisions, élaborent des cadres horizontaux d'organisation et forgent *de facto* un rapport subversif aux autorités. En somme, ils accumulent des expériences politiques sans en avoir l'air⁴⁴.

Cette classe était anonyme, sans nom. [...] Elle est sans terre [...]. Elle était pauvre, sans propriété, sans argent, sans richesse matérielle d'aucune sorte [...] C'était des femmes et des hommes de tous âges [...]. Elle incluait tout le monde, jeunes et vieux, [...] apprentis et vieux maîtres aguerris, jeunes prostituées et vieilles "sorcières". Elle était nombreuse, innombrable, et en expansion. Sur une place, un marché, sur un commun [...], ses rassemblements semblaient extraordinaires aux contemporains. Elle était comptée, pesée, mesurée. Inconnus les individus et les noms⁴⁵.



Carte du républicanisme en Sarthe sous la monarchie de Juillet [K. ZIMMER, 2022]

41. CORBIN Alain, *Les Cloches de la terre. Paysages sonores et cultures sensibles dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, 2000 [1994].

42. SCOTT James, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019 [trad. 1990].

43. Voir en particulier les travaux autour du Réseau universitaire des chercheurs en histoire environnementale (RUCHE) : <https://leruche.hypotheses.org/>

44. OFFERLE Michel, GALL Laurent, PLOUX François, *La politique sans en avoir l'air : Aspects de la politique informelle (XIX^e-XXI^e siècle)*, PUR, 2012.

45. REDIKER Marcus et LINEBAUGH Peter, *L'Hydre aux mille têtes. L'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 [trad. 2001].

Alors peut-on faire l'histoire des anonymes ? Non seulement l'histoire en est capable mais c'est même son rôle⁴⁶. Mettre en lumière toute la puissance de celles et ceux qui n'ont pas laissé leurs noms à la postérité mais ont relevé collectivement la tête, telle l'hydre évoquée par Marcus Rediker. Ces micro-événements pris de manière isolée peuvent apparaître comme folkloriques et anecdotiques. Ils ont d'ailleurs longtemps été interprétés comme la preuve de l'ignorance, de la brutalité et de l'archaïsme du petit peuple. Au contraire, John Merrimann invitait à les prendre en considération : « ces petits événements de la France du XIX^e siècle sont de peu d'importance, mais sont significatifs de l'évolution d'une ville en cours d'industrialisation⁴⁷ ». En prenant au sérieux ces pratiques collectives, elles apparaissent sur un même espace comme une accumulation d'expériences, de solidarités autonomes et d'affrontements avec les autorités. Des petites gens sont capables, au sens de l'agency, de formuler des résistances au quotidien. C'est aussi dans cette perspective qu'il faut lire tous les gestes populaires mis en scène durant l'émeute de 1839. Le plus frappant est peut-être que cette émeute est un extraordinaire basculement dans le paroxysme d'une « démocratie turbulente⁴⁸ » ? En effet, au mitan du règne de Louis-Philippe, la Sarthe est « une île républicaine » au milieu d'une France de l'Ouest monarchiste⁴⁹.

À l'échelle départementale, Le Mans et la partie est du département s'ancrent à gauche. Là, l'opposition est en ébullition. La propagande s'immisce dans chaque interstice de liberté : « sociétés secrètes », médecins de campagne militants, banquets, enterrements-manifestations, élections de la garde nationale, des conseils municipaux et du conseil départemental, députation, procès-tribunes, pétitions et fabrication d'un puissant journal d'opposition. Pour reprendre l'expression de Nicolas Bourguinat, sur le terrain c'est une véritable « contre-société républicaine⁵⁰ » vive et intense qui se bricole. La corrélation entre cette « île républicaine » et les territoires de l'émeute est frappante. Les républicains sarthois n'ont pas participé à l'émeute, ni même aux émotions populaires évoquées, mais ils ont été marqués par ces expériences durant lesquelles les classes exclues du pays légal ont fait affleurer une alternative politique par le bas. Au fond, l'apprentissage de la République ne serait-elle pas aussi le fruit d'une « mésentente⁵¹ » et non pas seulement une « descente de la politique vers les masses⁵² ». Au village, la républicanisation est plurielle, conflictuelle et désenchantée⁵³.

46. DE COCK Laurence, LARRERE Mathilde et MAZEAU Guillaume, *L'histoire comme émancipation*, Marseille, Agone, 2019.

47. MERRIMAN John, *Limoges la ville rouge. Portrait d'une ville révolutionnaire*, Paris, Belin, 1990 [trad. 1985].

48. FROBERT Ludovic, *Les Canuts ou la démocratie turbulente, 1831-1834*, Lyon, Libel, 2017.

49. Voir les thèses classiques qui prennent la Sarthe comme cas d'école : André SIEGRIED [1913], Paul BOIS [1960 et Christine PEYRARD [1996].

50. BOURGUIGNAT Nicolas, « Les "partis" de gauche pendant la monarchie censitaire », in CANDAR Gilles et BECKER Jean-Jacques, *Histoire des gauches en France, L'héritage du XIX^e siècle*, Tome 1, Paris, La Découverte, 2005, p.65-66.

51. RANCIÈRE Jacques, *La Mésentente*, Paris, Galilée, 1995.

52. AGULHON Maurice, *La République au village*, Paris, Seuil, 1979.

53. FUREIX Emmanuel et JARRIGE François, *La modernité désenchantée*, Paris, La Découverte, 2020.

Bibliographie

BOURGUIGNAT Nicolas, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Éditions EHESS, 2002.

CARON Jean-Claude, *L'Été rouge, Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002.

102 FROBERT Ludovic, *Les Canuts ou la démocratie turbulente, 1831-1834*, Lyon, Libel, 2017.

CARON Jean-Claude, CHAUVAUD Frédéric, FUREIX Emmanuel et LUC Jean-Noël (dir.), *Entre violence et conciliation au XIX^e siècle. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2008.

JARRIGE François, *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, PUR, 2009, 369 p.

LARRÈRE Mathilde, *L'urne et le fusil. La garde nationale parisienne de 1830 à 1848*, Paris, PUF, 2016.

LIGNEREUX Aurélien, *La France Rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, PUR, 2008.

Sur les traces des sages-femmes égyptiennes, des anonymes de l'Histoire (XIX^e siècle)

Laure PESQUET

103

Until lately a midwife, or “*ḥakima*”, was always recognized as a lady doctor, but at present the order is that their duties shall consist solely in legitimate obstetrics¹.

H. R. Greene (Chirurgien en chef, sous-directeur des Services sanitaires d'Égypte), *Rapport sur l'administration médicale et sanitaire du gouvernement d'Égypte*, 7 février 1885.

En 1885, soit trois ans après le début de l'occupation britannique en Égypte, le sous-directeur britannique des Services sanitaires remettait en cause la capacité des sages-femmes égyptiennes (les *ḥakīmāt*) à pratiquer la médecine. D'après le rapport de ce chirurgien, les Services sanitaires employaient cent trente-neuf sages-femmes dont les fonctions exactes étaient invisibilisées². Depuis la fondation de leur école en 1832, les *ḥakīmāt* étaient des sages-femmes formées par l'État à l'art de l'accouchement, à la gynécologie, à la vaccination et à la préparation de remèdes simples³. L'historiographie nationaliste égyptienne opposa longtemps ces *ḥakīmāt* aux sages-femmes dites traditionnelles, les *dāyāt*, qui soignaient les femmes, pratiquaient les accouchements et donnaient les premiers soins au nourrisson⁴. C'est le récit que propose Naguib Pasha Mahfuz (1882-1974), obstétricien-gynécologue au Caire dans l'entre-deux guerres, dans *The History of Medical Education in Egypt*, paru en 1935.

Dans son ouvrage sur les sages-femmes au temps de l'islam médiéval paru en 2015, l'historien Avner Giladi explique que le mot *dāya*, qui signifiait « nourrice » en persan, devint un synonyme de « sage-femme » en Égypte et en

1. Note n°407/64, Affaires d'Égypte, *Foreign Office*, p. 168.

2. *Ibid.*

3. Le terme « remède » (*ʿaqqār*) était utilisé dans la terminologie médicale européenne et arabe comme synonyme de médicament jusqu'au XIX^e siècle. KAHL Olivier, *ʿAlī ibn Sahl Rabban at-Ṭabarī's Health Regimen or « Book of the Pearl »*, Leiden, Brill, 2020 ; KUHNKE LaVerne, *Lives at Risk: Public Health in Nineteenth-Century Egypt*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 125, 131.

4. MAHFUZ Naguib Pasha, *The History of Medical Education in Egypt*, Presses gouvernementales de Bulaq, Le Caire, 1935.

Syrie durant la période mamelouke, là où le terme *qābila*, soit « celle qui accueille l'enfant », était généralement employé⁵. L'historien médiévisste distinguait la sage-femme qualifiée, instruite dans une famille de médecins, de la sage-femme expérimentée qui s'était professionnalisée comme apprentie auprès d'une autre sage-femme, le plus souvent sa mère ou une proche parente, et qui pratiquait les accouchements sans formation savante⁶. « L'art de mettre au monde » (*ṣinā 'at al-tawlīd*) relevait dans l'islam médiéval, des sciences religieuses et médicales héritières de la tradition galénique⁷. Dans le Coran, dans les belles-lettres (*adab*) et les traités médicaux, les sages-femmes étaient soit absentes ou condamnées pour leur manque de connaissance, soit valorisées pour leur expertise, leurs connaissances des herbes médicinales et leur loyauté envers la famille de la parturiente⁸.

Cette ambivalence masculine vis-à-vis des sages-femmes était due au mystère qui entourait leur formation et leurs pratiques, largement méconnues des hommes⁹. L'anonymat des sages-femmes, qui perdura au temps de la centralisation étatique en Égypte, explique le peu d'intérêt que les historiens ont porté aux soignantes égyptiennes avant 1990 et le tournant des études de genre. Pourtant, l'ouvrage d'Avner Giladi ne connaît toujours pas d'équivalent pour la période contemporaine. En 1990, l'historienne LaVerne Kunhke fut la première à étudier la création de l'École de sages-femmes (*ḥakīmāt*) dans un chapitre de son ouvrage consacré aux luttes contre les épidémies dans l'Égypte ottomane de Méhémet Ali (1805-1848)¹⁰. La santé, auparavant prise en charge par les *awqāf* (fondations pieuses)¹¹ et divers professionnels liés au soin et organisés en guildes spécialisées¹², relevait désormais du gouvernement, dont les hauts fonctionnaires turcophones appartenaient à l'entourage du gouverneur ottoman¹³. Les villes étaient divisées en ensembles de ruelles (*ḥārāt*), habitées par des familles qui partageaient une origine, une profession et/ou une religion commune, et placées sous l'autorité d'un maître (*ṣayḥ al-ḥāra*)¹⁴. Chacun des huit quartiers administratifs du Caire (*tumn*) comprenait plusieurs *ḥārāt*. C'est dans ce cadre qu'officiaient les *dāyāt*. À la campagne, le *ṣayḥ al-balad* (le maître du village) collectait les taxes pour le gouvernement et recrutait les hommes et les femmes pour le travail forcé¹⁵. À partir de 1822, les jeunes paysans égyptiens furent enrôlés de force dans l'armée, non sans résistance, comme l'a montré l'historien Khaled Fahmy dans son ouvrage sur les soldats de Méhémet Ali¹⁶. L'aménagement du territoire, l'industrialisation et l'urbanisation,

5. GILADI Avner, *op. cit.*, p. 58.

6. *Ibid.*

7. GADELRAH Sherry S., *Medicine and Morality in Egypt: Gender and Sexuality in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, Londres, New York, I. B. Tauris, 2016, p. 16.

8. GILADI Avner, *op. cit.*, p. 78-79, 110-111.

9. *Ibid.*, p. 72, 86.

10. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*

11. Méhémet Ali annula l'immunité fiscale des fondations pieuses en taxant les terres agricoles dont étaient issus leurs revenus. FAHMY Khaled, *All the Pasha's Men. Mehmet Ali, his Army and the Making of Modern Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 9.

12. Taxées par l'État, les guildes étaient dirigées par un *ṣayḥ* dont le rôle spirituel décrivait à partir du XVIII^e siècle. BAER Gabriel, *Egyptian Guilds in Modern Times*, Jerusalem, The Israel Oriental Society, 1964, p. 8-9, 86.

13. ENER Mine, *Managing Egypt's Poor and the Politics of Benevolence, 1800-1952*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

14. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 19.

15. *Ibid.*

16. KHALED Fahmy, *All the Pasha's Men...*, *op. cit.*, p. 104.

nourries par l'exode rural et les capitaux étrangers, transformèrent les grandes villes du Nord où s'installèrent de nombreux Européens, notamment après le début de l'occupation britannique en 1882¹⁷. Le contrôle des populations, l'assainissement des villes et l'hygiène publique devinrent les priorités de l'administration dans le double contexte épidémique (peste, choléra) et d'expansion territoriale vers le Levant.

C'est dans le cadre des réformes modernisatrices du vice-roi Méhémet Ali qu'en 1832, le Français Antoine-Barthélémy Clot Bey, médecin et chirurgien en chef du vice-roi, institua à la demande de celui-ci, l'École des *ḥakīmāt*. Celle-ci était rattachée à l'hôpital militaire d'Abū Za'bal au nord du Caire puis à partir de 1837 à l'hôpital civil d'Azbakiya, afin de lutter contre les maladies vénériennes qui compromettaient l'intégrité physique des soldats. L'École relevait du Conseil des médecins (*ṣūrā al-aṭibba*), fondé en 1825 et dirigé par le médecin français, bureau qui dépendait du Conseil de la Guerre (*dīwān al-ḡihādiya*)¹⁸. Le Conseil du gouverneur (*dīwān al-ḥidīwī*) fut aussi chargé des *ḥakīmāt* en tant qu'employées à l'hôpital civil et dans les centres de santé installés dans chaque quartier administratif du Caire et dans chaque province. Utilisé par le gouvernement dans ses communications internes au XIX^e siècle, le terme *ḥakīma* est le féminin de *ḥakīm* (savant philosophe ou médecin). La racine du mot [ḥ-k-m] renvoie au savoir et à la sagesse. La *ḥakīma* serait donc littéralement la « femme sage ».

À l'instar de leurs homologues masculins instruits à l'École de médecine créée en 1827, les *ḥakīmāt* jouèrent le rôle d'officiers de santé. Première École gouvernementale pour les filles, l'institution forma tout au long du XIX^e siècle des sages-femmes salariées de l'État, là où auparavant aucune femme n'avait travaillé directement pour l'administration publique, du moins jamais comme professionnelle dont le statut était reconnu par un diplôme et défini par un salaire. En tant qu'étudiantes pensionnaires de l'École, les *ḥakīmāt* recevaient dix piastres par mois, puis cent quarante piastres mensuelles quand elles étaient diplômées. Elles recevaient deux cent-cinquante piastres et accédaient au rang de sous-lieutenant (*efendi*) dès lors qu'elles se mariaient avec un officier de santé, condition qui disparut à la fin du XIX^e siècle¹⁹.

À cette époque, l'éducation des filles égyptiennes se limitait au mieux, quand elle existait, au *kuttāb*, l'école coranique et son équivalent copte jusqu'à six ans, et/ou à l'enseignement à la maison dans les milieux de l'aristocratie ottomane, par un *ṣayḥ* et des tuteurs étrangères²⁰. Sous les règnes d'Abbas I^{er} (1848-1854), de Saïd Pacha (1854-1863) et du khédive Ismaïl (1863-1879), ce sont les missionnaires européens qui scolarisèrent des garçons et des filles, majoritairement chrétiennes. Devant l'absence d'enseignement public pour les filles, massivement analphabètes dans l'Égypte

17. RAYMOND André, *Cairo*, Cambridge, Harvard University Press, 2000, p. 319.

18. FAHMY Khaled, « Women, Medicine, and Power in Nineteenth-Century Egypt », in Lila ABU-LUGHOD (dir.), *Remaking Women: Feminism and Modernity in the Middle East*, Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 35-72.

19. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 126.

20. POLLARD Lisa, *Nurturing the Nation: The Family Politics of Modernizing, Colonizing and Liberating Egypt (1805/1923)*, Berkeley, University of California Press, 2005.

du XIX^e siècle, et face à la répugnance des familles à instruire leurs filles, l'École des sages-femmes eut du mal à recruter : les premières élèves *ḥakīmāt* étaient donc des esclaves, des indigentes ou des orphelines enrôlées de force à l'adolescence. Dans le contexte de la *Nahda* et du réformisme musulman, mouvements qui prônaient la réforme de la société notamment par l'éducation des femmes, la première école publique pour filles, *al-Siyūfiyya*, fondée au Caire en 1873, accueillit à son ouverture des élèves de condition servile²¹. Les meilleures étaient encouragées à poursuivre leurs études à l'École des sages-femmes.

En 1997, dans son étude sur les sages-femmes égyptiennes, Mervat Hatem a démontré que l'éducation des *ḥakīmāt* faisait partie d'un dispositif étatique autoritaire qui visait à contrôler les corps des hommes et des femmes au nom de leur bien-être²². Mais elles bénéficiaient aux yeux de l'administration d'une image favorable, tandis que l'image des *dāyāt* se dégradait : la médecine moderne en constitution dans l'État égyptien les rendait responsables de la forte mortalité des enfants de moins de cinq ans, estimée à un enfant sur deux en 1848 et en 1868, d'après les recensements égyptiens²³. Malgré ce discrédit, et malgré les efforts de Clot Bey et du gouvernement, les *ḥakīmāt* ne remplacèrent jamais les « matrones » égyptiennes, c'est-à-dire les *dāyāt* dans la terminologie du médecin français. Contrairement aux *ḥakīmāt* caiotes, les *dāyāt* étaient présentes sur tout le territoire, dans un pays en plein essor démographique qui comptait déjà 4,5 millions d'habitants en 1848 et environ 7 millions en 1882²⁴.

En 1998, l'historien Khaled Fahmy a réévalué la place des sages-femmes dans le projet de modernisation des vice-rois ottomans grâce à de nouvelles sources dans lesquelles les noms des soignantes sont mentionnés²⁵. Si les *ḥakīmāt* accédèrent à une situation sociale privilégiée, elles n'étaient pas moins dominées que les *dāyāt* par l'administration sanitaire. Mais, contrairement à la thèse peu probable de Mervat Hatem selon laquelle les *ḥakīmāt* auraient obéi passivement à l'État, Fahmy a montré que l'éducation savante de celles-ci leur donna les capacités de comprendre cette domination et parfois d'y résister.

D'après les travaux de Hibba Abugideiri sur la modernisation de la médecine à l'ère coloniale, l'École des sages-femmes resta indépendante et son personnel majoritairement égyptien pendant les premières années de l'occupation britannique de 1882 à 1892 sous le khédivat de Tawfiq Pacha (1879-1892)²⁶. Durant cette période de la colonisation, cohabitaient les fonctionnaires britanniques et les ministres égyptiens dont l'action était contrainte par le contrôle budgétaire des premiers. Les *dāyāt* et les *ḥakīmāt* remplissaient des fonctions similaires dans des conditions cependant

21. RUSSELL Mona, *Creating the New Egyptian Woman, Consumerism, Education, and National Identity (1863-1922)*, New York, Palgrave Macmillan, 2004, p. 104.

22. HATEM Mervat F., « The Professionalization of Health and the Control of Women's Bodies as Modern Governmentalities in Nineteenth-century Egypt », in Madeline C. ZILFI (dir.), *Women in the Ottoman Empire: Middle Eastern Women in the Early Modern Era*, Leiden, Brill, 1997, p. 66-78.

23. Entrepris sur deux périodes (1846-1848 et 1865-1869), ce sont les premiers recensements ottomans qui énumèrent les individus ainsi que de nombreuses caractéristiques personnelles. FARGUES Philippe, « Family and Household in Mid-Nineteenth-Century Cairo », in Beshara DOUMANI (dir.), *Family History in the Middle East: Household, Property, and Gender*, New York, State University of New York Press, 2003, p. 23-50.

24. *Ibid.*

25. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 35-72.

26. ABUGIDEIRI Hibba, *Gender and the Making of Modern Medicine in Colonial Egypt*, Londres, Routledge, 2013.

distinctes. Les *dāyāt* faisaient accoucher les femmes uniquement à domicile et soignaient les petits enfants dans les familles. D'une formation beaucoup plus poussée, issues de l'École des sages-femmes du Caire, les *ḥakīmāt* travaillaient à l'hôpital public au Caire et à Alexandrie et pratiquaient probablement des accouchements au sein des foyers des élites citadines.

Qu'elles soient *ḥakīmāt* ou *dāyāt*, et bien que certaines soient nommées dans les sources, les sages-femmes égyptiennes restent des anonymes parce que leur travail autour de la naissance n'a jamais été connu dans ses détails concrets. Leur anonymat est d'autant plus édifiant que la plupart des sources ne les évoquent qu'en groupe, comme une catégorie professionnelle dont l'appellation doit correspondre à une formation, à un niveau de diplôme et à un salaire. Or les *dāyāt* formées comme des artisans, par leurs mères ou leurs tantes, étaient payées par les familles des parturientes : tout leur groupe échappait à la visibilité que l'État souhaitait donner aux *ḥakīmāt* formées dans une École gouvernementale.

Les sources concernant les sages-femmes en Égypte au XIX^e siècle furent produites par des hommes appartenant aux élites étrangères et égyptiennes, qui interprétaient le métier de sage-femme à travers leurs propres catégories d'analyse. Dans le récit de Clot Bey sur l'Égypte, publié en 1840 et qui fut très probablement lu par des Égyptiens réformateurs francophones, les sages-femmes restaient anonymes²⁷. Le médecin publia son témoignage sur l'Égypte afin d'illustrer sa réussite auprès de ses pairs français qui s'étaient opposés à ses ambitions professionnelles après ses études de médecine à Paris et à Marseille. À l'inverse, dans les archives du gouvernement égyptien, les noms propres des *ḥakīmāt* apparaissaient à quelques reprises ainsi que le contenu de leur formation et des moments de leur carrière²⁸.

Comment retracer l'histoire des sages-femmes égyptiennes, pour la plupart anonymes, dans le projet réformateur de l'État qui crée littéralement leur catégorie modernisée (les *ḥakīmāt*) à partir de 1832 jusqu'à la colonisation de l'École des sages-femmes par les Britanniques en 1892 ? *Dāyāt* et *ḥakīmāt* des grandes villes étaient-elles si opposées ?

Leurs savoirs avaient en commun le substrat galénique. Les *ḥakīmāt* et les *dāyāt* pratiquaient les accouchements dans des conditions différentes mais pour des femmes qui partageaient des croyances similaires. Les *ḥakīmāt*, puis progressivement les *dāyāt*, furent contrôlées par l'État. Si les premières pouvaient défendre leur statut en fonction de leurs conditions d'exercice et de leur origine sociale, les deuxièmes pouvaient contourner ou échapper à la surveillance étatique grâce à leur relatif anonymat.

27. CLOT Antoine-Barthélémy, *Aperçu général sur l'Égypte*, t. 2, Paris, Fortin, Masson, 1840.

28. Les archives gouvernementales utilisées pour cet article sont conservées aux Archives nationales égyptiennes au Caire (*Dār al-waṭā'iq al-qawmiyya*, DW) au sein des archives du Conseil des ministres (*Mağlis an-nuzẓār*, MN).

Ḥakīmāt et dāyāt : des traditions partagées ?

Des esclaves affranchies et des apprenties libres

En 1832, dix esclaves anonymes, d'origine soudanaise et abyssinienne, furent achetées au Caire et installées dans une aile indépendante de l'hôpital militaire d'Abū Za'bal afin d'être formées comme *ḥakīmāt*. Face aux maladies vénériennes et épidémiques, le gouvernement de Méhémet Ali avait besoin de femmes pour soigner les épouses des militaires, les prostituées et vacciner les enfants contre la variole. Confrontée à l'épidémie de syphilis pendant la campagne de Syrie en 1831, l'administration avait tenté de faire diagnostiquer les femmes des soldats et les prostituées par les épouses des médecins militaires, à l'évidence sans succès²⁹. Dès 1837, l'École des *ḥakīmāt* déménagea au Caire, non pas à l'hôpital militaire de Qaṣr al-'Aynī, comme ce fut le cas de l'École de médecine, mais à l'hôpital civil d'Azbakiya. Dans un quartier (*tumn*) nouvellement aménagé sur une ancienne zone inondée lors des crues du Nil, les hôtels, les cafés et les cabarets accueillirent dès les années 1840 des voyageurs et des diplomates européens³⁰. Ces derniers évoquaient la présence de prostituées que l'État souhaitait contrôler à l'instar de l'assainissement du quartier entier³¹.

Le gouvernement ne comptait pas sur le recrutement de filles égyptiennes car l'idée qu'elles accèdent à une instruction scolaire était très mal vue par la société. En ville, seules les femmes sans ressources avaient un métier, souvent à domicile (domestiques, couturières). Pratiquer un métier public comme pour les danseuses était bon pour les Tziganes ou les filles de joie, et donc la carrière médicale d'une fille, qui pouvait compromettre sa pudeur, paraissait infamante aux yeux des familles coptes ou musulmanes qui veillaient à leur respectabilité³². Si on ignore le sort de la première promotion de 1832, nous savons qu'au moment du déménagement à Azbakiya, l'École hébergeait, nourrissait et instruisait vingt élèves de condition servile et dix jeunes indigentes prises dans un hospice où elles avaient été manifestement abandonnées par leurs parents³³. Avec la proximité directe des maladies sur leur lieu de vie, on ne comptait plus que onze étudiantes en 1840, nombre qui remonta à soixante en 1846³⁴. En 1844, le journal officiel du gouvernement donna le nom et l'âge des sept étudiantes de dernière année : Tarnağah, Ḥazūrān, Tamurhān, Zaynab al-Kabīra, Zaynab al-Sağīra, Amīna bint Ḥusayn et Nafīsa bint Badawī³⁵. Seules les deux dernières avaient un patronyme formé avec le nom du père. Les cinq autres étaient à l'évidence des esclaves qui avaient été recrutées à quinze, seize ou dix-sept ans en 1838. Le fait d'instruire de jeunes esclaves ne constituait pas une nouveauté, notamment quand

29. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 44.

30. BIANCANI Francesca, *Sex Work in Colonial Egypt, Women, Modernity and the Global Economy*, London, I.B. Tauris, 2018, p. 35-36.

31. Le préfet de police du Caire contrôlait la guilde des hommes et femmes prostitué-e-s depuis le XVII^e siècle. BAER Gabriel, *op. cit.*, p. 13.

32. RUSSELL Mona, *op. cit.*, p. 179.

33. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 47.

34. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 126.

35. *Ibid.*, p. 128.

elles étaient destinées à servir le harem³⁶. La rupture consistait en la création d'un corps professionnel féminin régi directement par l'État.

Recluses et surveillées par deux eunuques du harem royal, les élèves *ḥakīmāt* n'avaient certainement pas la même liberté que les apprenties *dāyāt* qui étaient formées par leur mère ou leur tante sage-femme. Pourquoi ces apprenties libres ne furent-elles pas enrôlées dans l'École du Caire ? L'absence de guilde de *dāyāt* dans l'Égypte ottomane suggère que leurs pratiques étaient indépendantes de l'État, du moins jusqu'aux années 1850 comme nous le verrons plus loin³⁷. Si les corporations de danseuses et de prostituées existaient aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'historienne Judith Tucker a montré que ces organisations, situées au bas de l'échelle des guildes, répondaient surtout aux besoins fiscaux de l'État³⁸. Les *dāyāt* ne s'y associèrent pas parce que leur travail relevait de l'intime des maisonnées et des harems, et ne supposait pas d'organisation collective. Les apprenties *dāyāt* accompagnaient leur parente dès l'âge de douze ou treize ans, comme c'était le cas pour les jeunes apprenties couturières en ville³⁹. Même si les filles quittaient le foyer de leur mère quand elles étaient mariées, à l'âge de quatorze ans en moyenne au Caire⁴⁰, elles pouvaient continuer leur formation au sein du réseau familial et professionnel que constituait leur quartier⁴¹.

Une tradition galénique commune aux dāyāt et aux ḥakīmāt ?

Dans la médecine humorale héritée de Galien, le fonctionnement des organes était pensé en fonction des variations combinatoires des qualités (chaud, froid, sec, humide) qui engendraient, par la digestion des aliments, quatre humeurs (bile jaune, phlegme, sang, bile noire). Bien équilibrées, les qualités et les humeurs permettaient d'atteindre un « bon tempérament »⁴². Qu'ils soient médecins (*ḥukamā'*) ou paysans, les Égyptiens pratiquaient cette médecine que Clot Bey éclairait dans son *Aperçu général de l'Égypte* en 1840, plein d'admiration pour leur rationalité⁴³. Il est donc fort probable que l'enseignement des *dāyāt* du XIX^e siècle était empreint de la médecine humorale. Le médecin français décrivait en effet leurs remèdes contre la stérilité ou pour avorter⁴⁴. Recettes transmises de mère en fille, les compositions médicinales étaient utilisées par les *dāyāt* afin de rééquilibrer les humeurs de leurs patientes. Ce sont les remèdes auxquels les classes populaires citadines et villageoises ont toujours recours aujourd'hui⁴⁵. Jusqu'aux années 1990 au moins, les *dāyāt* employaient des comprimés vaginaux à base d'herbes médicinales et des ventouses afin de réduire

36. La racine du mot [*h-r-m*] renvoie au sacré et à l'interdit. Il désigne ici le foyer des élites et non les espaces domestiques dits réservés aux femmes qui n'avaient pas de réalité spatiale figée. RUSSELL Mona, *op. cit.*, p. 19.

37. BAER Gabriel, *op. cit.*, p. 35-39.

38. TUCKER Judith, *Women in Nineteenth-Century Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 108.

39. *Ibid.*, p. 41, 86.

40. FARGUES Philippe, « Family Life Cycle in Cairo », *Harvard Middle Eastern and Islamic Review*, n°5, 2000, p. 1-39.

41. TUCKER Judith, *op. cit.*, p. 106.

42. GAMAL Abdel S., *Medieval Islamic Medicine Ibn Riḍwān's Treatise « On the Prevention of Bodily Ills in Egypt »*, Berkeley, University of California Press, 1984, p. 11.

43. CLOT Antoine-Barthélémy, *op. cit.*, p. 383.

44. *Ibid.*, p. 426.

45. ĠANIM Muḥammad A., *Al-ṭibb al-ša'bī al-mumārasāt al-ša'biyya fī delta Miṣr* (La médecine et les pratiques populaires dans le Delta égyptien), Mansourah, Université de Mansūra, 2005.

l'excès de sang (chaud et humide) dans l'utérus de la femme dont l'humidité (*rutuba*) était perçue comme une des causes de la stérilité féminine⁴⁶.

À côté de ce savoir traditionnel, à l'École des sages-femmes, les élèves *ḥakīmāt* apprenaient à lire et à écrire l'arabe auprès d'un *ṣayḥ* pendant les deux premières années de leur enseignement. Au cours des quatre années suivantes, sous la direction d'une sage-femme française, accompagnée d'un interprète et d'un professeur de l'École de médecine, elles étaient formées à l'anatomie féminine, l'art des accouchements, le maniement des ventouses, la pratique des saignées, la vaccination par scarification, le pansement des plaies et la préparation de remèdes simples⁴⁷.

Des démonstrations anatomiques et sur le mannequin leur ont été faites par une maîtresse accoucheuse européenne, et par un professeur chargé de ce service. Le petit hôpital de femmes annexé à leur école a fourni l'occasion de pratiquer quelques accouchements, la saignée, la vaccination et des pansements. On leur a donné quelques notions de matière médicale, et on les a exercées aux opérations les plus simples de la pharmacie⁴⁸.

D'après Clot Bey, si l'art des accouchements était l'objectif principal de l'apprentissage des *ḥakīmāt*, il s'agissait dans un second temps de leur apprendre les méthodes, par ailleurs connues des Égyptiens (ventouses, saignées, scarification), qui reposaient sur les principes de la médecine galénique⁴⁹. Le médecin défendait pourtant dans son récit la méthode physiologiste, née en France au début du XIX^e siècle qui, sans remettre en cause la théorie des humeurs, consistait à reconnaître les organes lésés et indiquer le traitement adapté⁵⁰. Les principes anatomiques que les étudiantes sages-femmes apprirent par l'observation des mannequins constituaient des savoirs gynécologiques qu'elles mettaient en pratique dans la maternité d'Azbakiya où elles diagnostiquaient les maladies vénériennes chez les prostituées et les indigentes avant de les soigner et réalisaient de rares accouchements. Les meilleures étudiantes étaient employées comme tutrices auprès des élèves des promotions inférieures⁵¹. Parmi la promotion de 1838, la sage-femme Tamurhān fut connue grâce au journal officiel du gouvernement, qui vantait ses mérites comme assistante de la directrice de l'École en 1847⁵². D'autre part, la notice biographique de son mari pharmacien, publiée en 1934 par le prince 'Umar Ṭūsūn, très admiratif de la sage-femme, présentait la réussite de leur fille, Ḡalīla Ṣālīḥ Tamurhān, instruite auprès de sa propre mère, puis formée à l'École des *ḥakīmāt*, et autrice d'un manuel d'obstétrique publié en 1869, absent des bibliothèques égyptiennes⁵³. Dès 1846, le concours de ces sages-femmes lettrées fut requis dans les analyses post-mortem et les opérations de recensement que nous verrons plus loin.

46. INHORN Marcia C., « Urban Egyptian Women in the Informal Health Care Sector », in Richard A. LOBBAN (dir.), *Middle Eastern Women and the Invisible Economy*, Gainesville, University Press of Florida, 1998, p. 113-131.

47. CLOT Antoine-Barthélémy, *op. cit.*, p. 424.

48. *Ibid.*, p. 426.

49. *Ibid.*, p. 386.

50. PANZAC Daniel, « Médecine révolutionnaire et révolution de la médecine dans l'Égypte de Muhammad Ali : le Dr. Clot-Bey », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°1, 1989/92, p. 95-110.

51. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 125.

52. *Ibid.*, p. 128.

53. 'Umar Ṭūsūn, *al-bi'ṭā al-'ilmīyya fī 'ahd Muḥammad 'Alī ṭumma fī 'ahday 'Abbās al-awwal wa Sa'īd (Les missions scientifiques sous Méhémet Ali, Abbas I^{er} et Saïd)*, Alexandrie, Matba' a Ṣalāḥ al-Dīn, 1934, p. 574.

Des « accoucheuses instruites » (*ḥakīmāt*) et des matrones « ignorantes » (*dāyāt*) ?

Dans ses travaux, Clot Bey se félicitait à plusieurs reprises d'éloigner les mères et les nouveau-nés du danger que constituaient les *dāyāt* « ignorantes », qu'il opposait aux « accoucheuses instruites » (*ḥakīmāt*)⁵⁴. Dans le domaine de l'accouchement, cette opposition n'était pourtant pas aussi radicale que le médecin l'affirmait.

Ainsi, se formera bientôt un corps d'accoucheuses instruites qui remplacera les matrones les plus ignorantes et les plus superstitieuses du monde. Un simple trait donnera la mesure des moyens, assurément très extraordinaires, qu'elles emploient dans l'exercice d'un art dont elles semblent s'être emparées au détriment de la nature et de l'humanité : une pauvre femme était depuis trois jours en travail ; les épithèmes, les pessaires, les compositions les plus bizarres et les plus dangereuses avaient été employés, les amulettes avaient joué leur rôle obligé, lorsqu'une commère propose le moyen efficace de faire danser un enfant entre les jambes de la patiente pour agiter celui qu'elle portait dans son sein, et provoquer ainsi la sortie⁵⁵.

111

Dans cet extrait de son *Aperçu général de l'Égypte*, Clot Bey fait le récit d'un accouchement dont il aurait été témoin. Ce récit est curieux, compte tenu du fait que le médecin aime insister sur l'impossibilité de faire soigner les femmes par un médecin de l'autre sexe afin de mieux souligner ses propres efforts pour former des *ḥakīmāt* : « L'abolition de ces exécrables femmes [les *dāyāt*] suivra la formation d'un corps d'accoucheuses instruites qui, en dehors de leur spécialité, rempliront un autre objet d'utilité publique, en traitant les maladies secrètes, dont les femmes peuvent être atteintes, maladies qu'une fausse pudeur interdit de confier aux soins des médecins⁵⁶. » En insistant sur la pudeur des femmes, et plus loin sur leur réclusion, le chirurgien dément lui-même la possibilité d'assister à un accouchement en tant qu'homme et remet ainsi en cause sa capacité à témoigner des pratiques des sages-femmes⁵⁷. Pourtant, il raconte comment la « commère », autrement dit la *dāya*, est ici mise en difficulté dans un accouchement. Face à la mort qui guette sa patiente après plusieurs jours de travail, la sage-femme anonyme fait « danser un enfant entre les jambes » de la parturiente. Or, les propos de Clot Bey semblent suggérer que la sage-femme a d'abord eu recours à ses connaissances médicinales (« les compositions les plus bizarres ») afin de sauver la jeune femme.

Pendant et après la naissance, la mère et le nouveau-né étaient considérés comme vulnérables aux *djinn*s, êtres invisibles reconnus par le Coran, ainsi qu'au mauvais œil (*ḥasad*)⁵⁸. Contre ces dangers, formules coraniques, amulettes et fumigations étaient employées par la sage-femme⁵⁹. Mais à quel point ces pratiques étaient-elles propres

54. CLOT Antoine-Barthélémy, *op. cit.*, p. 392-393, 426-427.

55. *Ibid.*, p. 426.

56. *Ibid.*, p. 427.

57. *Ibid.*

58. AUBAILE-SALLENAVE Françoise, « Les rituels de naissance dans le monde musulman », in Pierre BONTE et al., *Sacrifices en Islam : Espaces et temps d'un rituel*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p. 125-160.

59. GILADI Avner, *op. cit.*, p. 138-139.

uniquement aux *dāyāt* ? Étaient-elles les seules à éloigner les esprits invisibles de leur patiente ? Que les rites protecteurs et les croyances autour des djinns ne fussent pas l'apanage des seules *dāyāt* dans l'islam médiéval est mis en évidence par des manuels du XII^e siècle qui les diffusèrent à un public lettré⁶⁰ et par des bols gravés de versets coraniques destinés aux souverains ayyoubides et mamelouks afin d'aider à l'accouchement, pratiques qui perdurèrent probablement au sein des foyers de l'élite turco-ottomane dans l'Égypte moderne⁶¹.

Les pratiques des sages-femmes du XIX^e siècle, formées à l'École du Caire, étaient-elles empreintes des mêmes croyances ? Si on peut accéder aux sources théoriques des savoirs transmis en classe grâce aux règlements successifs de l'École, ceux-ci ne disent pas grand-chose des pratiques réelles de l'accouchement. À cet égard, nous suggérons que la pratique hospitalière des accouchements, même peu fréquente, aurait formé un habitus médical chez les *ḥakīmāt*. Victor Schœlcher, observateur admiratif en 1845 de l'œuvre de Clot Bey en Égypte, témoignait de la capacité des élèves *ḥakīmāt* à utiliser le forceps sur un mannequin⁶². Si rien ne prouve que cet outil fût réellement utilisé lors des accouchements à domicile, les *ḥakīmāt* recouraient manifestement à un vocable scientifique inconnu des femmes dans les foyers de l'aristocratie ottomane, qui semblaient être leurs principales clientes en dehors de l'hôpital⁶³. À la maison, la future mère était traditionnellement entourée par ses proches parentes. Pour entrer en relation avec la parturiente et mener à bien l'opération, la sage-femme devait adapter son langage médical aux habitudes et aux croyances de la mère et de son entourage. Par conséquent, le fait que les *ḥakīmāt* pratiquaient des rites de protection contre les esprits invisibles lors des accouchements est fort probable, par exemple en recourant à des amulettes coraniques – puisqu'elles savaient lire et écrire.

Ḥakīmāt et dāyāt : des professions dominées ?

Les *dāyāt* entrèrent progressivement dans le champ du contrôle étatique en étant subordonnées aux *ḥakīmāt*, du moins en théorie. À partir des années 1850, dans toute l'Égypte, les *dāyāt* furent obligées, afin de pratiquer légalement leur art, d'obtenir un certificat auprès du Département des Affaires civiles (*dīwān muḥāfazāt miṣr*), qui remplaça le Conseil du gouverneur (*dīwān al-ḥidīwī*) à cette époque. Au Caire, elles devaient signaler tout accouchement difficile à la *ḥakīma* en cheffe du quartier (*tumr*) où elles travaillaient, de recenser les naissances auprès du *ṣayḥ al-ḥāra* et parfois même de se former auprès des *ḥakīmāt*⁶⁴.

60. *Ibid.*, p. 139-142.

61. SAVAGE-SMITH Emilie, MING F. Klein-Franke et Zhu, « Tibb », in P.-J. BEARMAN et al., *Encyclopédie de l'Islam*, 2nd éd. en ligne, consultée le 14 juillet 2022.

62. SCHŒLCHER Victor, *L'Égypte en 1845*, Paris, Pagnerre, 1846, p. 45.

63. CLOT Antoine-Barthélémy, *op. cit.*, p. 427 ; KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 132.

64. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 50-51.

D'après Khaled Fahmy, le Département des Affaires civiles dont les archives s'étendent de 1854 à 1878, envoyait l'ordre d'imprimer telle quantité de certificats pour les *dāyāt* sans donner le nom des sages-femmes concernées⁶⁵. Dans les années qui suivirent la fin du premier recensement, l'État cherchait à encadrer le travail des *ḥakīmāt* et des *dāyāt*, afin de collecter des relevés de population fiables. C'est sans doute à cette fin qu'en 1862, l'arithmétique apparut dans l'instruction des élèves *ḥakīmāt*⁶⁶. Si ces femmes restaient anonymes, elles contribuaient à l'identification des populations. Ces directives avaient leurs limites. En 1872, quarante-sept *ḥakīmāt* travaillaient pour les services sanitaires contre quatre mille *dāyāt* autorisées à pratiquer dans toute l'Égypte à la fin de l'année 1859⁶⁷. Le contrôle systématique du travail de ces dernières était donc peu probable. Publié dans le contexte où les Britanniques contrôlaient l'ensemble de l'administration sanitaire, le décret khédivial de 1899 sanctionnait l'utilisation de faux certificats chez les sages-femmes, ce qui suggère que les *dāyāt* avaient trouvé les moyens de contourner la surveillance étatique⁶⁸. Les *dāyāt* connues de l'État pouvaient néanmoins être rappelées à l'ordre ou punies. Dans ces situations, elles étaient nommées précisément. Par exemple, au Caire en 1869, la *dāya* Hanā' bint Ḥasan al-Damanhūrī fut rappelée à l'ordre par les Affaires Civiles pour avoir manqué de signaler les accouchements difficiles à la *ḥakīma* de son quartier⁶⁹. Depuis une date indéterminée, probablement située dans les années 1850, et jusqu'en 1889, les *dāyāt* furent obligées de payer des taxes à l'État à l'instar d'autres *tā'ifāt al-ḥarīmāt* (« corporations de femmes »)⁷⁰. Or, aucune source ne mentionne de guilde de sages-femmes. On est donc en droit de penser que l'État reconnaissait la réalité d'une profession, alors même que celle-ci n'était pas organisée.

Contrairement aux *dāyāt*, les *ḥakīmāt* étaient salariées par l'État mais ne constituèrent pas de groupe homogène. Les archives du gouvernement égyptien utilisées ici et qui concernent les carrières des *ḥakīmāt* s'étendent de 1886 à 1892. D'après la note du ministère de l'Intérieur, qui succède au Département des Affaires civiles, Ḥaḍra al-Fārisiyya fut nommée en 1887 comme « sage-femme du Quartier de l'*Ezbekieh*⁷¹ », dans le quartier historique des *ḥakīmāt*, au traitement de trois livres égyptiennes mensuelles, soit le traitement minimum pour les sages-femmes diplômées à cette époque, après avoir effectué un stage à l'hôpital de Qaṣr al-'Aynī entre 1886 et 1887. Son patronyme, formé sans le nom du père, suggère qu'elle était une esclave affranchie ou une orpheline, car Ḥaḍra est un nom rural égyptien. Depuis 1881, l'École souhaitait recruter uniquement des élèves issues de l'école publique pour filles *al-Siyūfiyya*,

65. *Ibid.*, p. 69-70.

66. KUHNKE LaVerne, *op. cit.*, p. 131.

67. Les Affaires Civiles donnèrent l'ordre d'imprimer quatre mille certificats pour les *dāyāt* en 1859. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 70.

68. Décret khédivial concernant les conditions d'exercice des sages-femmes, 21 juin 1899, DW, MN.

69. FAHMY Khaled, « Women... », *op. cit.*, p. 70.

70. BAER Gabriel, *op. cit.*, p. 33.

71. Mémoire du ministère de l'Intérieur concernant la nomination de Ḥaḍra al-Fārisiyya comme sage-femme dans le quartier d'Azbakiya, 17 janvier 1887, DW, MN.

composée de jeunes esclaves affranchies et d'orphelines jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁷². Les recrues de l'École des *ḥakīmāt* n'étaient désormais plus des esclaves enrôlées de force, mais des élèves instruites en arabe, en arithmétique, en histoire, en géographie et en puériculture⁷³. Les jeunes filles avaient désormais le choix, à la fin de leurs études primaires, entre une carrière de domestique ou de sage-femme.

Malgré leur formation commune, les trajectoires des *ḥakīmāt* étaient diverses. En 1890, le règlement intérieur de l'École des *ḥakīmāt* prévoyait trois années de formation théorique et une année de stage pratique à Qaṣr al-ʿAynī⁷⁴. En parallèle de leur service hospitalier, les élèves *ḥakīmāt* devaient enseigner comme assistantes à l'École. En tant que stagiaire à Qaṣr al-ʿAynī, Ḥaḍra al-Fārisiyya n'était pas encore considérée comme fonctionnaire. Pourtant, la sage-femme Zaynab Efendi Riḍwān, dont le titre d'*efendi* signifie qu'elle savait lire et écrire, était fonctionnaire et avait atteint le rang de sous-lieutenant ; son nom suggère qu'elle était de condition libre : elle fut nommée comme répétitrice à l'École du Caire en 1886⁷⁵. Pourquoi Ḥaḍra al-Fārisiyya n'obtint-elle pas le même titre après son stage à l'hôpital ? Était-ce à cause de son origine sociale ?

La diversité des trajectoires des *ḥakīmāt* s'expliquerait autant par ce facteur social que par le contexte d'exercice des sages-femmes. ʿAbda Buṣṣnāq, une esclave affranchie d'origine circassienne⁷⁶, fut maintenue en stage à Qaṣr al-ʿAynī pendant cinq ans, entre 1886 et 1891, avant d'être titularisée dans le même hôpital au traitement de trois livres égyptiennes mensuelles sans le titre d'*efendi*⁷⁷. La sage-femme Zaynab ʿAlī, de condition libre, fut nommée à l'hospice des aliénés du Caire en 1892 au traitement privilégié de quatre livres mensuelles⁷⁸, peut-être grâce à son ancienneté ou à la spécificité de son lieu d'exercice, traitement auquel ne pouvait prétendre ʿAbda Buṣṣnāq en tant que jeune titulaire.

Les *ḥakīmāt* et les *dāyāt* dans l'Égypte du XIX^e siècle, anonymes pour la plupart, ne constituèrent pas des groupes radicalement opposés. Dans les villes en pleine croissance, il leur arrivait souvent de travailler dans les mêmes quartiers, les unes pour le compte de l'État ou de l'aristocratie turco-circassienne, voire pour la bourgeoisie égyptienne en voie de constitution, les autres pour leur voisinage. Partageant une compréhension commune du corps humain et éprouvant les mêmes forces invisibles du monde des esprits, les sages-femmes égyptiennes furent les témoins silencieuses et les actrices ignorées des transformations sociales et politiques de l'Égypte ottomane.

72. Mémoire du Ministère de l'Instruction publique concernant le recrutement des élèves pour les écoles de médecine et de maternité parmi les élèves des écoles préparatoires et les filles de Siyūfiyya, 1881 et 1890, DW, MN.

73. RUSSELL Mona, *op. cit.*, p. 103.

74. Mémoire du Ministère de l'Instruction publique, *op. cit.*, 1881 et 1890, DW, MN.

75. Demande du Ministère de l'Instruction publique pour l'approbation de la nomination de Zaynab Efendi Riḍwān comme répétitrice à l'école de maternité, 15 février 1886, DW, MN.

76. Buṣṣnāq était un sobriquet turc assez typique de ce qu'on pouvait donner aux esclaves d'origine circassienne.

77. Avis du comité des finances concernant la nomination définitive de la dame ʿAbda Buṣṣnāq comme sage-femme, 13 juin 1891, DW, MN.

78. Validation du conseil des ministres de la nomination de la dame Zaynab ʿAlī à la fonction de sage-femme à l'hôpital des aliénés au traitement de quatre livres égyptiennes mensuelles, 29 février 1892, DW, MN.

À partir de 1913, soit un an avant la mise en place du protectorat britannique, les Conseils des provinces édifièrent des écoles de *dāyāt* dans leur capitale avec le soutien des élites philanthropiques égyptiennes et britanniques, tandis que l'École du Caire continua de former des *ḥakīmāt* dont l'histoire évolua avec les progrès de la scolarisation féminine et de la médecine.

Bibliographie

ABUGIDEIRI Hibba, *Gender and the Making of Modern Medicine in Colonial Egypt*, Ashgate Publishing, 2013.

AZHARY SONBOL Amira El, *The Creation of a Medical Profession in Egypt, 1800-1922*, Syracuse, Syracuse University Press, 1991.

BIANCANI Francesca, *Sex Work in Colonial Egypt, Women, Modernity and the Global Economy*, London, I.B. Tauris, 2018.

BENKHEIRA Mohammed Hocine, GILADI Avner, MAYEUR-JAOUEN Catherine et SUBLET Jacqueline, *La Famille en islam : d'après les sources arabes*, Paris, Les Indes savantes, 2013.

CHIFFOLEAU Sylvia, *Médecines et médecins en Égypte : construction d'une identité professionnelle et projet médical*, Lyon, Maison de l'Orient méditerranéen, 1997.

ENER Mine, *Managing Egypt's Poor and the Politics of Benevolence, 1800-1952*, Princeton, Princeton University Press, 2003.

FAHMY Khaled, « Women, Medicine and Power in Nineteenth-century Egypt », in Lila ABU-LUGHOD (dir.), *Remaking Women: Feminism and Modernity in the Middle East*, Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 35-72.

FAHMY Khaled, *All the Pasha's Men: Mehmed Ali, His Army and the Making of Modern Egypt*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 2003.

GADELRAH Sherry Sayed, *Medicine and Morality in Egypt: Gender and Sexuality in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, Londres/New York, I. B. Tauris, 2016.

GILADI Avner, *Muslim Midwives: the Craft of Birthing in the Premodern Middle East*, New York, Cambridge University Press, 2015.

HATEM Mervat F., « The Professionalization of Health and the Control of Women's Bodies as Modern Governmentalities in Nineteenth-century Egypt », in Madeline C. ZILFI (dir.), *Women in the Ottoman Empire: Middle Eastern Women in the Early Modern Era*, New York, Brill, 1997, p. 66-78.

116 KOZMA Liat, *Policing Egyptian Women: Sex, Law, and Medicine in Khedival Egypt*, Syracuse, Syracuse University Press, 2011.

KUHNKE LaVerne, *Lives at Risk: Public Health in Nineteenth-Century Egypt*, Berkeley/Los Angeles/Oxford, University of California Press, 1990.

POLLARD Lisa, *Nurturing the Nation: The Family Politics of Modernizing, Colonizing, and Liberating Egypt, 1805-1923*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 2005.

RUSSELL Mona L., *Creating the New Egyptian Woman: Consumerism, Education and National Identity, 1863-1922*, New York, Palgrave MacMillan, 2004.

TUCKER Judith, *Women in Nineteenth-Century Egypt*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

Présentation des auteurs

Anouk Durand-Cavallino : Doctorante contractuelle, en deuxième année, je travaille sur le lesbianisme en France aux XVIII^e et XIX^e siècles, sous la direction de Sylvie Steinberg (EHESS, CRH) et Gabrielle Houbre (Université de Paris, Cerilac).

Laure Pesquet : Inscrite en doctorat d'histoire moderne et contemporaine à Sorbonne Université au Centre d'histoire du XIX^e siècle, je travaille sous la direction du professeur Catherine Mayeur-Jaouen sur le sujet suivant : *Éduquer à la naissance en Égypte : les sages-femmes et les infirmières dans les politiques de la maternité et du contrôle des populations de 1832 à 1970*. J'ai commencé mes recherches sur l'histoire des femmes en Égypte au cours de mon mémoire de master dirigé par Jean-Pierre Filiu à Sciences Po Paris (*La marche pour les droits des femmes en Égypte : convergences et luttes pour l'application de la Convention internationale des droits des femmes de 1981 à 2010*). Mon travail m'amène à m'intéresser au genre, au féminisme arabe et égyptien, aux politiques de la famille, aux missions chrétiennes, à la démographie et à l'histoire de la médecine dans les mondes arabes et musulmans ainsi qu'à explorer les sources arabes et égyptiennes au Caire. On y recense une riche littérature secondaire (presse, revues scientifiques, manuels scolaires et universitaires, rapports d'associations et ONG) ainsi qu'une vaste collection de sources primaires (archives des ministères et des administrations).

117

Karl Zimmer : Né en 1989, je suis professeur d'histoire-géographie depuis 2014. J'enseigne au collège (REP) J.F. Kennedy d'Allonnes, en banlieue du Mans (Sarthe), et suis chargé de cours en histoire contemporaine à Le Mans Université. Doctorant associé au laboratoire TEMOS (UMR CNRS 9016), mes recherches sont dirigées par Hervé Guillemain et Mathilde Larrère. Pour voir un CV et un résumé de la thèse : <https://cv.archives-ouvertes.fr/karl-zimmer>.

Vincent Haegle : Directeur des Bibliothèques de Versailles – docteur en Histoire moderne et contemporaine, Paris-Sorbonne (ED 188). Thèse soutenue en juin 2021 (*La Famille Bonaparte et la gestion de l'héritage révolutionnaire. Enjeux politiques et économiques au sein de l'espace européen*).

Adélaïde Marine-Gougeon : Doctorante en 5^e année à Sorbonne Université, sous la co-direction de Jacques-Olivier Boudon et de Myriam Cottias. Je suis rattachée au Centre d'histoire du XIX^e siècle et au CIRESC. Ma thèse s'intitule *Circulations, réseaux et identité des Blancs créoles de la Martinique au XIX^e siècle, entre transcolonialisme et affirmation nationaliste*. <https://centrehistoire19esiecle.panthonsorbonne.fr/adelaide-marine-gougeon>

Alexandar Arroyo : Doctorant en 2^e année au CETOBaC (EHESS), sous la direction de Nathalie Clayer et Alexandre Sumpf (Université de Strasbourg). Ma thèse porte sur la Serbie dans les Guerres balkaniques et la Première Guerre mondiale ; j'étudie l'expérience de guerre des combattants serbes, en travaillant notamment sur les témoignages produits pendant et après le conflit – journaux, mémoires, romans, entretiens. <http://cetobac.ehess.fr/index.php?2698>

